

LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LES RELATIONS  
ENTRE LES AUTOCHTONES  
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU  
88 RUE ALLARD,  
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 3 OCTOBRE 2018

VOLUME 145

Karine Bédard, s.o.

Sténographe officielle  
STENOEXPRESS  
201 ch. De l'Horizon,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

**COMPARUTIONS :**

**POUR LA COMMISSION :**

**Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU**

**POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :**

**Me MARIE-PAULE BOUCHER**, pour la  
Procureure générale du Québec

**Me RAINBOW MILLER**, pour Femmes  
autochtones du Québec

**Me VINCENT RIENDEAU**, pour la  
Procureure générale du Québec

**Me MAXIME LAGANIÈRE**, pour le  
Directeur des poursuites criminelles  
et pénales

**TABLE DES MATIÈRES**

Liste des engagements..... 4  
Preliminaires..... 5  
Me Jacques Prigent..... 8

-----

**LISTE DES ENGAGEMENTS**

E-882 Transmettre le portait des communautés  
autochtones préparé par un historien..... 182

-----

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**LA GREFFIÈRE :**

La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec présidée par l'honorable Jacques Viens est maintenant ouverte.

**L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

Alors bonjour en cette autre journée de nos audiences à Val-d'Or, en territoire anishnabe. Bienvenue aux gens qui sont avec nous dans la salle ainsi qu'à ceux qui nous suivent sur le site Internet de la Commission. Alors je vais d'abord demander aux procureurs de s'identifier pour les fins de l'enregistrement.

**Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU,**

**POUR LA COMMISSION:**

Marie-Andrée Denis-Boileau pour la Commission.

**LE COMMISSAIRE :**

Bienvenue, Me Denis-Boileau.

**Me RAINBOW MILLER,**

**POUR FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC:**

Rainbow Miller pour Femmes autochtones du Québec.

**LE COMMISSAIRE :**

Bonjour, Me Miller.

**Me MAXIME LAGANIÈRE,**

1           **POUR LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES :**

2           Me Maxime Laganière pour le Directeur des poursuites  
3           criminelles et pénales.

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           Bonjour, Me Laganière.

6           **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

7           **POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

8           Me Marie-Paule Boucher pour la Procureure générale  
9           du Québec.

10          **LE COMMISSAIRE :**

11          Bonjour, Me Boucher.

12          **Me VINCENT RIENDEAU,**

13          **POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

14          Bonjour à tous et toutes. Vincent Riendeau pour la  
15          Procureure générale du Québec.

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          Bonjour, Me Riendeau. Me Denis-Boileau, vous allez  
18          nous présenter le programme de l'avant-midi?

19          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20          Oui, Monsieur le Commissaire. Donc aujourd'hui, on  
21          va entendre Jacques Prigent du bureau des... le  
22          directeur du Bureau des affaires autochtones du  
23          ministère de la Justice du Québec. Puisque Me  
24          Prigent est avocat, il va témoigner sur son serment  
25          d'office.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Alors bienvenue, Me Prigent, il nous fait plaisir de  
3 vous accueillir à Val-d'Or...

4 **Me JACQUES PRÉSENT :**

5 Merci.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 ... aux audiences de la Commission. On va vous  
8 écouter avec beaucoup d'intérêt. C'est un sujet,  
9 les relations entre les Autochtones et la justice,  
10 bien, c'est un sujet qui fait couler de l'encre  
11 depuis plusieurs années, alors on va essayer de voir  
12 ensemble qu'est-ce que... qu'est-ce qui peut être  
13 fait pour améliorer.

14 **Me JACQUES PRÉSENT :**

15 J'essaierai de contribuer.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Merci. Alors ce sera sous votre serment d'office,  
18 comme Me Denis-Boileau l'a mentionné. Et je pense  
19 que habituellement, la greffière demande de  
20 mentionner son nom pour les fins.

21 **LA GREFFIÈRE :**

22 C'est correct.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 C'est correct, c'est beau. Alors, Me Denis-Boileau,  
25 c'est votre témoin.

1 Me Jacques Prigent  
2 Directeur du bureau des affaires autochtones du ministère  
3 de la Justice du Québec  
4 Sous son serment d'office

5 -----

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7 Merci, Monsieur le Commissaire. Donc d'abord,  
8 merci, Me Prigent, de vous être rendu disponible  
9 aujourd'hui pour être avec nous. En introduction,  
10 on va tout de suite parler du rapport de la  
11 Commission de vérité et de réconciliation, qui est  
12 un rapport important. Donc comme vous le savez,  
13 aujourd'hui et demain, on va visiter quelques-uns  
14 des appels à l'action qui touchent le spectre  
15 d'action du ministère de la Justice du Québec.

16 D'abord, le onze (11) juin deux mille quinze  
17 (2015), l'Assemblée nationale a adopté une motion  
18 qui demande au gouvernement du Québec et au  
19 gouvernement du Canada de mettre en oeuvre les  
20 recommandations du rapport de vérité et  
21 réconciliation. Est-ce que le ministère de la  
22 Justice du Québec a comme position de mettre en  
23 oeuvre les appels à l'action de la Commission de  
24 vérité et réconciliation qui concernent la justice?

25 **Me JACQUES PRÉGENT:**



1 Bien, il est clair que de toute façon, le rapport de  
2 la Commission est un dossier, est un document même  
3 qui anime beaucoup les discussions au niveau  
4 gouvernemental. Dans nos relations avec le  
5 gouvernement fédéral, c'est un sujet à l'ordre du  
6 jour même des travaux des sous-ministres et des  
7 ministres, on en fait un suivi relativement  
8 constant, et évidemment, ces actions-là ont été un  
9 peu transposées ou *repris* dans le fameux plan  
10 d'action développement social que sans doute  
11 certains témoins vous ont parlé et qui est sous la  
12 responsabilité principale du Secrétariat aux  
13 affaires autochtones.

14 À l'intérieur du plan d'action, il y a des  
15 mesures en matière de justice qui ont des liens, des  
16 assises avec certaines des mesures. Est-ce qu'elles  
17 les mettent en oeuvre complètement, sans doute pas,  
18 partiellement sans aucun doute, alors donc, c'est un  
19 peu un équilibre entre un voeu d'un rapport qui veut  
20 des actions puis effectivement des actions concrètes  
21 que l'on a prévues quand même au sein du... de notre  
22 plan d'action qui... qui, en soi, nous anime au  
23 quotidien et qui, évidemment, et on en reparlera  
24 peut-être plus tard un peu, qui a une assise dans le  
25 passé.

1           Je veux dire, il y a rien de nouveau puis on en  
2           convient tous, en matière de justice en milieu  
3           autochtone, on en parle depuis pratiquement trente  
4           (30) ans principalement, et depuis trente (30) ans,  
5           je dois dire que le Ministère est quand même assez  
6           actif, peut-être pas tout le temps au niveau que les  
7           gens voudraient, mais je pense qu'il y a certaines  
8           personnes qui vous parlaient de petits pas, petits  
9           pas ou pas à pas, dans mon cas, c'est une marche à  
10          la fois, chacun notre... notre façon de voir les  
11          choses, mais il est clair que le rapport de la  
12          Commission vérité et réconciliation est... est un  
13          document qui... qui nous amène à faire différemment,  
14          c'est clair que le rapport nous invite à faire  
15          différemment, et dans les discussions que nous avons  
16          avec le milieu autochtone, il y a quand même des  
17          assises de... d'actions qui s'en inspirent, et puis  
18          on pourra en parler, notamment toute la stratégie,  
19          puis j'ai vu dans votre PowerPoint que vous faites  
20          référence aux travaux des Atikamekw, du Conseil de  
21          la Nation atikamekw en matière de justice, tout ce  
22          qui les anime, la réflexion, on s'en... on est dans  
23          ces discussions-là quand même depuis pratiquement  
24          vingt-cinq (25) ans avec le Conseil de la Nation  
25          atikamekw sur ces enjeux-là, on s'entend pas

1 toujours, bien entendu, mais on réussit quand même à  
2 faire avancer plusieurs des dossiers. Fait qu'on  
3 pourra y revenir plus tard.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

5 Parfait, je vous remercie. On va, comme vous le  
6 savez, on va explorer certains des appels à l'action  
7 précis. Pour faciliter... pour faciliter les  
8 échanges, on a préparé à la Commission une  
9 présentation PowerPoint simplement pour éviter qu'on  
10 soit toujours en train de fouiller dans nos papiers.

11 Donc on va commencer par vous parler de l'appel  
12 à l'action numéro 50, parce qu'il a été présenté à  
13 de multiples reprises comme étant central à la  
14 réconciliation par certains témoins. Donc cette  
15 idée de reconnaître, de reconstruire et de mettre en  
16 application les lois autochtones, elle est présentée  
17 dans le rapport de la Commission vérité et  
18 réconciliation autant que par plusieurs de nos  
19 témoins experts comme un incontournable à la  
20 réconciliation. Donc je pense entre autres à nos  
21 témoins Hadley Friedland, Val Napoleon, Aimée Craft,  
22 Pierre Rousseau et j'en passe. Et on a  
23 parallèlement un nombre important de témoins qui  
24 sont venus dans le cadre de cette Commission  
25 témoigner de l'existence du droit autochtone chez

1 les nations du Québec, mais de sa non-reconnaissance  
2 par l'État. On peut penser à Lisa Koperqualuk qui  
3 nous a parlé de droit inuit, André Mowatt et  
4 Marie-Pierre Bousquet qui ont parlé de droit  
5 algonquin, Anne Fournier, Lucie Dubé et Christian  
6 Coochoo, Marie-Ève Sylvestre, Mylène Jaccoud qui ont  
7 parlé de droit atikamekw, Jean-Paul Lacasse de droit  
8 innu, Paul John Murdoch de droit cri, et plusieurs  
9 d'autres, et plusieurs autres.

10 Donc cet appel à l'action recoupe aussi  
11 l'article 34 de la Déclaration des Nations Unies sur  
12 les droits des peuples autochtones. C'est un appel  
13 à l'action, comme vous le voyez, qui s'adressait à  
14 la base au gouvernemental fédéral, mais plusieurs  
15 témoins, dont le Barreau du Québec, ont émis  
16 l'opinion que c'est une responsabilité que devraient  
17 prendre aussi les provinces.

18 C'est quoi le plan, la stratégie à moyen terme  
19 du ministère de la Justice du Québec pour répondre à  
20 cet appel à l'action?

21 **Me JACQUES PRÉGENT:**

22 Écoutez, bien honnêtement, puis si je retiens de la  
23 recommandation 50, c'est l'Institut du droit  
24 autochtone, en tout cas c'est ce que je vois  
25 principalement dans la recommandation, ce qu'il est

1           fondamental peut-être de rappeler, c'est que le  
2           Ministère, dans toutes ses actions, euh...  
3           quotidiennes, a toujours à l'esprit que rien  
4           ultimement ne se fera sans la participation du  
5           milieu autochtone, et vous dire qu'on a réfléchi au  
6           Ministère sur la pertinence ou pas d'un Institut du  
7           droit autochtone, honnêtement, on le ferait dans des  
8           discussions avec le milieu autochtone, et à ce jour,  
9           je n'ai pas eu d'échanges sur cette question, euh...  
10          j'ai pas eu d'écho de la part du milieu autochtone  
11          sur la pertinence d'une telle institution, par  
12          exemple. Sur la question, par contre, de la  
13          reconnaissance du droit autochtone, effectivement,  
14          on a des discussions, et parfois ça donne des  
15          résultats.

16                Je vous rappellerais que le... le gouvernement  
17          a adopté l'an dernier, en juin deux mille dix-sept  
18          (2017), un projet de loi sur l'adoption coutumière.  
19          Je veux dire, c'est un dossier qui a débuté en deux  
20          mille huit (2008), qui s'est terminé en deux mille  
21          dix-sept (2017), et ç'a été un dossier qui a été  
22          mené en constante collaboration et échanges avec le  
23          milieu autochtone sur qu'est-ce que le droit,  
24          qu'est-ce que l'adoption coutumière, et on a réussi  
25          à trouver des voies de passage pour... en

1           respectant, évidemment, les obligations  
2           constitutionnelles, la responsabilité du  
3           gouvernement fédéral, les droits autochtones à  
4           certains égards pour aménager au sein de notre Code  
5           civil la reconnaissance de l'adoption coutumière ou  
6           de ses effets de l'adoption coutumière, puisqu'il  
7           fallait évidemment prendre en compte la  
8           Constitution.

9           Et donc, il y a moyen, à la fois sans avoir  
10          d'Institut, par exemple, de faire des pas ou de  
11          faire, de monter notre petite montagne pour pouvoir  
12          arriver à trouver des terrains d'entente, mais ce  
13          qui est intéressant, puis on le reconnaît, c'est  
14          quand même, je pense, l'adoption coutumière, euh...  
15          je pense que Me Thomas faisait référence à certains  
16          documents des années quatre-vingt-cinq ('85), là,  
17          les dix (10) principes notamment, mais à cette  
18          époque, il y avait eu, je pense c'est en quatre-  
19          vingt-neuf ('89), on pourrait... on pourrait  
20          vérifier, là, puis vous faire suivre, mais il y  
21          avait une volonté déjà à l'époque qu'on reconnaisse  
22          l'adoption coutumière, je veux dire, dans les années  
23          quatre-vingt ('80), fin quatre-vingt ('80), début  
24          quatre-vingt-dix ('90).

25          Bon, ç'a pris tout ça, tout ce temps-là pour

1 arriver à ça, mais quand même, on a fait, en  
2 l'espace de au moins quatre (4) ans, à produire un  
3 rapport commun, à s'entendre même à certains égards  
4 sur l'angle des dispositions législatives  
5 éventuelles qui pourraient être proposées et que  
6 l'on retrouve d'ailleurs dans le rapport produit par  
7 le groupe de travail qui est... sur lequel,  
8 évidemment, participaient les milieux autochtones  
9 qui avaient été désignés, et donc on a réussi à  
10 faire quelque chose qui m'apparaît assez innovateur.  
11 Honnêtement, pour le moment, au Canada, on est les  
12 seuls à avoir été aussi loin en termes de... de  
13 reconnaissance et semble-t-il que d'autres provinces  
14 commencent à s'en... à vouloir s'en inspirer.

15 Donc la question de la... l'importance de la  
16 reconnaissance du droit autochtone, je veux dire,  
17 c'est un enjeu, évidemment, qui est à la fois  
18 juridique, mais aussi politique. Il y a des... je  
19 veux dire, il y a des tables sur l'autonomie  
20 gouvernementale, alors on en discute à ces tables-là  
21 et on essaie de définir, effectivement, les  
22 paramètres, que ce soit avec Petapan pour les Innus  
23 ou avec les Atikamekw en matière d'autonomie  
24 gouvernementale, on essaie de convenir de... d'un  
25 terrain d'entente qui est mutuellement acceptable.

1           Donc toute l'idée de... du droit autochtone se  
2           retrouve évidemment à cette table de discussion là,  
3           puis ça, c'est une réalité puis c'est normalement la  
4           voie qu'on doit emprunter, en tout cas, c'est comme  
5           ça que ça s'est fait jusqu'à ce jour par les  
6           gouvernements et les milieux autochtones, mais en  
7           même temps, on est en mesure effectivement  
8           d'explorer sur d'autres tables des notions qui sont  
9           importantes pour le milieu puis de faire les efforts  
10          nécessaires pour les reconnaître ou de faire les  
11          efforts pour reconnaître les effets de ces réalités  
12          autochtones. Ça, c'est le... l'adoption coutumière,  
13          par exemple, puis évidemment la tutelle supplétive  
14          qu'on... dont... *auquel* on réfère dans notre loi  
15          puis des fois on ne sait plus si c'est pas de la  
16          garde coutumière, mais il y a quand même des notions  
17          de coutume qui ont été reconnues donc dans le Code  
18          civil. Puis pour ce qui est des instances plutôt de  
19          type contrôle social, je sais jamais comment les  
20          désigner exactement, c'est-tu judiciaire, c'est pas  
21          judiciaire, mais de contrôle social, il y a  
22          effectivement des discussions à l'occasion avec les  
23          milieux autochtones pour aborder cette question.  
24          Puis je vous cache pas que c'est jamais facile, puis  
25          je crois que dans votre PowerPoint vous allez y



1           référer, mais on a des discussions avec des groupes  
2           autochtones à l'occasion pour essayer de... de voir  
3           si effectivement il y a pas moyen de convenir de  
4           voies de passage pour permettre la reconnaissance de  
5           tribunaux autochtones ou d'instances autochtones  
6           pouvant effectivement régler un différend.

7           Alors... et sur ce point, euh... puis je...  
8           milieu autochtone, je veux dire, l'important c'est  
9           toujours de discuter puis de communiquer, on  
10          s'entend pas toujours, mais honnêtement, plus  
11          t'échanges, plus t'as des chances de te comprendre  
12          mutuellement puis plus t'es en mesure d'expliquer à  
13          tes autorités l'enjeu puis pourquoi et il y a  
14          donc... je veux dire, il y a moyen de faire sans un  
15          Institut du droit autochtone, c'est ça que je  
16          voudrais dire, dans la mesure où il y a une volonté,  
17          effectivement, ministérielle et gouvernementale  
18          d'aller de l'avant, t'sé, de changer les choses. Et  
19          on pourra revenir au document du plan d'action, mais  
20          je pense que derrière le plan d'action proposé par  
21          le gouvernement l'an passé, en deux mille dix-sept  
22          (2017), il y a derrière ça une volonté de  
23          changement, et probablement que je voulais en parler  
24          plus tard, mais je vais tasser ça dès maintenant,  
25          parce que vous allez voir que c'est comme, à tout le

1 moins pour le Ministère, puis je parle pas au nom du  
2 Ministère mais je parle au nom de mon petit... ma  
3 petite équipe, dans nos relations avec le milieu  
4 autochtone, c'est clair que dans... d'abord, on ne  
5 peut pas réussir sans le milieu autochtone, c'est  
6 clair, de 1), de 2) il faut que le milieu autochtone  
7 nous interpelle.

8 On peut tenter de susciter un intérêt sur  
9 divers enjeux, mais c'est clair qu'il faut surtout  
10 être à l'écoute, et comme je le disais tantôt,  
11 trouver des solutions parfois innovatrices pour y  
12 donner suite. Et dans le cas du plan d'action, ce  
13 qui est intéressant, selon moi, puis là je parle  
14 très personnellement, c'est quand même une des  
15 premières fois où le mot "concertation" apparaît, et  
16 dans tous nos travaux depuis les vingt (20)  
17 dernières années, puis on pourra l'aborder tantôt,  
18 mais il y a plein de dossiers qui ne peuvent pas  
19 être réglés par le ministère de la Justice seul puis  
20 que ça prend une stratégie coordonnée, concertée des  
21 partenaires pour y arriver. Et ce constat-là au  
22 Ministère, chez nous, dans l'équipe, on le sait  
23 depuis probablement vingt (20) ans, dans le sens que  
24 quand on lit votre... les mesures, quelles que  
25 soient, des... de la Commission vérité et

1           réconciliation ou même des rapports produits  
2           antérieurement, il y a rien que le ministère de la  
3           Justice peut régler. Je veux dire, c'est sûr que  
4           quand il y a une injustice, le milieu autochtone et  
5           d'autres, de toute façon, pointent le ministère de  
6           la Justice, parce qu'on se dit, "c'est le ministère  
7           de la Justice, donc comment se fait-il qu'il y a de  
8           l'injustice?", puis parfois, ça touche des  
9           dimensions qui ne visent pas le mandat du Ministère.  
10          On a un mandat clair dans la loi qui nous constitue,  
11          mais on est dans le dossier autochtone à une étape  
12          où on s'est dit, "bien, on ne peut pas régler tout,  
13          c'est bien évident, puis la seule façon d'y arriver,  
14          c'est en partenariat".

15       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16           Me Prigent, si vous voulez, on va peut-être revenir,  
17           mais je voudrais juste terminer sur l'appel...

18       **Me JACQUES PRÉGENT:**

19           Oui.

20       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

21           ... à l'action 50.

22       **Me JACQUES PRÉGENT:**

23           Oui.

24       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

25           Vous l'avez dit, effectivement, bien, ça parle d'un

1 Institut de droit autochtone, mais on parle aussi  
2 dans l'esprit de cet appel à l'action de  
3 reconstruction. Je comprends que vous me dites les  
4 nations sont peut-être venues nous voir parfois avec  
5 l'adoption coutumière, notamment on pense à Femmes  
6 autochtones du Québec qui en parle depuis une  
7 trentaine d'années. Ce que ça dit cet appel à  
8 l'action aussi, c'est que ces manières de prendre en  
9 charge les situations, le droit autochtone a été...  
10 ont été endommagé notamment par le passage en  
11 pensionnat, donc il faut reconstruire ce droit.

12 Dans le dossier de l'adoption coutumière, bon,  
13 on avait plusieurs... plusieurs représentants de  
14 nations autochtones autour de la table et on sait  
15 notamment que les Innus se sont alliés avec des  
16 chercheurs, Sébastien Grammond et Christiane Guay,  
17 et les Atikamekw aussi avaient un groupe de  
18 recherche qui était composé de plusieurs personnes  
19 qui ont pu les supporter pour reconstruire ce droit,  
20 mais ça, évidemment, ça prend des fonds pour  
21 reconstruire le droit pour ensuite pouvoir dire,  
22 "bien, voici, c'est... voici notre droit, qu'est-ce  
23 que c'est".

24 Vous avez parlé de l'adoption coutumière.  
25 Effectivement, il y a eu un rapport de Carmen

1           Lavallée sur... bien, présidé par Carmen Lavallée,  
2           rapport Lavallée en deux mille sept (2007), là, deux  
3           mille huit (2008) qui parlait de l'adoption à la  
4           grandeur du Québec. Dans le cadre de ce rapport,  
5           Femmes autochtones du Québec a fait un rapport sur  
6           l'adoption coutumière et une des choses qu'il disait  
7           c'est, "on doit mettre un groupe de travail en place  
8           pour pouvoir comprendre vraiment c'est quoi  
9           l'adoption coutumière, parce qu'on n'a pas  
10          nécessairement suffisamment de données". Donc c'est  
11          un peu ça l'esprit aussi, outre le fait que  
12          effectivement, bien, je comprends que ce que vous  
13          dites, les nations doivent l'amener, mais ils ont  
14          besoin de soutien pour le reconstruire, ce droit,  
15          finalement.

16                 Donc est-ce qu'à ce niveau-là on donne parfois  
17          des outils pour reconstruire le droit autochtone,  
18          finalement, qui a été endommagé? C'est un peu  
19          l'esprit aussi de l'appel à l'action 50.

20          **Me JACQUES PRÉSENT:**

21                 Alors si on parle de l'adoption coutumière, oui,  
22          effectivement, puis c'est même prévu un peu dans le  
23          plan d'action, même c'est prévu assez clairement  
24          dans le plan d'action, parce qu'on... on essaie  
25          toujours d'être conséquent, évidemment, quant aux

1 actions prises par le Ministère puis vers l'avenir,  
2 et dans le plan d'action, il y a effectivement une  
3 mesure qui nous permet de soutenir la réflexion du  
4 milieu quant à l'adoption coutumière, mais ç'a  
5 toujours été clair dans le cadre de nos discussions  
6 sur l'adoption coutumière que le Ministère ne  
7 définira pas ou n'imposera pas au milieu autochtone  
8 de définir qu'est-ce qu'il y a dans la boîte de  
9 l'adoption coutumière.

10 C'est pas à nous de dire, bien... c'est pas une  
11 condition, on n'a jamais fixé auprès des  
12 Autochtones, mais "dites-nous d'abord qu'est-ce que  
13 c'est que l'adoption coutumière puis après ça on va  
14 en parler". Elle existe, à vous de décider comment  
15 elle existe, puis si effectivement il y a peut-être  
16 des ajustements à faire, parce que le droit évolue,  
17 même le droit coutumier évolue, je veux dire, en  
18 soi, il doit s'adapter, on est prêt à vous soutenir  
19 dans vos démarches, dans votre réflexion collective  
20 pour effectivement baliser ce que sera l'adoption  
21 coutumière.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

23 Est-ce qu'il y a des fonds pour baliser, pour  
24 soutenir la reconstruction du droit autochtone?

25 **Me JACQUES PRÉGENT:**

1 Du droit autochtone en général, non, on n'est pas...  
2 bien honnêtement, on n'est pas rendu là, euh...

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 O.K.

5 **Me JACQUES PRÉGENT:**

6 Non.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8 On va passer... on va... bien, vous avez parlé de  
9 l'adoption coutumière. On va regarder un petit peu,  
10 finalement, ce qui s'est passé avec ce projet de loi  
11 là. Vous l'avez dit, bon, il y a eu un rapport du  
12 groupe de travail sur l'adoption coutumière en deux  
13 mille douze (2012), la loi a été adoptée en deux  
14 mille dix-sept (2017).

15 Cette loi-là qui a intégré l'adoption  
16 coutumière dans le cadre du... dans le Code civil,  
17 finalement, c'était un projet de loi qui... qui  
18 comprenait plusieurs... plusieurs modifications au  
19 régime d'adoption de façon générale. Évidemment, le  
20 fait que c'est une loi qui ne s'adresse pas  
21 spécifiquement aux peuples autochtones, bien, ça se  
22 peut qu'il y ait des gens qui ont des choses à dire  
23 sur les autres... sur les autres aspects du projet  
24 de loi, donc ça ralentit le processus en quelque  
25 sorte. Entre le premier... la première mouture du

1           projet de loi et l'adoption de la loi, on a eu cinq  
2           (5) ans.

3           Pourquoi les projets de loi comme celui-là qui  
4           vont reconnaître des droits aux peuples autochtones  
5           sont toujours collés à des... à d'autres aspects qui  
6           les intéressent pas nécessairement directement et  
7           qui *peut* ralentir le processus?

8           **Me JACQUES PRÉSENT:**

9           Bien, écoutez, je pense que c'est toujours une  
10          situation de contexte. C'est clair que l'adoption  
11          coutumière avait été, euh... il faut dire que c'est  
12          un dossier qui a pas été chanceux, bien honnêtement.  
13          Il y a eu une série de gouvernements qui... qui sont  
14          passés entre deux mille douze (2012),  
15          malheureusement, et deux mille dix-sept (2017). Ça a  
16          pris, euh... on avait cette difficulté-là sur le  
17          plan de la... au niveau de la législation, c'est  
18          quand même trois (3) gouvernements, là, ou trois (3)  
19          ministres différents.

20          Puis pour ce qui est de l'autre aspect, c'était  
21          pourquoi, oui, ça se retrouve dans une loi qui  
22          touche d'autres intérêts. Je veux dire, c'est un  
23          contexte qui était favorable de toute façon. Il me  
24          semble que pour être plus efficace, on avait mis les  
25          deux (2) questions ensemble, je pense c'était les



1 Mouvement Retrouvailles, je veux dire les solutions  
2 par rapport aux questions reliées au Mouvement  
3 Retrouvailles, notamment, et puis la question de  
4 l'adoption coutumière.

5 Honnêtement, ça peut... ça pourrait arriver  
6 qu'il y ait des lois qui soient spécifiques pour le  
7 milieu autochtone qui soient *pris*. Dans l'histoire,  
8 il y en a pas eu plusieurs, là, mais, euh... il y en  
9 a eu une, je pense, pour les Mohawks de Kahnawake  
10 lorsque le gouvernement avait signé des ententes en  
11 mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), où  
12 c'était une loi particulière, je veux dire, qui  
13 touchait que le milieu mohawk, mais je peux pas vous  
14 expliquer, là, si... ou je peux pas vous... me  
15 prononcer sur le fait est-ce qu'il est plus opportun  
16 de procéder autrement. Honnêtement, ça, ça me  
17 concerne pas trop, je pense.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19 Merci. Une dernière question au niveau de  
20 l'adoption coutumière. Bien, vous savez, bon, en  
21 deux mille douze (2012), il y a eu le rapport du  
22 groupe de travail, bon, qui se pronon... qui faisait  
23 une étude sur l'adoption coutumière, finalement, là.  
24 Vous savez, il y a eu des enjeux suite à ce rapport  
25 du groupe de travail. Il y a eu... en deux mille

1 douze (2012), le rapport du groupe de travail  
2 parlait du fait que l'adoption coutumière chez les  
3 Premières Nations ne crée pas nécessairement un  
4 nouveau lien de filiation, par contre, dans toutes  
5 les moutures du projet de loi on demandait à ce  
6 qu'un nouveau lien de filiation soit créé, jusqu'à  
7 ce qu'en novembre deux mille seize (2016) Femmes  
8 autochtones du Québec, les Innus de Uashat mak  
9 Mani-utenam avec Sébastien Grammond et Christiane  
10 Guay et le Conseil de la Nation atikamekw présentent  
11 un mémoire en commission parlementaire pour dire que  
12 l'adoption coutumière ne crée pas nécessairement un  
13 nouveau lien de filiation et donc que ces moutures  
14 du projet de loi qui étaient là depuis deux mille  
15 douze (2012) ne reflétaient pas l'adoption  
16 coutumière pour la plupart des peuples autochtones,  
17 c'était mentionné d'ailleurs dans le rapport du  
18 groupe de travail en deux mille douze (2012).

19 Qu'est-ce qui s'est passé? Pourquoi ça...  
20 pourquoi il a fallu attendre novembre deux mille  
21 seize (2016), que ces personnes-là viennent en  
22 commission parlementaire pour le rappeler pour que  
23 finalement on adapte la loi qui a été adoptée six  
24 (6), sept (7) mois plus tard, là, en juin deux mille  
25 dix-sept (2017), en conséquence?

1 **Me JACQUES PRÉSENT:**

2 C'est une bonne question. Honnêtement, nous-mêmes,  
3 on n'a pas trop compris ce qui s'était passé, parce  
4 que quand même, le groupe de travail était un groupe  
5 de travail composé de représentants du milieu  
6 autochtone qui étaient là pour effectivement nous  
7 amener un peu la réalité de l'adoption coutumière,  
8 la question de la garde, parce qu'on sait jamais  
9 trop comment définir, effectivement, d'autres types  
10 de pratiques qui existent, euh...

11 Honnêtement, puis j'essaie de me... vous  
12 m'excuserez, là, mais je suis comme bien des... je  
13 prends de l'âge tranquillement, là, mais il faut  
14 dire que il était clair que lors des débuts des  
15 travaux, notamment avec les Inuits où effectivement  
16 la pratique d'adoption coutumière avec rupture  
17 existe depuis toujours, bien, existe depuis  
18 toujours, c'est évident, là, c'est un pléonasme, que  
19 pour eux il y avait peut-être aussi autre chose,  
20 qu'il y avait de la garde coutumière, et leur  
21 présence à la table c'était de parler que de  
22 l'adoption coutumière selon leurs pratiques à eux.  
23 Or, c'est... ce qui s'est passé en deux mille seize  
24 (2016), c'est qu'on nous a dit, "oui, mais chez  
25 nous, l'adoption coutumière, effectivement, se fait

1 sans rupture", mais c'est un sujet qui avait pas été  
2 amené énormément à l'époque.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 Mais c'était dans... c'était dans le rapport du  
5 groupe de travail en deux mille douze (2012) aussi,  
6 c'était mentionné.

7 **Me JACQUES PRÉSENT:**

8 Oui, mais honnêtement, de la façon que le sujet a  
9 été amené en deux mille seize (2016), ç'a été  
10 réellement un peu... il y a eu un effet de surprise.

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

12 O.K.

13 **Me JACQUES PRÉSENT:**

14 Bien... bien honnêtement. Puis je pense qu'il y a  
15 pas... il y a pas lieu d'en faire un gros débat si  
16 ce n'est qu'on a pris acte puis on s'est ajusté à  
17 cette réalité, puis ce qui a fait en sorte,  
18 effectivement, qu'on a retrouvé dans le cadre du  
19 projet de loi la tutelle supplétive, qui est devenue  
20 un petit peu le miroir des effets de la fameuse  
21 adoption coutumière qui est de type garde coutumière  
22 qui existe à Uashat, chez les Atikamekw et, euh...  
23 principalement, puis peut-être chez les Algonquins  
24 également. Mais honnêtement, ce qu'il faut quand  
25 même retenir, c'est que le Ministère, assez

1           rapidement, s'est tourné sur lui-même pour se dire  
2           que il y a un problème puis on s'ajuste, puis ç'a  
3           donné le résultat quand même en l'espace,  
4           effectivement, de six (6) mois.

5           Mais vous pourriez poser la question à mes  
6           collègues autochtones pourquoi puis je vous... vous  
7           verrez comment eux ils ont... voient les choses de  
8           ceux qui étaient... qui participaient aux travaux du  
9           groupe de travail.

10       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11           Merci. Je vais revenir, finalement, prochaine  
12           diapositive, finalement, si... on revient aux appels  
13           à l'action de la Commission de vérité et  
14           réconciliation. On va maintenant parler de l'appel  
15           à l'action 42, qui répète en quelque sorte la  
16           recommandation 1 du rapport de la Commission royale,  
17           là, sur les peuples autochtones sur la justice  
18           pénale.

19           Donc en bref, l'appel à l'action 42 qui demande  
20           à ce que les gouvernements s'engagent à reconnaître  
21           et à mettre en oeuvre un système de justice  
22           autochtone, ça recoupe aussi les articles 5 et 34 de  
23           la Déclaration des Nations Unies sur les droits des  
24           peuples autochtones. Évidemment, cet appel à  
25           l'action peut parfois un peu dépendre de la

1 reconstruction du droit autochtone, là.

2 Je vais vous référer à la réponse qui nous a  
3 été donnée par le ministère de la Justice du Québec  
4 en lien avec les efforts déployés pour mettre en  
5 oeuvre cet appel à l'action. Donc le Ministère nous  
6 a répondu:

7 « Le MJQ – là, je vais dire "MJQ" – est  
8 disposé à discuter des options permettant  
9 la mise en place d'un système de justice  
10 autochtone prévoyant la création de  
11 tribunaux autochtones s'inscrivant dans le  
12 cadre des lois québécoises et respectant  
13 les principes prévus aux chartes en  
14 matière judiciaire. Des discussions  
15 exploratoires sont d'ailleurs en cours  
16 avec la communauté d'Akwesasne. Il est  
17 anticipé que de telles discussions  
18 prennent place avec la communauté de  
19 Kahnawake. »

20 Donc depuis mille neuf cent quatre-vingt-seize  
21 (1996), mis à part ce qui est mentionné dans la  
22 réponse, est-ce que autre chose a été fait par le  
23 ministère de la Justice pour soutenir le  
24 développement d'un système de justice autochtone et  
25 est-ce qu'on a un plan à cet effet?

1 **Me JACQUES PRÉSENT:**

2 Euh... pour terminer ce que... ma lancée de tantôt  
3 sur l'importance de la concertation puis de la  
4 collaboration puis de... d'une certaine façon qui  
5 vient redéfinir un peu ce que c'est que la justice,  
6 ce que je dois donc dire, c'est que dans le cadre  
7 des actions prises par le Ministère, on a constaté  
8 qu'effectivement on ne pouvait pas, comme seul  
9 ministère, trouver des solutions, et c'est clair que  
10 la réponse que je vois actuellement c'est sous  
11 l'angle de la responsabilité du Ministère.

12 On a un mandat très clair et puis  
13 l'organisation judiciaire en fait partie, notamment,  
14 puis c'est même le coeur probablement de  
15 l'institution comme telle, et dans le dossier donc  
16 de la justice autochtone, il est devenu apparent  
17 avec le temps que dans une approche souvent même,  
18 puis le milieu autochtone en parle, le milieu de la  
19 recherche aussi, dans une approche holistique, il  
20 faut que tous les partenaires soient autour de la  
21 table, et traiter de justice implique d'avoir une  
22 approche de concertation avec nos partenaires, que  
23 ce soit au niveau local, au niveau ministériel, au  
24 niveau interministériel puis même au niveau  
25 intergouvernemental, et c'est pour ça que lorsqu'on

1           regarde les appels à l'action puis qu'on me parle de  
2           justice, ma réponse est de dire, chaque partenaire,  
3           dans une stratégie concertée, puis encore là, je  
4           reviens un peu à l'esprit du plan d'action, c'est de  
5           trouver des approches de collaboration pour  
6           atteindre l'objectif visé.

7           Et je vous dirais que ce que nous percevons au  
8           Québec, je veux dire, est perçu ailleurs au Canada.  
9           Je veux dire, c'est un constat qui est fait par tous  
10          les intervenants actifs en matière de justice en  
11          milieu autochtone que tous les partenaires ont une  
12          contribution à faire, que ce soit au niveau de la  
13          prévention, que ça soit au niveau de l'organisation  
14          judiciaire comme telle ou de l'action de justice  
15          plus traditionnelle probablement, et au niveau du...  
16          tout l'univers du correctionnel, donc de la thérapie  
17          et des services sociaux, et si on ne réussit pas à  
18          s'entendre pour essayer de briser les silos dans  
19          lesquels on se retrouve tous, on n'y arrivera  
20          jamais, puis ça, c'est un constat que je vous dirais  
21          qui est fait partout au Canada, probablement partout  
22          dans le monde, là, mais je vais m'en tenir au  
23          Canada.

24          Tout le monde est conscient que lorsqu'on nous  
25          parle de justice, c'est un paquet de partenaires qui



1           doivent trouver une façon de travailler ensemble  
2           autour de la même table pour répondre aux besoins du  
3           justiciable, victime et accusé, et honnêtement,  
4           c'est une chose à laquelle nous on est arrivés comme  
5           constat, d'une part, et mettre ça en oeuvre, c'est  
6           titanesque, dans la mesure où les ministères, les  
7           organisations même à l'intérieur des ministères  
8           travaillent pas comme ça. On n'a jamais travaillé  
9           comme ça puis...

10       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11           Vous voulez dire en concertation?

12       **Me JACQUES PRÉSENT:**

13           En concertation. C'est... puis oui parfois, mais  
14           pas dans la... dans des dimensions nécessaires pour  
15           répondre aux enjeux reliés à la justice autochtone.  
16           Et le plan d'action, dans... il y a un chapitre sur  
17           la concertation, c'est... il y a un message à  
18           l'intérieur de ça quand même qui est présent, qui  
19           vient dire d'une certaine façon aux ministères,  
20           "bien, il va falloir travailler de façon concertée,  
21           les amis", et je vous dirais que ce travail-là, que  
22           ce soit au niveau ministériel, vous avez le même  
23           défi au niveau local.

24           Vous allez dans une communauté autochtone puis  
25           tu discutes avec un comité de justice, on en parlera

1 tantôt, "parlez-vous avec les services sociaux?", il  
2 y a des endroits oui puis il y a des endroits non.  
3 Mais là, tu dis, "mais là, il faut travailler avec  
4 les services sociaux", je veux dire, la clientèle,  
5 veux, veux pas, est la même. "Puis travaillez-vous  
6 avec la police?" "Non, pas trop." Bien là, O.K.,  
7 on a des défis, je veux dire. Puis honnêtement, sur  
8 ces chapitres-là, nous, c'est tout ce qu'on dit,  
9 c'est, "trouvez les véhicules nécessaires pour  
10 travailler ensemble", puis ils disent tous, "oui, on  
11 est d'accord", mais comme je vous dis, ils ont les  
12 mêmes problèmes que nous, c'est-à-dire quand je me  
13 retrouve dans mon ministère puis que je dis, "O.K.,  
14 les amis, il faut travailler ensemble", que ce soit  
15 avec effectivement mes collègues du BAVAC, que ce  
16 soit au niveau des collègues, euh... bien,  
17 principalement BAVAC ou les services judiciaires, il  
18 faut travailler ensemble dans la recherche des  
19 solutions, avec les limites, oui, qu'on a, qui sont  
20 celles imposées de par notre loi, mais en arrimage,  
21 évidemment, avec nos partenaires autres, et là, on  
22 rentre dans la dimension des autres ministères. Et  
23 encore là, ce travail-là, je pense qu'il y a comme  
24 un voeu, mais on n'a pas trouvé la mécanique encore  
25 pour y arriver. Il y a une volonté, ça, c'est

1           manifeste, mais sur le plan des opérations, comment  
2           y arriver, c'est un beau défi.

3           Et je veux juste finir avec le fédéral. Le  
4           gouvernement fédéral a les mêmes défis, je veux  
5           dire, c'est comme... t'sé je veux dire, c'est... je  
6           veux dire... un ancien collègue à moi du fédéral me  
7           disait toujours, il dit, "nous, c'est comme... on  
8           est comme une horloge grand-père, puis toi, t'es  
9           comme un petit réveille-matin à main, c'est-à-dire  
10          que on donne la même heure au même moment, mais  
11          notre mécanisme est plus lent, comme de raison, on  
12          est plus gros comme gouvernement". Et honnêtement,  
13          au niveau du gouvernement fédéral, eux aussi  
14          cherchent cette voie de passage pour essayer de  
15          travailler ensemble, mais c'est encore plus  
16          complexe, parce que faire travailler le MSPC, qui  
17          est Sécurité publique Canada, dans ses orientations  
18          avec le ministère de la Justice du Canada avec  
19          Services autochtones Canada, qui est l'ancien  
20          ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada,  
21          qui ont la responsabilité de tout l'univers de la  
22          santé, santé mentale et autres, faire travailler  
23          tout ce monde-là ensemble dans une stratégie  
24          commune, je veux dire, c'est... c'est gargantuesque,  
25          là, c'est immense, là, comme défi, mais je...

1           personnellement, je pense que c'est la voie à  
2           suivre. Si on ne réussit pas ça dans les cinq (5)  
3           prochaines années, je veux dire, on va avoir perdu  
4           énormément d'énergie pour rien, euh...

5           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6           Je comprends que ce que vous dites c'est que c'est  
7           un obstacle à la reconnaissance de façons de faire  
8           en justice qui peuvent être différentes?

9           **Me JACQUES PRÉSENT:**

10          Je pense que ça serait très profitable pour tout le  
11          monde et pour le milieu autochtone de trouver ces  
12          façons de travailler là, puis il y a moyen, on a des  
13          expériences, quelques petites expériences positives  
14          avec le milieu autochtone où on voit tranquillement  
15          se dessiner cette collaboration-là régionalement,  
16          puis honnêtement, moi-même j'en apprendis parfois.

17          Akwasasne, par exemple, est une communauté,  
18          puis il y en a d'autres qui le sont aussi, là, mais  
19          elle me vient à l'esprit, où effectivement, sur le  
20          terrain, il y a une volonté de travailler services  
21          sociaux, justice, police, et ils ont même des  
22          arrimages tranquillement qui se font avec le palais  
23          de justice de Valleyfield, avec les organisations  
24          judiciaires locaux pour trouver l'équilibre  
25          nécessaire entre la justice autochtone telle qu'ils

1           la voient puis la justice conventionnelle,  
2           traditionnelle qui est la nôtre, et trouver les  
3           terrains d'entente pour effectivement faire  
4           fonctionner tout ça ensemble.

5           Puis on a des exemples, évidemment, chez les  
6           Cris, qui depuis les dix (10) dernières années ont  
7           progressé relativement rapidement. Je pense qu'ils  
8           ont des moyens pour réaliser un projet ambitieux qui  
9           est celle de reprendre cette justice entre leurs  
10          mains. Les véhicules qu'ils prennent sont peut-être  
11          pas nécessairement ceux qu'on privilégie. Ils ont  
12          des structures, une approche assez complémentaire  
13          que je trouve positive, moi, qui est de travailler  
14          avec le milieu et l'organisation judiciaire  
15          traditionnelle conventionnelle qui est notre système  
16          de justice. Il y en a qui trouvent ça peut-être  
17          dépassé ou pas assez innovateur, mais ça, on y va  
18          avec le rythme du milieu puis le milieu lui-même  
19          évolue, là. C'est ça le portrait aujourd'hui puis  
20          ça sera différent assurément dans dix (10) ans,  
21          vingt (20) ans.

22          Fait que tout ça pour vous dire que l'enjeu de  
23          la justice, puis je voulais pas donc parler... ne  
24          pas y répondre, mais créer une justice autochtone  
25          implique un paquet de partenaires, ça ne peut pas

1 être autrement, et notre réponse, c'est sûr que  
2 nous, on la... on y répondait dans notre mission  
3 mandat de ministère de la Justice, pas dans la  
4 mission ou dans la politique gouvernementale, mais  
5 si nous on a une contribution à faire à l'intérieur  
6 de tout ce... cette réflexion-là, on irait  
7 probablement beaucoup plus loin. Mais ma réponse,  
8 notre réponse du Ministère de créer des tribunaux  
9 autochtones, mais il faut dire qu'il y a un intérêt  
10 de... du milieu à avoir des institutions judiciaires  
11 un peu, de type conventionnel, puis on n'est pas  
12 contre, là. Je veux dire, on leur dit pas, "non  
13 non, vous devriez adopter plus des modèles  
14 traditionnels de résolution de conflit". Je veux  
15 dire, c'est une voie parfois nécessaire par rapport  
16 au droit moderne.

17 Si vous prenez les exemples de Kahnawake puis  
18 d'Akwesasne, ils ont quand même de la circulation  
19 routière, je veux dire, ils ont donc des... des  
20 règles à faire appliquer et puis ça prend donc un  
21 système pour traiter ces... ces amendes-là, ces  
22 infractions-là, puis c'est certain que, t'sé, tu  
23 feras pas une médiation sur un constat d'infraction  
24 où il y a eu un excès de vitesse. Tu peux peut-être  
25 sensibiliser les gens, bien évidemment, que l'excès

1 de vitesse dans notre communauté ç'a pas de raison  
2 d'être, là, t'sé je veux dire, je veux dire, ç'a  
3 pas... ç'a pas sa place, mais au-delà de ça, je veux  
4 dire, c'est le modèle traditionnel qu'on connaît,  
5 là, c'est un constat, tu payes puis c'est fini, bon,  
6 mais...

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8 Au niveau de Akwesasne et Kahnawake, vous parlez de  
9 discussions exploratoires.

10 **Me JACQUES PRÉGENT:**

11 Oui.

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

13 Ils ont déjà des tribunaux. Quelles sont ces  
14 discussions-là exploratoires?

15 **Me JACQUES PRÉGENT:**

16 Bien, dans le cas de Kahnawake, effectivement, ils  
17 ont leur tribunal, qui... qui est très actif. Ce  
18 sont des juges de paix nommés à l'époque par le  
19 gouvernement fédéral en vertu de l'article 107 de la  
20 Loi sur les Indiens, ils sont donc aptes à agir et,  
21 euh... dans leur cas, depuis quand même probablement  
22 les années deux mille cinq (2005), ils ont une  
23 volonté de moderniser leur système, de... de  
24 s'assurer d'une assise même plus large en termes de  
25 pouvoir que celle qui est dévolue aux juges de paix

1 107, puis on est prêt à s'asseoir et à en discuter.

2 Dans le cas d'Akwesasne, puis je le sais, je  
3 sais que madame Joyce King est venue témoigner...

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

5 Hum, hum.

6 **Me JACQUES PRÉGENT:**

7 ... honnêtement, j'ai pas écouté son témoignage, je  
8 sais pas si elle en a parlé, mais effectivement, on  
9 discute actuellement avec l'Ontario, le Canada,  
10 Akwesasne et nous d'une instance de justice à  
11 Akwesasne. On en est dans... on discute, on discute  
12 même aujourd'hui, là.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14 Mais il y en a pas déjà une, c'est ça, les  
15 discussions sont à quel niveau?

16 **Me JACQUES PRÉGENT:**

17 Les discussions?

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19 Parce qu'ils ont déjà un tribunal, donc vous  
20 dites...

21 **Me JACQUES PRÉGENT:**

22 Ils ont effectivement... ils ont d'abord un tribunal  
23 qui s'apparente à celui de Kahnawake, parce qu'ils  
24 avaient ou ils ont un juge de paix actif, mais qui  
25 agit moins, et ils ont ce qu'ils appellent une



1 instance traditionnelle, qui est la leur, puis c'est  
2 un peu un processus qui semble fonctionner à  
3 l'intérieur de la communauté dans la mesure où les  
4 citoyens veulent bien s'y plier. Le problème c'est  
5 s'ils veulent pas s'y plier ou si on veut faire  
6 exécuter les jugements à l'extérieur de la  
7 communauté, mais il y a pas d'assise juridique pour  
8 les états étrangers de la décision rendue, alors  
9 c'est le pont qu'on essaie de créer pour savoir  
10 comment peut-on y arriver et, euh... c'est pas  
11 évident, parce que c'est souvent un dossier  
12 normalement discuté dans les discussions sur  
13 l'autonomie gouvernementale.

14 Quand vous regardez à travers le Canada toutes  
15 les ententes sur l'autonomie gouvernementale, il y  
16 en a pas des tonnes, mais il y en a, dans le volet,  
17 chapitre justice, il y a un compromis qui est  
18 proposé à l'intérieur de ça, pas toujours  
19 satisfaisant pour certains, mais qui est... qui est  
20 là puis qui est l'assise d'un tribunal éventuel qui  
21 aura la légitimité nécessaire pour agir à la fois à  
22 l'intérieur de la communauté, mais avec l'impact  
23 nécessaire à l'extérieur de la communauté, alors  
24 c'est donc un sujet plus de type autonomie, mais on  
25 s'est, euh... au même titre que nos partenaires

1 ontariens et canadiens donc, on était... on est à  
2 l'écoute, je veux... on... Et bien honnêtement,  
3 depuis toujours, le Ministère a toujours été  
4 disponible pour discuter de ces dossiers en... et  
5 oui, il y a des obstacles, des fois juridiques,  
6 importants, mais on essaie de voir s'il y a pas  
7 moyen d'arriver à quelque chose, puis à ce jour, il  
8 y a peut-être des frustrations parfois des  
9 politiciens, mais ça, c'est un univers. Je  
10 travaille pas dans la politique, moi, je suis dans  
11 le domaine de l'administration publique, avec mes  
12 vis-à-vis autochtones de l'administration publique,  
13 on trouve des terrains d'entente puis on convient de  
14 défis puis des obstacles qui se présentent puis on  
15 essaie de trouver des façons de répondre.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

17 On va parler d'un autre système de justice, on va  
18 parler brièvement du SIAA, le Système d'intervention  
19 d'autorité atikamekw, les Atikamekw qui ont  
20 certains... bien, qui ont les pouvoirs en matière de  
21 protection de la jeunesse, finalement.

22 Le SIAA a été appliqué la première fois en deux  
23 mille (2000), c'était une entente entre les DPJ des  
24 régions concernées et leurs vis-à-vis atikamekw. En  
25 deux mille un (2001), la Loi sur la protection de la

1           jeunesse a été amendée pour inclure l'article 37.5,  
2           vous êtes bien au courant...

3           **Me JACQUES PRÉGENT:**

4           Hum, hum.

5           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6           ... un article qui prévoit qu'un gouvernement peut  
7           conclure une entente avec une nation, une communauté  
8           ou un regroupement autochtone pour établir un régime  
9           particulier de protection de la jeunesse.

10           À partir deux mille deux (2002), les Atikamekw  
11           et le gouvernement du Québec ont entamé des  
12           discussions pour signer l'entente en vertu de  
13           l'article 37.5, mais il a finalement fallu attendre  
14           en janvier deux mille dix-huit (2018) pour que  
15           l'entente soit signée. Qu'est-ce qui explique que  
16           ç'a été aussi long? Je vois que vous dites il y a  
17           des obstacles, c'est quoi les obstacles,  
18           l'administratif, c'est politique, c'est quoi les  
19           obstacles qui font que ça prend seize (16) ans pour  
20           en arriver à une entente?

21           **Me JACQUES PRÉGENT:**

22           Mais dans le cas du dossier de 37.5, évidemment,  
23           c'est un dossier qui relève du ministère de la Santé  
24           et Services sociaux, donc notre Ministère était pas  
25           visé par tous ces échanges qui touchent l'univers de

1           la protection de la jeunesse, on était associés  
2           indirectement.

3           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4           Hum, hum.

5           **Me JACQUES PRÉGENT:**

6           Parce que il faut dire que étant relativement vieux  
7           dans l'administration publique, je veux dire, le  
8           ministère de la Justice était au rendez-vous à la  
9           fin des années quatre-vingt-dix ('90) quand  
10          effectivement les Atikamekw, le gouvernement  
11          atikamekw, le CNA, nous a, euh... présenté leur  
12          politique sociale atikamekw, qui est la base et qui  
13          les mène au service, au Système d'intervention  
14          d'autorité atikamekw. Parce que la politique  
15          sociale atikamekw, qui est comme un peu leur  
16          constitution, qui remonte à une époque où  
17          probablement la plupart des Atikamekw l'ont oublié,  
18          parce qu'on oublie tout, c'était le document qui  
19          disait, "on veut se prendre en main en matière de  
20          contrôle social notamment, il y a d'autres enjeux,  
21          et nos priorités sont – à l'époque, si je me  
22          souviens bien – l'univers des jeunes, protection de  
23          la jeunesse, l'univers de la violence familiale et  
24          l'univers des aînés", puis c'était clair.

25          Puis à l'époque, quand nous on commençait nos

1 discussions avec le milieu autochtone à la fin des  
2 années quatre-vingt-dix ('90) pour voir est-ce qu'il  
3 y a moyen d'envisager, effectivement, la mise en  
4 place de projets de type comité de justice, etc.,  
5 ils nous ont présenté ça, puis on a dit, "mais  
6 écoutez, ça rentre pas mal dans notre créneau. On  
7 peut pas... on n'est pas un gouvernement, là, on  
8 pourra pas négocier votre autonomie complète sur  
9 toutes ces structures-là, mais on peut essayer de  
10 vous... vous aider, vous... de vous assister à la  
11 mise en oeuvre de la réflexion nécessaire puis  
12 surtout à la mettre de façon concrète", parce que  
13 c'est toujours le défi, la théorie, c'est beau, mais  
14 c'est quand t'arrives dans la pratique où là ça  
15 commence à être plus compliqué. Et dans le cas  
16 présent, on a été, notre Ministère au même titre que  
17 Justice Canada, même Santé au départ avait contribué  
18 même à la réflexion financièrement pour dire, "O.K.,  
19 comment on peut concrétiser la première... le  
20 premier niveau qui est la jeunesse?", puis c'est là  
21 qu'on a comme... on avait déjà les assises du SIAA  
22 développées à l'intérieur de la politique et ils  
23 sont partis avec leur petit bâton avec, évidemment,  
24 santé ou surtout les... les DPJ des régions pour  
25 réfléchir sur comment développer le processus.

1                    Pourquoi ç'a pris autant de temps, bien  
2                    honnêtement, je peux pas vous l'expliquer, mais je  
3                    vous dirais qu'écoutez, c'est comme notre dossier  
4                    sur l'adoption coutumière, je peux pas critiquer mes  
5                    collègues de santé, dire qu'ils se sont traîné les  
6                    pieds, moi-même j'ai pas pu faire plus que ça, je  
7                    veux dire, ç'a pris huit (8) ans pour réaliser un  
8                    seul petit dossier qui est l'adoption, le leur est  
9                    quand même probablement plus complexe, puis que  
10                    voulez-vous, ils sont les premiers, puis être  
11                    premier, bien, c'est toujours pareil, c'est toujours  
12                    plus difficile être le premier, que ce soit dans une  
13                    famille ou ailleurs, alors donc, les défis étaient  
14                    peut-être plus élevés, les exigences plus élevées,  
15                    le lien de confiance peut-être moins encore  
16                    développé entre les ministères et les partenaires.  
17                    Mais je pense qu'ils ont démontré qu'ils sont en  
18                    mesure de faire, qu'on a été en mesure de faire  
19                    quelque chose, puis probablement que ça ouvre la  
20                    voie à tous les autres, là, je veux dire, que ce  
21                    soit les Mohawks ou d'autres groupes, je pense que  
22                    ça va probablement aller peut-être plus vite, puis  
23                    ça serait... là, je pense qu'on aurait... il y  
24                    aurait lieu de se poser la question si ça prend  
25                    encore seize (16) ans conclure une autre entente

1           avec un autre groupe, là il y a un problème, là  
2           c'est clair, mais je pense pas qu'on peut juger  
3           cette période-là comme étant excessive. Peut-être  
4           qu'on aurait pu réduire de quelques années, là, j'en  
5           conviens, mais là, vous poserez la question à mes  
6           collègues de santé, là.

7           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8           Merci. On va passer aux... on va parler maintenant  
9           des programmes de justice communautaire, comme les  
10          comités de justice, là, par exemple. On va passer  
11          quand même beaucoup de temps là-dessus, sur ces  
12          programmes, parce qu'ils nous ont été révélés dans  
13          notre preuve comme ayant un rôle très important.  
14          Ça, en fait, c'est la diapositive numéro 40 du  
15          témoignage du ministère de la Justice du Québec en  
16          juin deux mille dix-sept (2017) ici, le  
17          sous-ministre Yan Paquette, sous-ministre associé.  
18          Donc la seule raison pourquoi on a recopié ça,  
19          c'était pour voir tous les rôles que peuvent jouer  
20          ces programmes de justice communautaire.

21                 Bon. Donc on a la déjudiciarisation, la  
22          non-judiciarisation, des recommandations sur  
23          sentence, ça peut inclure parfois la rédaction de  
24          rapports Gladue, probation, sursis de peine, suivi  
25          de libération conditionnelle, permissions de sortir,

1           prévention du crime, soutien communautaire - cercle  
2           de guérison, réintégration d'un contrevenant,  
3           médiation citoyenne, donc ce sont tous des rôles que  
4           peuvent jouer un programme de justice communautaire.  
5           Selon la Stratégie de la justice applicable aux  
6           Autochtones, la déjudiciarisation c'est l'objectif  
7           central des programmes de justice communautaire.

8           Un petit rappel... *Oups*, c'est pas mon... j'ai  
9           pas pesé sur le bon bouton. Bon. Pour la  
10          Commission royale, encore on revient au système de  
11          justice, là, mais pour la Commission royale sur les  
12          peuples autochtones en mille neuf cent quatre-vingt-  
13          seize (1996), les initiatives de déjudiciarisation  
14          c'était des jalons posés par des systèmes de justice  
15          autochtone, donc il devait y avoir de plus... ça  
16          devait grossir, finalement, là. Donc on va voir où  
17          on en est finalement, comment ça s'est passé à  
18          travers les années.

19          On va commencer simplement par parler du statut  
20          des programmes de justice. Une petite introduction,  
21          les programmes de justice communautaire sont  
22          financés par le gouvernement fédéral et le  
23          gouvernement provincial dans la straté... ça fait  
24          partie de la Stratégie en matière de justice  
25          applicable aux Autochtones du ministère de la



1 Justice du Canada. Les programmes reçoivent parfois  
2 des fonds aussi à d'autres endroits, là, ça peut  
3 être des fonds propres à leur nation, ça peut être  
4 aussi des donateurs privés. Donc j'ai fait un petit  
5 schéma, là, de la Stratégie sur la justice  
6 applicable aux Autochtones. Il y a deux (2) fonds  
7 dans cette Stratégie et le Québec participe avec le  
8 fédéral aux fonds de la justice communautaire pour  
9 financer ces programmes.

10 L'évaluation de la Stratégie en matière de la  
11 justice applicable aux Autochtones de l'année deux  
12 mille seize (2016) qui a été effectuée par le  
13 ministère de la Justice du Canada mentionne que ces  
14 programmes-là ne sont pas considérés présentement  
15 comme faisant partie intégrante du système de  
16 justice, ils ont pas... ils ont pas comme ce  
17 statut-là, mais sont considérés plutôt comme des  
18 programmes intéressants, mais pas... ne faisant pas  
19 partie intégrante. On mentionne que ils devraient  
20 être considérés et traités comme tels, comme des...  
21 des programmes qui font partie intégrante du système  
22 de justice.

23 On voulait savoir est-ce que c'est la position  
24 du ministère de la Justice du Québec que ces  
25 programmes-là font partie intégrante ou on les voit

1           plutôt comme des programmes qui sont intéressants,  
2           mais qui sont pas nécessairement obligatoires dans  
3           le cadre du système?

4           **Me JACQUES PRÉSENT:**

5           Oui. Bien, si on revient effectivement, je veux  
6           dire, à la stratégie du Ministère depuis le début,  
7           euh... si on revient, évidemment, à votre page où on  
8           présente effectivement les types de domaines qui  
9           peuvent être effectivement envisagés, je veux  
10          dire... je veux... on travaille pour la fonction  
11          publique, donc il faut le plus possible être en  
12          mesure d'expliquer à nos autorités qu'est-ce que ça  
13          peut faire, mais c'est clair que dans nos  
14          discussions avec les communautés, quelles qu'elles  
15          soient, la volonté du Ministère a jamais été de  
16          dire, "bien, vous allez faire la déjudiciarisation  
17          ou mettre en oeuvre l'article 717 du Code criminel".  
18          On n'est pas dans cette dynamique-là dans le cadre  
19          de nos relations avec le milieu. Que ce soit un  
20          objectif visé par... par Justice Canada, écoutez, on  
21          se chicanera pas sur... je veux dire, on a beau en  
22          discuter, on en discute avec eux puis on s'entend  
23          pas parfois, là, sur les angles, mais je veux dire,  
24          c'est leur droit, mais ce qui est clair, c'est que  
25          dans nos discussions avec le milieu autochtone,

1 nous, on dit, "écoutez, on veut vous soutenir dans  
2 la mesure de nos capacités pour que la résolution  
3 des conflits généralement se fasse, se règle chez  
4 vous puis il y a différentes façons d'amener ces  
5 problèmes-là vers votre institution, le comité de  
6 justice communautaire, qui est un peu notre genre de  
7 marque de commerce, là, parce qu'il faut bien lui  
8 donner un nom à un moment donné, mais vers donc un  
9 regroupement de citoyens désireux de participer à un  
10 peu à la résolution de conflit. Puis là, la... la  
11 façon que vous allez y arriver, les types de  
12 dossiers que vous voulez traiter puis le type de  
13 référence d'où vont venir les dossiers, c'est un peu  
14 à vous de décider".

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 Je vais peut-être juste préciser ma question.

17 **Me JACQUES PRÉGENT:**

18 Oui. Oui.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

20 C'était peut-être pas complètement clair, là.

21 **Me JACQUES PRÉGENT:**

22 Oui.

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

24 Dans le cadre de la stratégie, ils expliquent ça que  
25 les programmes ne sont pas considérés comme faisant

1 partie intégrante du système de justice, notamment  
2 au niveau des conditions qu'ils ont. Par exemple,  
3 ils ne sont pas traités... ils ont pas un genre de  
4 même salaire, on va dire, la même considération de  
5 la part du système de justice que les agents de  
6 probation, les autres acteurs qu'on prend quand  
7 qu'on s'assoit d'emblée, qui font partie du système.  
8 Les comités de justice, bien, des fois on leur fait  
9 appel, des fois on leur fait pas appel, ils sont...  
10 ils ont pas le même salaire, ils ont pas les mêmes  
11 conditions, donc ils sont pas... ils sont pas  
12 considérés comme faisant intégrante du système,  
13 finalement, pas comme étant essentiels, c'est un peu  
14 ce que... ce que dit la stratégie.

15 **Me JACQUES PRÉSENT:**

16 Oui, bien là, je pense (inaudible) poser la question  
17 à Justice Canada, là, parce que là, je peux pas  
18 parler en leur nom, mais ce que je veux juste...  
19 pour finir mon... mon point, puis Justice Canada  
20 pourra peut-être vous expliquer pourquoi que c'est  
21 comme ça, là, mais d'une part, le milieu, on  
22 convient avec le milieu de ce qu'ils veulent faire  
23 et puis la façon de régler les dossiers peut venir  
24 de diverses origines, ils peuvent être actifs à  
25 diverses étapes du système de justice, ça peut se

1            retrouver dans notre système de justice  
2            conventionnel, c'est comme ça je le désigne pour pas  
3            parler de traditionnel, parce qu'on devient mêlé à  
4            un moment donné, mais conventionnel qui est le  
5            nôtre, québé... euro-canadien, peu importe, et le  
6            leur, puis lorsqu'on fait... on indique, par exemple  
7            la médiation citoyenne, "si les citoyens ont  
8            confiance en vous puis ils veulent discuter de leurs  
9            problèmes sous un angle plus de médiation,  
10           finalement, parce que c'est un peu ça, pourquoi  
11           pas". Et dans notre démarche, c'est ce qu'on fait,  
12           puis chacune des communautés, à elle de décider où  
13           elles veulent aller, leur rythme et le type de  
14           dossiers, est-ce que c'est adultes ou enfants ou  
15           jeunes ou pas de jeunes, etc., puis également, puis  
16           c'est là qu'est toute la dynamique, les  
17           collaborations nécessaires avec d'autres  
18           partenaires, qui sont les services sociaux puis la  
19           police, etc. Fait que c'est toujours à eux de...

20                    Pour ce qui est de l'enjeu du financement,  
21                    parce que ce qu'il y a derrière votre question,  
22                    toujours la question... parce que là, vous me parlez  
23                    d'un financement comparable, j'essaie de voir un  
24                    peu...

25            **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

1 Bien, on parlait d'un statut, mais on peut... je  
2 peux poser une question directement sur le  
3 financement, là.

4 **Me JACQUES PRÉSENT:**

5 Oui.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7 Le financement octroyé, entre les programmes,  
8 c'est... c'est inégal un petit... il y a des  
9 différences entre les programmes. Le maximum, selon  
10 la perception de ce que les gens nous ont... de ce  
11 que certaines personnes nous ont dit, le maximum  
12 qu'ils peuvent obtenir, autant fédéral, provincial  
13 confondus, c'est soixante-dix mille dollars  
14 (70 000 \$).

15 **Me JACQUES PRÉSENT:**

16 Hum.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18 Ça reflète le budget, effectivement, reçu de  
19 certains programmes, mais d'autres reçoivent un peu  
20 plus, d'autres reçoivent un peu moins. Est-ce qu'il  
21 y a des limites de financement pour un programme de  
22 justice communautaire dans le cadre de cette  
23 stratégie?

24 **Me JACQUES PRÉSENT:**

25 Bien, à ce jour, le... le financement des projets,

1           effectivement, suit la structure d'un... d'une  
2           moyenne qui tourne effectivement autour de soixante-  
3           dix (70), soixante et quinze mille (75 000) par  
4           projet, puis ce financement-là vise évidemment  
5           essentiellement le poste normalement d'un  
6           coordonnateur ou d'un responsable du comité, qui est  
7           un peu le secrétaire un peu de... du comité, euh...  
8           de personnes intéressées, et puis il y a une partie  
9           du financement qui est... qui est plus comme dans le  
10          fonctionnement, qui est soit pour la formation, soit  
11          pour, euh... les honoraires des membres, parce qu'il  
12          y a quand même des jetons de présence qui sont  
13          versés dans plusieurs des communautés auprès des  
14          membres pour pouvoir effectivement travailler, puis  
15          ça, c'est leur décision. Puis je vous dirais que  
16          oui, il y a toujours des discussions sur "on peut-tu  
17          avoir plus?", mais la question c'est souvent, "mais  
18          pourquoi avoir plus?". Puis je veux dire, des fois  
19          on constate qu'il y a des surplus, pas des gros  
20          surplus, mais il y a des surplus dans le cadre des  
21          opérations, fait que tant que t'as des surplus, je  
22          vois pas trop pourquoi tu voudrais plus d'argent,  
23          là, mais je pense la discussion est toujours  
24          ouverte.

25                 Je conviens avec vous que évidemment on a des

1 paramètres financiers au Ministère, qui vont... qui  
2 vont croissants, bien honnêtement, je pense que le  
3 plan d'action y référerait, y réfère, et puis à ce  
4 jour, le gouvernement a effectivement appuyé cette  
5 mesure, donc il y a un financement au rendez-vous.  
6 Le fédéral aussi est pris avec ses paramètres, je  
7 veux dire, ils ont un budget limité de huit cent  
8 quelques mille (800 000) depuis deux mille sept  
9 (2007) puis il a pas augmenté, là, puis il  
10 augmentera pas, d'après leur programme, avant deux  
11 mille peut-être dix-sept (2017), euh, voyons,  
12 excusez, deux mille vingt-deux (2022). Ça, ça fait  
13 partie de la réalité.

14 L'affaire c'est que souvent, dans nos  
15 discussions avec le milieu autochtone, puis je pense  
16 que vous allez y référer tantôt, c'est tout l'angle  
17 des services. Une fois que t'as essayé de trouver  
18 une solution aux problèmes, que ce soit de deux (2)  
19 individus ou d'un couple, t'as besoin de services,  
20 et là, il y a des discussions sur ces sujets-là  
21 souvent, puis là, on dit, "O.K., vos partenaires  
22 sociaux peuvent-ils contribuer?", parce que c'est  
23 dans leur mission très souvent, juste en termes de  
24 prévention, de le faire, donc peuvent-ils  
25 collaborer? Est-ce que le gouvernement fédéral



1 également, par le biais de tous ses programmes?  
2 Parce que je vous dis, je sais pas si vous avez  
3 tenté de documenter le nombre de programmes en  
4 matière autochtone au gouvernement fédéral, là, mais  
5 vous allez en avoir une kyrielle, euh... il y a-tu  
6 moyen d'aller, évidemment, faire contribuer ces  
7 programmes-là dans votre stratégie? Parce que au  
8 coeur de la question, c'est toujours la même  
9 affaire, vous êtes pas tout seuls, il faut des  
10 partenaires, je veux dire, on peut pas... on peut  
11 pas y arriver autrement, puis c'est... ça sera pas,  
12 malheureusement ou en tout cas heureusement, au  
13 ministère de la Justice de payer pour mettre en  
14 place des services de thérapie de couple, mettons,  
15 si c'était ça un des services qu'ils veulent  
16 développer, mais on sait que les services sociaux,  
17 c'est dans leur mission, ils ont parfois le budget,  
18 ils offrent parfois même le service puis il s'agit  
19 juste de faire le pont entre ce service-là et  
20 leur... leur action.

21 Alors comme je vous dis, c'est comme... c'est  
22 un tout puis ça facilite ma vie dans les réponses  
23 que je peux vous faire, parce que c'est un tout  
24 cohérent puis... et puis d'après nous, ça peut  
25 fonctionner.

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

2 Est-ce qu'il y a des partenariats qui ont déjà été  
3 faits, justement, des discussions entre le Bureau  
4 des affaires autochtones et les services sociaux  
5 pour peut-être avoir du financement commun pour ces  
6 programmes-là?

7 **Me JACQUES PRÉSENT:**

8 Bien, on va en parler tantôt, là, mais quand on  
9 parle de... quand on a fait notre... on a signé  
10 notre entente du programme de mesures de rechange  
11 sur la violence conjugale en vertu de l'article 717  
12 avec les Atikamekw, une question de base,  
13 évidemment, qui venait de tous nos partenaires, DPCP  
14 et autres, c'est... c'est, "oui, mais qu'est-ce  
15 qu'ils vont faire avec ces... ces gens-là, là?  
16 Mettons qu'on leur dit, O.K., réglez le problème de  
17 violence conjugale et parfois familiale, ils vont  
18 faire quoi avec ce monde-là, là? Ils ont-tu les  
19 ressources pour pouvoir les accompagner après, là?  
20 Ils vont quand même pas leur demander d'aller couper  
21 du bois, là, t'sé, c'est plus compliqué que ça, on  
22 s'entend." "Oui, oui, oui."

23 Fait que quand on a posé la question au CNA, on  
24 a dit, "écoutez, c'est quoi les services  
25 disponibles?", puis je vais vous dire, ils en

1           avaient trois (3) pages de services potentiels, soit  
2           déjà en place dans leur milieu ou soit des  
3           partenaires de l'externe du milieu, euh... de la  
4           Mauricie, dans le cas en tout cas de la Mauricie et  
5           dans le cas de Wemotaci, et puis on avait donc  
6           toutes les réponses nécessaires pour pouvoir dire,  
7           "bien, il y a des services possibles". Fait que ça  
8           dépend toujours, puis je vous dirais, Akwesasne, ils  
9           ont déjà des programmes pour les hommes violents,  
10          ils ont déjà des programmes pour les femmes  
11          violentées puis ils... ils se disent pas "on les  
12          laisse dans leur coin faire leur petite mission en  
13          silo", au contraire, ils les amènent dans la  
14          solution au problème auquel ils sont confrontés.

15                 Fait que comme je vous dis, c'est toujours...  
16          il y a un équilibre à créer, et sur le plan des  
17          politiques gouvernementales, c'est plus complexe,  
18          j'en conviens, t'sé, comment faire que notre  
19          stratégie de comité de justice au Ministère puisse  
20          avoir évidemment cette zone de confort là  
21          nécessaire, parce que Santé et Services sociaux ou  
22          surtout Services autochtones Canada, Affaires  
23          indiennes du Nord Canada puissent être des  
24          partenaires, parce qu'ils ont des ressources  
25          financières et ils appuient le milieu autochtone

1 dans cette prise en charge là également. Fait que  
2 c'est de trouver toujours cet équilibre-là, puis là,  
3 plus vous montez, mais plus les défis sont grands,  
4 ça, c'est... indéniable. Voilà.

5 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6 Merci. Au niveau du financement, encore une fois,  
7 de ces programmes-là, bon, il y a beaucoup  
8 d'évaluations, notamment l'évaluation sur la  
9 Stratégie de justice applicable aux Autochtones  
10 mentionne que ce sont des programmes qui sont moins  
11 coûteux, parfois plus efficaces...

12 **Me JACQUES PRÉSENT:**

13 Hum, hum.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15 ... puis ça, ç'a amené une de nos témoins, là, le  
16 six (6) décembre dernier à souligner le fait que le  
17 système de justice criminelle, de son côté, est...  
18 ç'a été dit par la Cour suprême et par plusieurs  
19 études évidemment, ne fonctionne pas de son côté  
20 pour les peuples autochtones, alors que ces  
21 programmes sont démontrés comme fonctionnant. Donc  
22 c'est une de nos témoins qui nous a dit, en lien  
23 avec cette situation, que si le programme de justice  
24 criminelle, le droit criminel était évalué de la  
25 même façon qu'on évalue ces programmes de justice et

1 que... et qu'on lui demandait de redemander du  
2 financement année après année, probablement qu'il ne  
3 recevrait pas son financement.

4 Qu'est-ce qui... c'est quoi les obstacles,  
5 finalement, qui empêchent d'avoir un... t'sé,  
6 d'avoir un financement qui est tout simplement  
7 garanti peut-être à la mission plutôt que de  
8 demander aux programmes de faire des renouvellements  
9 du financement à chaque année ou à chaque deux (2)  
10 ans, finalement?

11 **Me JACQUES PRÉSENT:**

12 Bien, ça, c'est une mécanique de règles financières  
13 qui sont propres à chaque gouvernement, mais ce  
14 qu'il faut dire là-dessus, c'est que la... les  
15 sommes sont toujours disponibles, je veux dire, il y  
16 a jamais eu de signaux de la part du Ministère pour  
17 dire milieu autochtone, "écoutez, on sait pas ce qui  
18 va se passer dans deux (2) ans". C'était peut-être  
19 plus le cas au niveau fédéral, parce que leur  
20 programme aujourd'hui était une stratégie,  
21 demandez-moi pas la distinction, là, mais une  
22 stratégie étant probablement un genre de programme  
23 que tu peux abolir du jour au lendemain, puis ce qui  
24 faisait effectivement que le milieu autochtone qui  
25 recevait la moitié du financement du fédéral,

1           lorsqu'on arrivait vers la fin de la stratégie, qui  
2           était toujours des blocs de cinq (5) ans ou de deux  
3           (2) ans, bon, il y avait peut-être un petit moment  
4           de panique, mais on était toujours en mesure, en  
5           tout cas le fédéral, de dire, "écoutez, pas de  
6           panique, là, je veux dire, c'est toujours une  
7           priorité pour le gouvernement, mais on n'a pas le  
8           choix, c'est un passage obligé".

9           Mais honnêtement, c'est... c'est des règles  
10          administratives financières, euh... puis à ce jour,  
11          moi, j'ai regardé nos dossiers puis jamais on n'a  
12          pas été au rendez-vous, là, puis on n'a jamais... on  
13          a toujours dit au milieu autochtone, "c'est *business*  
14          *as usual*, on lâche pas – excusez l'anglicisme – mais  
15          on lâche pas et puis on maintient le cap". Puis  
16          oui, ça fait en sorte que c'est un peu lourd  
17          administrativement, ça prend des ententes, une  
18          convention d'aide financière avec, effectivement,  
19          des redditions de comptes, mais là, on doit rendre  
20          compte de ce que les gens font de l'argent qui est  
21          public, puis de toute façon, c'est un exercice que  
22          même pour eux c'est nécessaire, je veux dire, ils  
23          ont pas le choix de rendre compte à leur milieu.

24          Je vous dirais le plus bel exemple c'est les  
25          Cris. Je veux dire, les Cris gèrent leur propre

1 budget en matière de justice à la suite de la  
2 signature d'une entente sur... en lien avec la Paix  
3 des braves en matière de justice puis ils rendent  
4 compte à leurs citoyens, à leurs concitoyens, puis  
5 je vais vous dire qu'en termes de paperasse à  
6 l'intérieur de... du Gouvernement de la nation crie,  
7 c'est pas plus lourd que nous, mais c'est... c'est  
8 assez volumineux. Alors il y a une reddition de  
9 comptes, il y a... puis il y a toujours un  
10 renouvellement annuel qui est comme automatique,  
11 puis ça, c'est... c'est l'administration publique.  
12 Ça peut... est-ce que ça peut changer, peut-être,  
13 mais honnêtement, je suis pas très ferré dans le  
14 domaine, là, de...

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 Est-ce que vous avez déjà entendu parler, parce  
17 qu'on en a entendu en audience, des conséquences que  
18 ça peut causer de toujours être forcé de refaire ces  
19 demandes-là?

20 **Me JACQUES PRÉSENT:**

21 Mais on sait qu'il y a une frustration au niveau de,  
22 bon, de... effectivement, de l'exercice à faire,  
23 mais au-delà de ça, euh... puis est-ce que c'est...  
24 c'est... il y a une gestion qui est très... qui est  
25 de... moins lourde qu'il l'était dans le passé, ça

1 c'est clair, en termes de reddition de comptes, on a  
2 allégé un peu plus, effectivement, la reddition de  
3 comptes du milieu autochtone à l'endroit des  
4 ministères canadiens et le nôtre, mais j'ai pas,  
5 moi, entendu de... d'autres choses, là, sur... de  
6 signaux négatifs sur le poids de cette démarche-là.

7 C'est compliqué, c'est fastidieux, j'en  
8 conviens, des fois, même, on les accompagne parfois,  
9 parce qu'il y a quand même une reddition de comptes  
10 de rapport d'activité, fait que qu'est-ce que vous  
11 avez fait puis etc., puis honnêtement, les  
12 conventions d'aide financière sont présentées avec  
13 une annexe de c'est quoi vos actions que vous voulez  
14 réaliser cette année-là, fait qu'en soi, à la fin de  
15 l'année, que tu rendes compte au gouvernement ou que  
16 tu rendes compte à ton conseil sur ce que t'as fait  
17 au cours de l'année, je pense c'est productif, là,  
18 c'est... c'est positif, mais c'est... c'est du  
19 papier. Je conviens que c'est...

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

21 On a entendu parler du fait qu'il y avait une  
22 crainte parfois pour les personnes de perdre leur  
23 emploi, parce qu'il y a une crainte que c'est...  
24 c'est un emploi qui est instable, même vous le  
25 dites, le financement est au rendez-vous année après



1           année, c'est quelque chose qu'on a entendu, c'est  
2           pas... on n'est pas... c'est pas garanti, donc il y  
3           a une crainte de peut-être perte d'emploi, il y a un  
4           roulement de personnel, là, de moins en moins, mais  
5           il y a eu un roulement de personnel, là, au sein de  
6           ces programmes, puis à cause de ces craintes, une...  
7           des obstacles pour mettre en oeuvre des stratégies à  
8           long terme, finalement, dû au fait qu'il faut  
9           toujours... et aussi le fait que ça prend du temps.  
10          Souvent, ces programmes-là, bien, ça peut être une  
11          seule personne qu'il y a dans un programme, il y a  
12          d'autres endroits comme à Makivik qu'on a une  
13          organisation, mais c'est du temps pour faire ces  
14          redditions de comptes et on a souvent une personne  
15          dans le programme de justice qui prend beaucoup de  
16          temps pour faire ça, pendant qu'il fait pas toutes  
17          les autres choses, on a... toutes les autres choses  
18          qu'il doit faire, finalement, là. C'est ce qu'on a  
19          entendu comme conséquences, finalement.

20          **Me JACQUES PRÉSENT:**

21           O.K. J'aimerais bien savoir c'est qui, là, mais...  
22           pas que je veux le chicaner, mais je veux... je  
23           voudrais bien comprendre un peu, parce que c'est  
24           clair qu'il y a... comme je vous disais, c'est pas  
25           si lourd que ça, de 1), de 2) effectivement, en

1 termes de stabilité à l'emploi, c'est relativement,  
2 en tout cas, euh... sain, je dirais...

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 O.K.

5 **Me JACQUES PRÉSENT:**

6 ... dans le milieu. Oui, il y a des gens qui  
7 quittent pour d'autres fonctions ou pour des raisons  
8 personnelles, là, parce qu'il faut quand même avouer  
9 que le dossier de la justice, puis je pense que dans  
10 l'univers de la justice... c'est pas un univers  
11 facile, là, on n'est pas en train de... de régler  
12 des petits différends simples, simples, simples de  
13 la vie, alors ces gens-là doivent avoir des fois des  
14 pressions assez importantes qui expliquent aussi  
15 pourquoi ils abandonnent. Mais sur le plan de  
16 l'administration, j'ai pas, moi, d'écho, euh... il y  
17 a des frustrations, ça... mais ça, on en a tous, là,  
18 sur l'aspect administratif j'entends, mais jamais  
19 rien de... qui fait que il faut... il faut changer.

20 Est-ce qu'on a fait des recommandations?

21 Excusez-moi la question, mais t'sé, est-ce qu'il y a  
22 des choses qu'on voudrait changer de la part des  
23 témoins? Il y avait... c'était quoi...

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

25 Bien, c'est certain que vous avez parlé, c'est ça,

1           ça m'a surpris, de surplus, parce que nous, on a été  
2           informés du manque de financement dans ces  
3           programmes-là, on a parlé...

4           **Me JACQUES PRÉGENT:**

5           Oui.

6           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7           Bon, ça, c'est un exemple...

8           **Me JACQUES PRÉGENT:**

9           Oui.

10          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11          ... mais on a parlé, par exemple, dans certains  
12          endroits, du fait que ce sont des postes  
13          contractuels, c'est parfois des postes à temps  
14          partiel...

15          **Me JACQUES PRÉGENT:**

16          O.K.

17          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18          ... à cause du manque *du* financement.

19          **Me JACQUES PRÉGENT:**

20          D'accord.

21          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

22          Ailleurs, on aimerait ça... on aimerait ça augmenter  
23          l'offre de service, parce que bon, on peut... on  
24          peut revenir à la diapositive qui dit toutes les  
25          choses que peut faire un comité, ils sont à effectif

1           minimal, seulement une personne habituellement, donc  
2           pour faire tout ça pour une seule personne, c'est  
3           beaucoup, donc c'est ce qu'on a entendu...

4           **Me JACQUES PRÉGENT:**

5           O.K.

6           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7           ... "on voudrait grossir, on peut pas", puis, "on  
8           est une seule personne, à cause du financement, on  
9           peut juste être tout seul pour tout faire ça", ce  
10          qui est beaucoup, là.

11          **Me JACQUES PRÉGENT:**

12          Hum, hum. Euh... O.K. Mais au niveau de... de la  
13          stabilité, euh... en tout cas, les... effectivement,  
14          les coordonnateurs avec les conseils de bande, pour  
15          la plupart, sont pas mal les mêmes depuis toujours,  
16          en tout cas, souvent, puis oui, il y a eu des... il  
17          y a des discussions, notamment je sais que les  
18          Inuits ont un cadre financier qui est le leur avec  
19          leurs relations de travail qui est le leur, avec des  
20          conditions de travail qui sont les leurs, et on est  
21          effectivement, euh... au fait de cette réalité-là et  
22          on cherche des solutions, mais comme je disais  
23          tantôt, on essaie le plus possible de travailler  
24          l'aspect financier avec nos collègues fédéraux puis  
25          la question est à savoir s'ils sont au rendez-vous

1           eux aussi sur le plan financier puis ils sont pas  
2           toujours...

3           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4           Oui.

5           **Me JACQUES PRÉSENT:**

6           ... c'est pas toujours le cas.

7           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8           Peut-être vous pourriez nous expliquer, est-ce que  
9           le Québec pourrait décider d'emblée de créer un  
10          financement si vous voyez que c'est... il y a un  
11          besoin à ce niveau-là de créer un financement...

12          **Me JACQUES PRÉSENT:**

13          Propre?

14          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15          ... distinct, propre, c'est ça?

16          **Me JACQUES PRÉSENT:**

17          Oui. Je veux dire, moi, je vois pas de problème.

18          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19          Ç'a-tu déjà été pensé ou ç'a pas été vu comme un  
20          besoin jusqu'à présent, là?

21          **Me JACQUES PRÉSENT:**

22          Bien, je pense que la stratégie de la collaboration  
23          avec le gouvernement fédéral nous apparaît positive.  
24          Il y a pas... on trouve pas ça lourd, au contraire,  
25          on trouve que c'est une dynamique qui est plus

1           riche, dans la mesure où il y a une responsabilité  
2           quand même à certains égards du gouvernement  
3           fédéral, des activités surtout dans les communautés,  
4           puis on trouve que leur place est pertinente,  
5           alors... mais on pourrait partir avec notre petit  
6           bâton, vous me dites, peut-être, mais là, c'est plus  
7           une orientation gouvernementale, là, qu'il faudrait  
8           débattre entre nous, mais c'est possible. Je vois  
9           pas pourquoi ça serait pas possible.

10       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11           O.K. C'est ça, parce que cet effectif minimal, là,  
12           de une seule personne...

13       **Me JACQUES PRÉGENT:**

14           Oui.

15       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16           ... il y a plus d'un programme, là, je les nomme...  
17           je les nommerai pas en audience, on pourrait  
18           certainement s'en reparler, là, qui nous ont  
19           mentionné qu'ils... qu'ils sont en effectifs  
20           insuffisants, qu'ils considèrent qu'ils ont pas  
21           assez d'effectifs. Il y a une des témoins qui a dit  
22           en audience, Vivien Carli, là, qui était  
23           administratif du Centre de justice des Premiers  
24           Peuples de Montréal et anciennement de Makivik qui,  
25           avec un seul employé pour tout faire ça, elle a dit,

1 "we are set up to fail". C'est un scénario pour  
2 l'échec, c'est ce qu'elle a dit en audience.

3 Dans le plan d'action gouvernemental, donc vous  
4 nous avez parlé... ça parle d'augmenter le  
5 financement des comités de justice lorsque les  
6 situations l'exigent, c'est... donc je comprends que  
7 ces problématiques-là d'effectifs, vous aviez pas  
8 nécessairement été mis au fait de... de peut-être un  
9 manque d'effectifs dans les comités, c'est pas ce  
10 que vous voyez, vous, de votre côté?

11 **Me JACQUES PRÉSENT:**

12 Mais si vous faites le lien entre les activités  
13 données ou faites par les... les responsables des  
14 comités de justice, je veux dire, on évalue, en  
15 principe, les besoins financiers additionnels,  
16 notamment en termes de ressources additionnelles,  
17 parce que c'est ce que j'entends dans votre  
18 question, à la lumière évidemment de l'activité  
19 réelle de service et, euh... puis ça, là-dessus, on  
20 essaie beaucoup avec les coordonnateurs de leur  
21 dire, "écoutez, là, le fameux plan de travail qu'on  
22 a convenu en début d'année, s'il est pas complet,  
23 dites-nous-le. Si vous faites d'autres types  
24 d'activités qui sont aussi pertinentes dans la  
25 mission, évidemment, de l'univers justice, il faut

1 nous le dire". Puis si effectivement on arrivait à  
2 la conclusion que là on a un problème d'effectifs,  
3 il faudrait se poser la question, mais à ce jour,  
4 euh... puis vous allez le voir, je pense vous êtes  
5 un peu au fait que sur le plan des statistiques,  
6 c'est pas riche, riche notre affaire, puis on a de  
7 la difficulté, effectivement, à avoir de  
8 l'information puis avoir un portrait réel de  
9 l'activité faite sur le terrain pour pouvoir,  
10 effectivement, évaluer les besoins en soi.

11 C'est un peu ça notre objectif quand on...  
12 t'sé, si on vous dit, si on leur demande, "combien  
13 de dossiers avez-vous traités cette année?" puis  
14 qu'on nous répond, "bien, je [ne] le sais plus trop"  
15 puis "je vais le faire" puis "c'est pas complet"  
16 puis... "oui, mais c'est parce que ça m'aide pas,  
17 moi, là, là, à comprendre tes besoins". Puis ils  
18 auraient beau me dire, "mais j'ai beaucoup... j'ai  
19 besoin d'aide, j'ai besoin...", "oui, mais dis-moi  
20 pourquoi, je veux comprendre, là, puis si ton aide  
21 c'est... c'est services, ah, bien là, on va trouver,  
22 on va s'asseoir avec les partenaires. Si au  
23 contraire c'est dans la gestion des dossiers puis  
24 etc., bien O.K., là, c'est plus dans mon... dans  
25 notre créneau de l'organisation des services en



1 matière de justice autochtone, là on va pouvoir  
2 essayer d'identifier", mais honnêtement...

3 Puis je vais vous dire bien honnêtement,  
4 probablement que depuis au moins les trois (3),  
5 quatre (4) dernières années, on a été... on a été  
6 éprouvés au Ministère par des congés de maladie puis  
7 par des grèves puis par tout ce que vous voulez, on  
8 a perdu un petit peu notre... la vitesse qu'on avait  
9 il y a peut-être quatre (4) ans, qui nous donnait  
10 beaucoup plus, euh... d'être sur le terrain, et puis  
11 on reprend, là, le... on veut reprendre cette...  
12 cette mission-là qu'on avait auparavant de façon  
13 plus régulière pour jaser puis discuter avec nos  
14 partenaires coordonnateurs autochtones, qui sont  
15 ceux qui sont venus peut-être se plaindre un peu,  
16 pour voir mais c'est quoi qu'on peut faire de plus  
17 et de mieux. Et honnêtement, euh... moi, j'ai...  
18 j'ai effectivement dans nos cartons des demandes  
19 financières parfois raisonnables puis on est en  
20 train de les considérer, alors... Et dans le cas de  
21 l'exemple de... du Centre de justice des Premiers  
22 Peuples, euh... là, je ne sais plus où ils sont  
23 rendus aujourd'hui, mais c'est sûr qu'ils sont pas à  
24 un effectif aujourd'hui, là.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

1           Deux (2).

2           **Me JACQUES PRÉSENT:**

3           Ils sont à deux (2). Honnêtement, je sais même pas  
4           ce qu'ils font, parce que c'est pas mon dossier,  
5           puis la responsable de l'équipe va s'y attarder très  
6           prochainement. Mais on est dans un moment quand  
7           même charnière au niveau de notre organisation au  
8           Ministère pour, O.K., reprendre un petit peu la  
9           stratégie qu'on a toujours maintenue, et au niveau  
10          de l'aspect urbain, puisque c'est vous qui posez la  
11          question, mais... le milieu urbain, il faut  
12          reconnaître que c'est assez contemporain comme  
13          problématique, que ce soit à Val-d'Or ou que ce soit  
14          à Montréal, puis il y aura d'autres places sûrement  
15          au Québec, là, où on devra parler de justice, et  
16          notre stratégie, on a commencé à discuter beaucoup  
17          avec le Regroupement des centres d'amitié  
18          autochtones pour effectivement convenir un peu de  
19          l'approche qu'on veut développer avec les  
20          partenaires.

21                 Le Centre de justice des Premiers Peuples n'est  
22          pas un organisme membre du Regroupement, mais est  
23          quand même dans le giron des problématiques  
24          urbaines, puis effectivement, notre financement est  
25          relativement récent sur la question, mais en même

1            temps, je vous dirais que le Ministère a quand  
2            même... était sensible bien avant. Je vous dirais  
3            qu'ici à Val-d'Or, puis madame Cloutier va sourire  
4            si elle m'écoute, on avait financé un projet en  
5            matière de justice en deux mille dix (2010), une  
6            réflexion sur c'est quoi les défis, c'est quoi les  
7            enjeux, qu'est-ce qu'on pourrait faire, puis on a  
8            tenu quand même ce moment-là de réflexion, puis il y  
9            a d'autres priorités puis les autres priorités ont  
10          passé avant, mais on a été absents pendant un  
11          certain nombre de temps puis on est revenus, là,  
12          l'an passé, un peu à la lumière des événements un  
13          peu malheureux autour de... moi, j'en parle des  
14          événements malheureux autour de la cour, de la cour  
15          municipale de Val-d'Or, là, et le traitement de  
16          certains dossiers, en tout cas, puis qui nous ont  
17          amenés effectivement à développer un... à appuyer  
18          financièrement le Centre d'amitié de Val-d'Or à  
19          développer une initiative de services adaptés pour  
20          la clientèle judiciarisée auprès de la cour  
21          municipale de Val-d'Or. On est donc partenaires, on  
22          est... après sept (7) ans, on est... sept (7) ans,  
23          on est revenus, là, je veux dire, puis on... on  
24          veut, puis on veut que ça change.

25                    Pour Montréal, c'est quand même assez récent.

1           On sait qu'il y a une problématique à Montréal  
2           depuis toujours, je veux dire, c'est pas nouveau,  
3           là, mais c'est comme on dirait que c'est nouveau,  
4           d'ailleurs, là, depuis peut-être les trois (3)  
5           dernières années, là, c'est comme si on avait  
6           découvert des Autochtones à Montréal, même la Ville  
7           de Montréal, je veux dire, fait que c'est nouveau,  
8           puis l'important c'est de le reconnaître. Puis je  
9           pense que dans le cas du Centre de justice des  
10          Premiers Peuples, dans la mesure où on peut  
11          s'entendre sur la mission et les objectifs de  
12          service qu'ils veulent... qu'ils veulent offrir,  
13          on... parce qu'on doit s'assurer qu'il y a toujours  
14          comme un... il y a quand même d'autres partenaires  
15          dans la Ville de Montréal, la Ville de Montréal,  
16          d'autres organismes à but non lucratif qui sont  
17          actifs auprès de la population autochtone et non  
18          autochtone puis il faut comme s'assurer qu'il y ait  
19          un équilibre en termes de services puis qu'on se  
20          chicane pas pour la clientèle, là, alors il faut  
21          comme s'assurer de ça, mais il y a comme une... une  
22          volonté, effectivement, d'aller de l'avant, mais  
23          dans le cas du Centre de justice des Premiers  
24          Peuples, on sait que, par exemple, le S... le MSPC,  
25          Sécurité publique Canada, a financé un volet du

1 Centre de justice des Premiers Peuples, puis dans...  
2 toujours dans la complémentarité des services.

3 Alors on est dans cet univers-là donc également  
4 à Montréal, dans le cas des... des centres... bien,  
5 des services en milieu urbain, que il faut  
6 effectivement faire les liens nécessaires avec les  
7 différents partenaires pour pouvoir mettre en oeuvre  
8 un projet, parce que... oui, Justice est présent,  
9 Québec, mais il peut pas être présent dans tout,  
10 puis ça, le... le reste du tout, on sait qu'il y en  
11 a d'autres partenaires qui devraient contribuer puis  
12 qui veulent probablement, il s'agit juste de les  
13 amener à la table, s'entendre puis effectivement  
14 mettre en oeuvre le projet.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 Mais... bien, on va revenir aux centres de justice  
17 tout à l'heure, mais on peut... t'sé, ce que vous  
18 avez nommé, c'est un peu ce que certains centres...  
19 certains programmes nous disent, justement, dans le  
20 Centre de justice des Premiers Peuples c'est  
21 particulièrement criant, là, ils ont environ... ils  
22 ont, je pense, six (6) financements différents, là.  
23 On l'a mis... je peux aller le mettre... c'était  
24 plus tard, mais je vais... comme on en parle, je  
25 vais aller le chercher tout de suite, là. Bon, ils

1            ont plusieurs financements différents, donc... puis  
2            c'est tous des... c'est tous des financements qui  
3            sont pas énormes, là, on s'entend, là, par... pour  
4            la population de Montréal : trente-cinq mille  
5            (35 000) du MJQ, trente-cinq mille (35 000) du  
6            ministère de la Justice Canada, c'est la Stratégie  
7            pour la justice applicable...

8            **Me JACQUES PRÉSENT:**

9            Oui.

10           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11           ... cent trente mille (130 000) Affaires  
12           autochtones, trente mille (30 000) Ville de  
13           Montréal, la fondation McConnell, qui est une  
14           fondation privée, sont allés chercher une... un  
15           quatre-vingt-dix mille (90 000) là seulement pour la  
16           mise en oeuvre du programme de mesures de rechange  
17           dont on parlera plus tard, trente-cinq mille  
18           (35 000) de Makivik, trente-six mille (36 000) du  
19           SAA. Ça fait un total de trois cent quatre-vingt-  
20           dix-sept mille (397 000).

21           C'est beaucoup de temps à faire ces  
22           demandes-là. C'est... t'sé, on est à six (6)  
23           endroits en même temps, on fait la reddition de  
24           comptes avec un effectif minimal. Comme on disait,  
25           le programme de justice a commencé avec une seule

1           intervenante. Ça, c'était des bénévoles, dont  
2           Vivien Carli qui est venue témoigner en fait à la  
3           commission, qui prenait le temps pour faire ces  
4           demandes-là sur son temps le soir, les fins de  
5           semaine, tout à fait bénévolement, qui faisait ses  
6           demandes et ses redditions de comptes. Maintenant,  
7           ils ont été capables d'embaucher une deuxième  
8           employée, mais c'est toujours très... t'sé, on  
9           marche un peu en étant pas sûr de pouvoir prendre de  
10          l'ampleur puis de donner tout le service.

11                 On a fait une comparaison avec Aboriginal Legal  
12          Services de Toronto, qui offre le service en milieu  
13          urbain pour Toronto. On a Jonathan Rudin qui est  
14          venu témoigner... qui est venu témoigner à la  
15          Commission d'enquête en février. Aboriginal Legal  
16          Services, selon Statistique Canada, à Toronto c'est  
17          vingt-trois mille (23 000) personnes en milieu... à  
18          Toronto puis il y a au... à Montréal, on est à  
19          treize mille (13 000) Autochtones présents à  
20          Montréal. Les services d'Aboriginal Legal Services,  
21          on a des cliniques juridiques, on a des... ils sont  
22          systématiquement informés lorsque des personnes  
23          autochtones sont à la cour, il y a des avocats  
24          spécialisés qui peuvent les accompagner, ils ont une  
25          grosse gamme de mesures, de programmes de mesures de

1 rechange qui sont adaptés à chaque situation, ils  
2 font de l'intervention en matière familiale aussi,  
3 mais bon, on a commencé en mille neuf cent quatre-  
4 vingt-dix (1990) avec dix (10), onze (11) employés,  
5 aujourd'hui on est à soixante (60). Centre de  
6 justice, on a commencé en deux mille quatorze (2014)  
7 avec un employé, puis là, aujourd'hui on est capable  
8 d'avoir un deuxième et un conseil d'administration  
9 bénévole.

10 Qu'est-ce que... comment on peut faire pour que  
11 justement les personnes à Montréal puissent avoir  
12 accès à l'étendue de services auxquels ils ont droit  
13 en matière de justice?

14 **Me JACQUES PRÉSENT:**

15 Euh... écoutez, c'est vraiment pas mon dossier, dans  
16 le sens que c'est clair que en matière d'activités,  
17 puis je regarde votre tableau, là, puis je vois  
18 Toronto puis... parce que je présume qu'ils sont pas  
19 soixante (60) à Toronto, là, parce qu'ils ont une  
20 responsabilité quand même... ils sont actifs dans  
21 plusieurs municipalités ou villes même dans le sud  
22 de l'Ontario, euh...

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

24 Ils ont commencé en mille neuf cent quatre-vingt-dix  
25 (1990) à Toronto...



1 **Me JACQUES PRÉSENT:**

2 Oui, c'est ça.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 ... puis là, effectivement...

5 **Me JACQUES PRÉSENT:**

6 Là, ils sont... ils sont rendus...

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8 Oui.

9 **Me JACQUES PRÉSENT:**

10 ... dans la couronne toute sud puis...

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

12 Ils ont quelques autres bureaux, là.

13 **Me JACQUES PRÉSENT:**

14 ... puis urbaine puis... Oui. Puis également, je  
15 veux dire, c'est comme... il faut quand même  
16 convenir de bien des affaires, là, puis quand on  
17 tombe dans l'univers des comparaisons avec d'autres,  
18 des fois c'est... c'est possible puis des fois  
19 moins, mais juste pour dire qu'effectivement ils  
20 sont dans la couronne urbaine, de 1), ils sont même  
21 pas en milieu isolé, là, en tout cas, ils ont tenté  
22 des expériences puis je pense qu'ils se sont un peu  
23 pété le nez, comme on dit, c'était pas évident, mais  
24 ils sont en... dans le milieu urbain depuis quatre-  
25 vingt-dix ('90).

1 Montréal, écoutez, je pense que la réflexion,  
2 je... il faudrait que je vérifie, mais on a  
3 effectivement financé la réflexion du Centre de  
4 justice des Premiers Peuples pour dire, "comment  
5 vous voyez ça, comment vous voulez structurer  
6 votre... votre service, quelle offre de service vous  
7 voulez déployer?", puis évidemment, c'est pas qu'ils  
8 voient grand, mais ils voient effectivement les  
9 besoins puis ils sont sur différents terrains.

10 Dans notre cas, c'est clair que les... le  
11 soixante-dix mille (70 000), là, des partenaires,  
12 Justice Québec, Justice Canada, c'est pour un poste  
13 d'intervenant qui rencontre effectivement  
14 notamment... puis c'était ça qui était présenté à  
15 l'époque, peut-être que ça va ou ça évolue, mais des  
16 services directs auprès de citoyens inuits qui sont  
17 en défaut de paiement d'amendes, un peu les  
18 programmes qui existent, là, à Montréal auprès de la  
19 cour municipale pour les non-Autochtones. C'est ce  
20 qu'on nous avait expliqué à l'origine, est-ce que  
21 c'est encore ça aujourd'hui, est-ce que c'est de  
22 mettre en oeuvre un programme de mesures de rechange  
23 comme auquel vous référiez tantôt, pour le moment...

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

25 Il y a une perception qu'il y a un maximum de

1           soixante-dix mille dollars (70 000 \$) qu'ils peuvent  
2           obtenir de la stratégie, c'est ce qu'on nous a dit.  
3           C'est ça le maximum...

4           **Me JACQUES PRÉSENT:**

5           C'est ça, mais c'est toujours...

6           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7           ... donc on peut pas...

8           **Me JACQUES PRÉSENT:**

9           ... dans la même stratégie.

10          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11          Oui.

12          **Me JACQUES PRÉSENT:**

13          Je veux dire, je pense que votre question est  
14          intéressante dans la mesure où vous dites, "ça  
15          serait le fun que tous les organismes au Québec  
16          frappent à une porte puis qu'il y ait tout le  
17          financement nécessaire pour différents services",  
18          mais je présume que vous avez eu des témoins de  
19          d'autres OBNL qui sont venus dire, "bien non, ça  
20          marche pas comme ça, on le sait, il faut frapper à  
21          trois (3) puis quatre (4), cinq (5) portes", puis  
22          c'est comme ça partout au Québec, puis probablement  
23          partout au Canada, là, puis ailleurs.

24          Fait que oui, puis c'est éreintant, ça, on le  
25          sait, mais honnêtement, changer cette pratique-là,

1 c'est pas juste pour le dossier autochtone, c'est  
2 pour toute, je pense bien, organisation ou  
3 fonctionnement ailleurs au Québec en matière de  
4 tout... des services reliés aux organismes... les  
5 OBNL, les organismes à but non lucratif. Puis dans  
6 le cas de Montréal, on commence à peine. On a juste  
7 deux (2), trois (3) ans d'existence en termes de  
8 développement de services. On verra. Moi, je pense  
9 que ça va...

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11 Ce serait quoi le processus, justement?

12 **Me JACQUES PRÉSENT:**

13 ... ça va aller... ça va aller en accroissant, c'est  
14 sûr, en termes de services. Est-ce que ça va aller  
15 en termes d'employés, probablement, mais  
16 honnêtement, est-ce que les sommes vont être au  
17 rendez-vous, ça, je peux pas m'engager aujourd'hui,  
18 mais on va être là pour effectivement faire état des  
19 besoins. Puis ça, c'est toujours la question qui  
20 revient, c'est, "quels sont vos besoins?", puis  
21 souvent, au début, ils nous disent, "bien, on les  
22 sait pas, parce qu'on est... on n'existait pas  
23 avant", puis on va essayer de les définir, et puis à  
24 partir d'un certain moment, effectivement, ça  
25 devient plus clair puis là on voit effectivement un

1            portrait, puis là, c'est là que les ministères ou  
2            les gouvernements sont invités à peut-être  
3            contribuer sur différents plans, puis c'est évident  
4            que les ministères vont prendre le créneau qui leur  
5            appartient. Puis on va espérer effectivement que  
6            les règles financières ou budgétaires puis les  
7            redditions de comptes soient les mêmes, parce que  
8            ça, ça peut être un joyeux casse-tête que si tu  
9            cognes à quatre (4), cinq (5) portes puis que t'as  
10          quatre (4), cinq (5) types de rapports à produire  
11          différents, ça devient un petit peu fastidieux, mais  
12          ça, au niveau en tout cas du Justice Québec, Justice  
13          Canada, on l'a réglé, on a un seul rapport, il est  
14          toujours pareil puis on demande pas... on demande  
15          les mêmes affaires, les autres partenaires, ça, il  
16          faudrait voir avec eux, mais ça, c'est toujours la  
17          stratégie ultimement qu'il faut développer.

18          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19          Est-ce que c'est possible, ça, parce que je vois que  
20          justement, bon, encore Aboriginal Legal Services a  
21          commencé avec dix (10) employés, là, vous me dites,  
22          "bien, écoutez, ça... il faut évaluer les besoins et  
23          tout ça", mais est-ce que c'est possible pour un  
24          programme de justice communautaire, t'sé, de dire,  
25          bien, je sais pas moi, je suis à Montréal ou ça

1           pourrait être dans une autre région, mais là on a  
2           l'exemple de Montréal, on a beaucoup de besoins en  
3           matière de justice, on fait une demande directement  
4           pour financer cinq (5) employés directement ou ça  
5           peut pas fonctionner comme ça, on y va un à la fois  
6           parce qu'il faut y aller graduellement?

7           **Me JACQUES PRÉSENT:**

8           Bien, moi, je pense que c'est... s'ils avaient la  
9           démonstration que le service va être opérationnel  
10          dans l'année puis qu'ils ont besoin de cinq (5)  
11          personnes, bien, dans l'année, mettons... on peut  
12          bien se donner un délai de grâce, là, mais au cours  
13          de l'année, oui, bien, oui, on serait en mesure  
14          peut-être d'y répondre, mais soyez assurés que dans  
15          nos démarches de financement, de soutien financier,  
16          comme ministère ou comme gouvernement, on cognerait  
17          à la porte des partenaires, pas privés, bien  
18          entendu, mais on verrait avec les partenaires  
19          gouvernementaux, municipaux, "est-ce qu'il y a une  
20          ouverture, une sensibilité de votre part sur la  
21          question puis on peut-tu tous se joindre au projet  
22          ensemble pour le réaliser?".

23          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

24          C'est une démarche qui peut être faite par le  
25          ministère de la Justice directement ou qui doit

1            quand même être...

2            **Me JACQUES PRÉSENT:**

3            Puis pas d'autres.

4            **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU.**

5            ... faite par le milieu?

6            **Me JACQUES PRÉSENT:**

7            Ou par d'autres. Si effectivement, dans l'esprit  
8            des gens, la concertation était présente,  
9            probablement que on y arriverait beaucoup plus  
10            facilement.

11           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

12           O.K.

13           **Me JACQUES PRÉSENT:**

14           Qui que ce soit qui prend l'initiative, qui appelle  
15           son partenaire pour développer le projet, je veux  
16           dire, on... si on est tous dans un esprit de  
17           concertation puis de partnership, je pense que la  
18           réalisation peut se faire, rapidement, je suis pas  
19           certain des fois, mais va se faire.

20           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

21           Merci.

22           **Me JACQUES PRÉSENT:**

23           Merci.

24           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

25           Il est dix heures trente (10 h 30), je propose

1            peut-être qu'on prenne une petite pause, Monsieur le  
2            Commissaire.

3            **LE COMMISSAIRE :**

4            (Inaudible).

5            **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

6            Quinze minutes (15 min).

7            **LE COMMISSAIRE :**

8            Oui, alors on va prendre une quinzaine de minutes et  
9            on reprend ensuite.

10          **Me JACQUES PRÉSENT :**

11          Merci.

12          SUSPENSION

13          -----

14          REPRISE

15          **LA GREFFIÈRE :**

16          La Commission reprend.

17          **LE COMMISSAIRE :**

18          Alors bonjour de nouveau. On poursuit avec votre  
19          témoin, Me Denis-Boileau.

20          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21          Oui, merci.

22          **LE COMMISSAIRE :**

23          Me Présent...

24          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25          Bonjour, Me Présent.



1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... on continue à vous écouter.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 Excusez-moi.

5 **Me JACQUES PRÉSENT :**

6 Merci.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Je vais vous... je vais porter votre attention sur  
9 un tableau qu'on a fait dans lequel on a souhaité un  
10 peu comparer les investissements qui sont faits en  
11 matière de justice communautaire par le Québec  
12 versus en matière de justice étatique. Pour être  
13 sur le même comparatif, on a comparé les budgets qui  
14 sont mis au Nunavik en matière de justice  
15 communautaire par le MJQ et les budgets qui sont  
16 alloués au service de cour au Nunavik, la cour  
17 itinérante.

18 Donc on constate que au niveau du MJ... parce  
19 que je comprends que vous dites on est souvent  
20 lié... on a souvent des enjeux de financement,  
21 clairement, mais là, ce qu'on constate, c'est que il  
22 y a aussi des enjeux de décision des endroits où on  
23 octroie le financement, donc on peut constater  
24 qu'entre deux mille neuf, deux mille dix (2009-2010)  
25 et deux mille dix-huit, deux mille dix-neuf

1 (2018-2019) on a une augmentation de cent  
2 soixante-quinze mille dollars (175 000 \$) du MJQ,  
3 là, je comprends qu'on a mis... il y a d'autres  
4 financements qui sont octroyés aux programmes de  
5 justice communautaire, et au niveau de la cour  
6 itinérante, en excluant les dépenses, les salaires  
7 des juges, des procureurs, des avocats du M...  
8 des... bon, de tous les employés, on a une  
9 augmentation d'environ neuf cent mille dollars  
10 (900 000 \$) et on prévoit augmenter d'environ cinq  
11 millions (5 M) à partir de deux mille seize (2016).

12 Comment on explique, justement, cette  
13 priorisation, si on veut, dans le budget en matière  
14 de justice quand on sait, étude à étude, étude après  
15 étude que les programmes de justice communautaire  
16 coûtent moins cher et sont plus efficaces? Il y a  
17 peut-être des enjeux qui peuvent expliquer ça.

18 **Me JACQUES PRÉSENT:**

19 Bien, sur ce point-là, je veux dire, puis c'est  
20 toujours la même chose, hein, comparer, il faut  
21 savoir qu'est-ce qu'on compare, que ce soit entre  
22 provinces ou même à l'intérieur du gouvernement du  
23 Québec, mais ce qui est clair, c'est que au niveau  
24 de l'activité judiciaire, que voulez-vous, ça coûte  
25 ce que ça coûte pour se rendre sur le territoire,

1           puis ce qu'il faut toujours retenir, puis même s'il  
2           y a effectivement des bénéfices qui découlent des  
3           activités des comités de justice puis qu'on réduit,  
4           mettons, un certain nombre de dossiers traités, la  
5           cour va devoir quand même, en tout cas, pour un  
6           certain temps, se déplacer pour aller entendre des  
7           dossiers. Que tu ailles pour un dossier ou que tu y  
8           ailles... que tu sois là pour dix (10), ton billet  
9           d'avion va être le même, ton hébergement va être le  
10          même, peut-être tu vas résider là moins longtemps.  
11          Fait que les coûts du système comme tel, c'est dur à  
12          gérer. Puis je veux dire, votre outil de  
13          comparaison, c'est sûr que si en plus vous rajoutez  
14          les juges, le PPCP, les avocats puis les  
15          intervenants du MSP, je veux dire, votre coût  
16          devient important puis la comparaison à ce moment-là  
17          tient encore moins bien.

18                 Fait que la comparaison efficacité du système  
19                 de justice versus effectivement les activités des  
20                 comités de justice, c'est difficile à faire dans la  
21                 mesure où les comités de justice collaborent avec le  
22                 système de justice, pas toujours, mais parfois, dans  
23                 leur mission, ils collaborent, donc il faut que le  
24                 système soit là de toute façon, présent sur place,  
25                 puis ton comité est là.

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

2 On parle de déjudiciarisation dans l'évaluation de  
3 la Stratégie pour la justice applicable aux  
4 Autochtones...

5 **Me JACQUES PRÉSENT:**

6 Oui.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8 ... mentionne que...

9 **Me JACQUES PRÉSENT:**

10 C'est fédéral, ça, oui.

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

12 ... la déjudiciarisation coûte moins cher et est  
13 plus efficace...

14 **Me JACQUES PRÉSENT:**

15 Oui.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

17 ... donc on peut penser, bien, si on déjudiciarise  
18 plus de dossiers, on aura moins besoin d'envoyer la  
19 cour.

20 **Me JACQUES PRÉSENT:**

21 Oui, c'est une règle un petit peu simple.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

23 O.K.

24 **Me JACQUES PRÉSENT:**

25 Je sais pas si c'est ça leur conclusion, mais ça

1 m'apparaît pas réaliste.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

3 O.K.

4 **Me JACQUES PRÉSENT:**

5 Puis c'est vrai que c'est un outil... c'est un outil  
6 utilisé par le fédéral actuellement, notamment  
7 l'outil de la récidive. S'ils investissent en  
8 matière de justice communautaire, c'est pour  
9 effectivement réduire la récidive. Je pense que  
10 c'est un... c'est une intention louable, mais  
11 honnêtement, c'est pas évident, en raison notamment  
12 des problématiques sociales qui existent qui sont  
13 assez importantes, puis je pense que dans votre  
14 présentation vous y référez.

15 Plus souvent qu'autrement, les comités, oui,  
16 ils vont s'occuper de dossiers mineurs, mais les  
17 dossiers majeurs, effectivement, sont réservés au  
18 système de justice conventionnel, pas réservés, mais  
19 c'est parce que c'est comme ça qu'ils fonctionnent,  
20 les deux (2) vont donc... sont sur le terrain encore  
21 puis ils sont là pour un certain nombre d'années  
22 encore.

23 La question c'est toujours de trouver  
24 effectivement à la fois l'équilibre puis le  
25 partenariat possible que les comités de justice

1           peuvent amener dans le cadre du système  
2           conventionnel, puis effectivement, toute la question  
3           de est-ce qu'ils peuvent effectivement gérer un  
4           nombre important de conflits sociaux à l'intérieur  
5           de leur milieu dans la mesure où c'est ça qu'ils  
6           veulent faire, parce que c'est clair que c'est pas  
7           le Ministère qui va leur dire, "c'est ça que vous  
8           allez faire dorénavant, régler tous les problèmes".  
9           Nous, on... on va les soutenir dans la mesure du  
10          possible, mais il y a des univers, malheureusement,  
11          où... que ça va être plus complexe, je veux dire,  
12          plus les infractions sont graves, plus c'est  
13          complexe, on s'entend là-dessus.

14          **[VOIX NON IDENTIFIÉE:]**

15                (Inaudible).

16          **Me JACQUES PRÉSENT:**

17                Bon. Et si je reviens, parce que là, peut-être je  
18                digresse un peu, sur vos budgets, vos comparaisons  
19                sont ce qu'elles sont, mais ce qu'il est peut-être  
20                intéressant de voir, c'est qu'on n'est quand même  
21                pas si loin entre l'aspect communautaire et puis  
22                l'aspect du système de justice, mais en  
23                reconnaissant que ça exclut tous, effectivement, les  
24                coûts de ressources humaines qui sont derrière le  
25                système, qui sont évidemment importants. Je veux

1           dire, probablement que votre dépense en deux mille  
2           seize, deux mille dix-sept (2016-2017) va au moins  
3           doubler probablement en termes de coût, fait que  
4           c'est sûr qu'à ce moment-là vous avez un quatre  
5           millions (4 M) du système de justice conventionnel  
6           versus probablement en deux mille quatorze (2014),  
7           seize (16), dix-sept (17), vous parlez de un million  
8           deux (1 M 2), mais c'est... c'est effectivement le  
9           portrait de la situation.

10       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11           Une question au niveau de la présence des programmes  
12           de justice communautaire sur le territoire. Dans un  
13           plan d'action sur, j'oublie le nom, là, l'occupation  
14           et la vitalité du territoire, excusez-moi, là, du  
15           ministère de la Justice du Québec on mentionne qu'il  
16           y aura probablement quatre (4) nouveaux territ...  
17           programmes de justice communautaire chez les Innus,  
18           quatre (4) comités de justice chez les Innus, et on  
19           sait que certaines communautés, certaines régions  
20           n'ont pas de programme de justice communautaire, on  
21           peut penser d'ailleurs à l'Abitibi-Témiscamingue, il  
22           y a pas de comité de justice ici, comment vous  
23           l'expliquez puis comment vous pouvez... t'sé,  
24           qu'est-ce qui se passe avec ça, finalement, là?

25       **Me JACQUES PRÉSENT:**

1 La démarche a toujours, comme je vous le disais  
2 d'entrée de jeu tantôt, a toujours été la même,  
3 c'est-à-dire que on va là où il y a un intérêt.  
4 S'il y a pas d'intérêt, on a à l'occasion tenté de  
5 susciter un intérêt, puis comme je vous disais, chez  
6 les Innus, on est allé, écoutez, je suis allé là,  
7 moi, dans les années deux mille (2000), début deux  
8 mille (2000), pour tenir un forum avec toutes les  
9 quatre (4) communautés de la région de la Basse-  
10 Côte-Nord pour discuter de la justice puis il y  
11 avait plein de partenaires invités, dont  
12 Équijustice, qui est... qui est... bien, Équijustice  
13 qui est le ROJAQ de l'époque, madame St-Louis, qui  
14 était membre du ROJAQ, était même venue, je veux  
15 dire, puis là, on parle vraiment d'une autre époque,  
16 là, parce que je pense que la justice évolue très  
17 rapidement maintenant, là, on oublie beaucoup notre  
18 passé, parce que ça bouge beaucoup plus, je dirais,  
19 depuis dix (10) ans, euh, depuis cinq (5), cinq (5)  
20 ans, mais quand on a fait ces efforts-là donc,  
21 c'était pour susciter un intérêt.

22 Alors dans le cas de certaines régions où il y  
23 a pas d'activité, je vous dirais que 1) on  
24 l'imposera pas, puis 2) vous pourriez me dire, "oui,  
25 mais là, il me semble... même si vous suscitez



1 l'intérêt, est-ce que vous avez le budget nécessaire  
2 pour pouvoir les mettre en oeuvre, les mettre en  
3 place?", je vous... puis probablement qu'aujourd'hui  
4 je pourrais pas, financièrement, on peut pas, parce  
5 que le fédéral et nous, on est au maximum des  
6 dépenses engagées, pas loin en tout cas, alors donc,  
7 on pourrait... on peut pas, mais notre tableau... un  
8 des tableaux, je pense, indique qu'on aura des  
9 budgets un peu plus importants en principe en lien  
10 avec le plan d'action, qui va nous permettre de  
11 développer de nouveaux comités, puis s'il y a des  
12 Algonquins de la région qui veulent effectivement  
13 envisager un projet, on va être présents.

14 Puis j'ai... je viens d'avoir une petite...  
15 petite lumière. On a tenté un projet, je pense, à  
16 Kitcisakik, pendant un an ou deux (2), puis on a  
17 essayé aussi un projet, j'y pense, à Lac-Rapide, à  
18 Barley Lake, puis les problèmes sociaux,  
19 malheureusement, étaient pas mal plus complexes pour  
20 qu'ils puissent s'aventurer dans cet univers-là,  
21 parce que... Puis ça, je veux dire, moi, je suis  
22 très reconnaissant de tous les responsables des  
23 comités de justice, parce qu'ils ont une mission qui  
24 est pas facile. Ils vivent là, ils le vivent au  
25 quotidien puis ils essaient de trouver des pistes de

1 solution. Écoutez, là, c'est... moi, je lève mon  
2 chapeau, là, je veux dire, c'est pas un travail  
3 facile. Alors dans certaines communautés,  
4 probablement comme Barley Lake, c'est trop complexe,  
5 puis ç'a été probablement le cas de Kitcisakik, que  
6 je [ne] me souviens plus trop pourquoi ça... ç'a  
7 cessé, les activités, mais on a tenté l'expérience.

8 Puis quand vous faites référence,  
9 effectivement, au document, au plan d'action dont je  
10 [ne] me souviens plus du nom, parce qu'on en a des  
11 plans d'action au gouvernement, mais effectivement,  
12 on a des discussions exploratoires, puis même, on  
13 est en train, là, de... là, on est en train de  
14 resserrer un peu le projet, mais on avait des  
15 discussions avec Mamit Innuat, qui est l'organisme  
16 qui regroupe certaines des communautés de la Basse-  
17 Côte-Nord, pour développer des projets de justice  
18 communautaire, puis au départ, les trois (3) ou  
19 quatre (4) communautés étaient visées. Là, ils  
20 ont... ils nous ont informés récemment que, *woups*,  
21 "on est en train de se recentrer, on va y aller avec  
22 une seule communauté", puis dans la démarche, dans  
23 leur démarche, leur projet c'est pas juste "on veut  
24 développer un comité de justice communautaire, on  
25 veut aussi développer un centre pour hommes violents

1 à l'intérieur de la communauté pour qu'ils puissent  
2 dégriser, on veut développer...", puis là, donc il y  
3 a comme une réflexion encore là intéressante qui  
4 malheureusement met à contribution plein de  
5 partenaires, parce que c'est comme ça qu'on peut y  
6 arriver. Mais je vous dis, les démarches, je veux  
7 dire, sont... sont très bien... sont réfléchies en  
8 général, puis dans le cas des Innus, probablement  
9 que c'est ça, dans le cas de Mamit Innuat, ils ont  
10 décidé de prendre un petit pas de... un pas de recul  
11 pour mieux sauter, pour... puis là, se concentrer  
12 juste sur La Romaine. Fait que l'objectif dans le  
13 plan d'action ou dans le document est peut-être...

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15 Je peux vous dire... je l'ai ici, là, le nom du...

16 **Me JACQUES PRÉSENT:**

17 Oui.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19 ... plan d'action : Plan d'action deux mille  
20 dix-huit, deux mille vingt (2018-2020) pour assurer  
21 l'occupation et la vitalité du territoire.

22 **Me JACQUES PRÉSENT:**

23 C'est ça. Mais on est partenaire avec Mamit Innuat,  
24 là, on... on a signé, on a... on est dans l'aventure  
25 encore, là.

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

2 O.K.

3 **Me JACQUES PRÉSENT:**

4 Voilà.

5 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6 Merci.

7 **Me JACQUES PRÉSENT:**

8 C'est une aventure.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

10 Je veux revenir aux tâches des comités de justice.

11 Une des tâches qui est mentionnée par le ministère

12 de la Justice et une des tâches qu'ils peuvent

13 faire, c'est de la non-judiciarisation. Je

14 comprends que la non-judiciarisation c'est... on

15 n'entend pas la non-judiciarisation... Je peux

16 remettre... je vais juste remettre le PowerPoint,

17 là, pour qu'on suive, là. Bon, voilà. Donc si on

18 regarde la première... première tâche dans laquelle

19 ils peuvent être actifs, on a « non-

20 judiciarisation ». C'est pas la non-judiciarisation

21 en lien avec ce que le DPCP fait, c'est autre chose,

22 là?

23 **Me JACQUES PRÉSENT:**

24 Non.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

1 O.K.

2 **Me JACQUES PRÉSENT:**

3 Pas le... pas le traitement de... programme de  
4 traitement non judiciaire...

5 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6 Oui.

7 **Me JACQUES PRÉSENT:**

8 ... effectivement, là, qui est comme la lettre qui  
9 est...

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11 C'est ça.

12 **Me JACQUES PRÉSENT:**

13 ... transmise, là.

14 Non, ce qui était visé ici, puis je crois qu'on  
15 a déposé en preuve un peu, là, un document qui  
16 résume un peu qu'est-ce que peut faire un comité de  
17 justice, puis bien honnêtement, quand on avait  
18 produit ce document-là dans... au début, début, même  
19 ça remonte probablement autour de deux mille (2000),  
20 deux mille deux (2002), parce qu'on avait toujours  
21 la question, "mais ça peut faire quoi un comité de  
22 justice, comment ça peut être organisé?", alors on  
23 avait résumé en six (6) pages un peu, pour les  
24 Autochtones comme les non-Autochtones, qu'est-ce que  
25 ça peut être, puis dans le cas de la non-

1           Judiciarisation, on savait qu'il y avait des  
2           communautés qui nous disaient, un peu sous l'angle  
3           de la médiation citoyenne, t'sé, "est-ce qu'il peut  
4           y avoir des cas... par exemple, si le policier nous  
5           réfère des cas pas complexes, là, mais qu'il réfère  
6           les cas chez nous, on peut-tu s'en occuper?". Bien,  
7           je veux dire, on vous empêchera pas de vous en  
8           occuper, là, je veux dire... Et donc, ce qui était  
9           visé par la non-judiciarisation, c'est  
10          l'intervention d'un policier dans un milieu,  
11          peut-être pas de violence conjugale, mais de  
12          chicane, puis que finalement, il les incite à aller  
13          rencontrer le conseil de sages ou le comité de  
14          justice. Ils veulent pas, c'est pas plus grave que  
15          ça, puis là, le policier décidera s'il veut loger  
16          une plainte ou pas ou déposer une plainte ou pas, je  
17          veux dire, parce que la victime veut bien ou veut  
18          pas.

19                Mais donc, on veut que le comité de justice  
20                soit toujours au coeur... au service de la  
21                population à toutes les étapes qu'ils veulent bien  
22                remplir et combler, puis on... à ce jour, il y a eu  
23                peut-être des discussions tendues sur des sujets  
24                comme la violence conjugale, puis là, on... là,  
25                on... notre réponse c'était dire, "oui, mais notre

1 programme de déjudiciarisation...", qui est un peu,  
2 en tout cas, le terme utilisé pour le programme de  
3 mesures de rechange qui est prévu au Code criminel,  
4 notre programme qui a été adopté en deux mille un  
5 (2001) quand même au Québec, pour le milieu  
6 autochtone, sur communauté, on s'entend, on n'est  
7 pas rendu en milieu urbain autochtone, parce qu'il y  
8 a quand même un programme de mesures de rechange  
9 général pour le reste du Québec où il y a trois (3)  
10 projets pilotes au Québec puis là qui incluent la  
11 population autochtone puisqu'ils font partie des  
12 milieux visés, quand il y en a, puis il y en a.

13 Ce qui est clair, c'est que notre réflexion à  
14 la base c'était notre PMR puis il y avait qu'un  
15 programme de mesures de rechange que pour les  
16 Autochtones au Québec, le reste des populations  
17 bénéficiaient pas du programme, puis on avait donc  
18 cette option-là offerte, puis c'est là que dans la  
19 réflexion, puis je pense qu'on le voit un peu dans  
20 votre PowerPoint, c'est toujours pareil, c'est,  
21 "oui, mais c'est tout... pas... c'est des petits  
22 crimes", puis je résume vous avez eu des témoins  
23 experts qui sont venus vous dire qu'effectivement il  
24 y a comme... on limite un peu l'univers des crimes  
25 auprès des comités de justice quand c'est

1           relativement étatisé, et dans le cas du programme de  
2           mesures de rechange, on a quand même ouvert la porte  
3           à toute la question de la violence conjugale, parce  
4           qu'on sait que c'est un enjeu important du milieu.  
5           Déjà en deux mille un (2001), de toute façon, le  
6           milieu autochtone nous disait, "oui, mais c'est bien  
7           votre liste d'infractions, là, mais c'est pas ça nos  
8           problèmes", puis on disait, "oui, mais on peut-tu  
9           commencer?", parce qu'on était un peu aussi dans  
10          l'éducation commune. Je veux dire, convaincre un  
11          ministre de signer un programme de mesures de  
12          rechange, il faut que tu lui expliques pourquoi il y  
13          en a un juste pour le milieu autochtone, parce qu'il  
14          y a une problématique importante là, qu'il faut  
15          tester des choses, qu'il faut innover. À l'époque,  
16          le ministre l'avait fait, qui était monsieur Bégin,  
17          monsieur le ministre Bégin, il avait dit, "O.K.,  
18          go", puis quand on a évidemment évolué avec le  
19          temps, on a constaté effectivement qu'il y a comme  
20          des limites, une portée assez limitée, puis je pense  
21          que vous avez des statistiques un peu qui sont des  
22          fois pas claires là-dessus, mais on avait quand même  
23          un signal clair du milieu autochtone que "on veut  
24          prendre des choses plus importantes, là, régler les  
25          choses plus importantes", d'où la violence conjugale



1           qui est... qui a commencé en deux mille douze  
2           (2012), puis là, on est arrivé effectivement avec  
3           une décision de madame la ministre Vallée de "on y  
4           va avec la violence conjugale", puis je vais vous  
5           dire que c'était pas toujours évident.

6           On avait une certaine résistance, évidemment,  
7           de l'organisation judiciaire ou en tout cas des  
8           questions, peut-être pas des résistances mais plus  
9           des questions, puis des questions, puis des  
10          questions, d'une part, puis également, ça prenait de  
11          la part du milieu une réflexion quand même sérieuse.  
12          Je veux dire, c'est vrai que c'est une  
13          problématique, mais la question, c'est quoi la  
14          solution, est-ce que vous avez les outils  
15          disponibles, là, t'sé, puis c'est pas que c'est  
16          malheureux, mais c'est sûr que si vous me dites "on  
17          n'a rien, mais on veut s'en occuper", "O.K., mais  
18          là, dites-nous quand même ce que vous allez faire".

19          Fait que je veux dire, c'est comme... je veux  
20          dire, il faut quand même convenir qu'il y a des...  
21          c'est quand même un enjeu complexe, fait que... mais  
22          je vous dirais que moi, ma perspective, dans la  
23          mesure où évidemment... parce que c'est un programme  
24          qui est autorisé par la ministre, mais les  
25          protocoles sont signés par le DPCP, ils ont la

1           responsabilité parce que c'est une disposition qui  
2           découle du Code criminel, notre espoir c'est  
3           évidemment qu'on va continuer à en signer d'autres.  
4           Là, on en a une de signée avec le CNA, bon, ça  
5           avance à petits pas ou à pas, mais ça avance puis  
6           c'est clair que notre volonté c'est de continuer,  
7           là, à pousser, puis la seule façon d'y arriver,  
8           toujours, c'est la complémentarité des actions. Il  
9           faut tout mettre les partenaires autour de la même  
10          table puis... puis dire, "écoutez, oui, c'est  
11          possible". Puis est-ce que ça va toucher d'autres  
12          univers de... des problèmes sociaux, ça, je suis pas  
13          capable de vous dire si oui ou non ce sera le cas.

14       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15           Oui. Au niveau de...

16       **Me JACQUES PRÉSENT:**

17           (Inaudible).

18       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19           Bien en fait, je vais peut-être avoir une dernière  
20           question, je reviendrai tout de suite après sur le  
21           programme de mesures de rechange, mais une seule  
22           question en lien avec la non-judiciarisation.

23       **Me JACQUES PRÉSENT:**

24           Hum, hum.

25       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

1           Vous avez parlé du fait que ce sont des policiers  
2           parfois.

3           **Me JACQUES PRÉGENT:**

4           Ça pourrait.

5           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6           Ça peut être un policier, ça peut, ça peut...  
7           autrement, ça peut être des gens qui y vont  
8           d'emblée, je comprends. Est-ce qu'à votre  
9           connaissance il y a des ententes, est-ce que ç'a été  
10          discuté, peut-être c'est moins quelque chose que...  
11          dont vous êtes au courant, là, mais des ententes  
12          entre les comités de justice et les services  
13          policiers pour qu'il y ait justement une espèce  
14          de... bien, une entente pour officialiser ces  
15          références-là?

16          **Me JACQUES PRÉGENT:**

17          Hum, hum. Bien, souvent, dans les fameux plans de  
18          travail qu'on retrouve dans les fameuses conventions  
19          d'aide financière que parfois c'est un peu lourd,  
20          là, on en convient, il y a à l'intérieur de ça un  
21          volet collaboration, c'est-à-dire que on invite les  
22          partenaires autochtones, non seulement c'est un  
23          document qui est divisé comme en quatre (4) parties,  
24          là, mais la première c'est, "qu'est-ce que tu vas  
25          faire, quels sont les services que tu veux donner si

1 t'as un programme de mesures de rechange, c'est quoi  
2 l'objectif que tu vises, c'est-tu un ou deux (2)  
3 dossiers?", parce que statistiquement, ça nous prend  
4 des fois un peu de statistiques puis on convient  
5 tous que c'est pas facile, puis le deuxième volet  
6 c'est la collaboration, "quelles sont les  
7 collaborations que tu vas développer avec ton  
8 milieu, t'sé, policiers ou services sociaux ou DPCP,  
9 pour arriver à l'atteinte de l'objectif 1 qui est  
10 qu'est-ce que tu vas faire en termes de services  
11 directs et concrets?".

12 Fait que le deuxième volet de collaboration est  
13 présent dans les fameux plans de travail puis c'est  
14 constamment un sujet à l'ordre du jour, puis c'est  
15 vraiment pas un sujet facile, nos partenaires  
16 veulent, nos partenaires veulent pas, notre  
17 partenaire a changé, ce qui fait que c'est plus le  
18 même, donc il faut tout le rééduquer, puis ça...  
19 dans leur milieu, là, on s'entend. Fait que les  
20 défis sont constants, mais on n'a pas de modèle  
21 comme tel sauf que je pense qu'il y en avait eu un  
22 dans la région de Kawawachikamach, là, un genre de  
23 protocole signé SQ, DPCP, comité de justice, les  
24 conseillers parajudiciaires, pour avoir un peu une  
25 vision d'ensemble, qui est une bonne idée en soi,

1           mais ça reste du papier, parce qu'une fois que t'as  
2           signé, c'est de le mettre en oeuvre, puis là, je  
3           peux vous dire que là c'est autre chose, parce que  
4           là, le gars a changé, la fille a changé, puis là,  
5           woups, c'est plus pareil, puis là, il faut que tu  
6           l'éduques, puis là, c'est sûr que c'est un projet  
7           local régional, fait que nous, on n'est pas  
8           là-dedans, on peut pas s'en mêler, on n'est pas là  
9           pour mater, mais c'est sûr qu'à la fin de l'année  
10          ils vont nous expliquer leurs défis puis "ils  
11          voulait pas", peu importe, ou "j'ai pas eu le  
12          temps", plein de raisons, là, qui sont peut-être  
13          bonnes. Mais l'idée de... de collaboration interne,  
14          pour nous c'est... moi, je la pose tout le temps,  
15          là, puis je vais dire, "mais comment ça, comment...  
16          pourquoi ça marche pas?", puis des fois, il y a des  
17          bonnes raisons, des fois des moins bonnes, mais ça,  
18          localement, on peut pas se mettre dans leurs  
19          souliers, là, ça c'est clair.

20                 Mais oui, la non-judiciarisation c'est un volet  
21                 au même titre que les autres. Est-ce que ça va dans  
22                 des dossiers complexes, bien honnêtement, je le sais  
23                 pas.

24                 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

25                 O.K. Merci. Donc je vais revenir sur le programme

1 de mesures de rechange, donc la déjudiciarisation  
2 qui permet aux procureurs de la Poursuite de référer  
3 certains cas à des programmes de justice  
4 communautaire dans les paramètres du programme, donc  
5 il y a des infractions pour lesquelles ils peuvent  
6 le faire et des infractions pour lesquelles ils ne  
7 peuvent pas le faire.

8 Vous l'avez dit, c'est en deux mille un (2001)  
9 que le Programme de mesures de rechange pour adultes  
10 en milieu autochtone a été instauré au Québec. À  
11 l'époque, le Québec, c'était la seule province au  
12 Canada qui avait pas de mesures... de programme de  
13 mesures de rechange ou du moins de possibilité de  
14 déjudiciarisation pour l'ensemble de sa population  
15 adulte, donc le ministère de la Justice, en deux  
16 mille un (2001), a choisi d'adopter un programme de  
17 mesures de rechange pour les Autochtones. Là, vous  
18 l'avez dit, depuis deux mille seize (2016), deux  
19 mille...

20 **Me JACQUES PRÉSENT:**

21 quinze (15).

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

23 ... deux mille quinze (2015), là, la ministre Vallée  
24 en a... je parle du nouveau, en a adopté un pour  
25 l'ensemble de la population adulte.

1 **Me JACQUES PRÉSENT:**

2 Oui, effectivement.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 Deux mille dix-sept (2017), celui pour l'ensemble de  
5 la population adulte...

6 **Me JACQUES PRÉSENT:**

7 Oui.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9 ... et là, il y a trois (3) projets pilotes, là,  
10 Joliette, Sherbrooke et Saguenay.

11 **Me JACQUES PRÉSENT:**

12 Hum, hum.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14 On y reviendra, là, pour ce programme général pour  
15 toute la population adulte, mais en deux mille un  
16 (2001), on avait un programme uniquement pour les  
17 communautés autochtones. Comment ça s'est mis en  
18 place en deux mille un (2001) ce programme-là?  
19 Est-ce qu'on a... on a consulté les communautés pour  
20 voir à l'avance en faisant le programme qu'est-ce  
21 qu'on pourrait inclure, qu'est-ce qu'on pourrait  
22 exclure et quelle forme pourrait prendre ce  
23 programme comme il s'adressait directement à des  
24 communautés autochtones?

25 **Me JACQUES PRÉSENT:**

1 Hum. Euh... l'histoire de ça remonte effectivement  
2 puis... et je... je sais pas si je dois leur donner  
3 le crédit, mais Akwesasne a été la première  
4 communauté à revendiquer effectivement la nécessité  
5 d'avoir un programme de mesures de rechange, c'était  
6 pas clair la définition du programme, mais une forme  
7 de justice qui permettrait de gérer les dossiers,  
8 puis la réponse à l'époque ç'avait été justement,  
9 effectivement, d'envisager un programme de mesures  
10 de rechange sous l'article 7.17, puis on l'avait  
11 fait en concert... en collaboration avec l'Ontario,  
12 parce qu'évidemment, la réalité d'Akwesasne, c'est  
13 complexe, parce qu'on est sur deux (2), trois (3)  
14 frontières pratiquement, je veux dire, deux (2)  
15 provinciales et en plus de une canadienne et une  
16 américaine, mais si on s'en tient juste au Canada,  
17 c'est déjà un casse-tête d'essayer de voir comment  
18 on peut fonctionner entre l'Ontario et le Québec,  
19 puis on avait eu des discussions avec les... le  
20 DPCP, avec un des représentants du DPCP pour arriver  
21 à ce genre de protocole, un proto... qui a été le  
22 modèle utilisé pendant les années... pendant les  
23 quinze (15) dernières années, en tout cas, quatorze  
24 (14) dernières années, donc on avait développé ce  
25 protocole-là avec la réalité d'Akwesasne. On l'a



1           trouvé pas pire, ce qui fait qu'évidemment on l'a  
2           réutilisé pour d'autres nations pour faire... en  
3           faire la promotion, puis quand on s'assoyait avec le  
4           milieu autochtone pour expliquer c'est quoi un  
5           programme de mesures de rechange, en tout cas, tel  
6           que paramétré à partir du programme développé par le  
7           ministre, le ministre de l'époque, c'était... il y  
8           avait une ouverture à discussion quand même, mais  
9           c'est sûr que la réaction, souvent, des communautés,  
10          je vais vous avouer, c'est, "bien, nous, c'est pas  
11          ça notre problème, là, notre problème est plus  
12          complexe que ça puis c'est la violence conjugale  
13          puis c'est...", honnêtement, on entendait souvent  
14          introduction par effraction puis des trucs du genre.

15       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16           C'est ça, pourquoi ç'a pas été inclus d'avance  
17           l'introduction par effraction dans le programme de  
18           mesures de rechange...

19       **Me JACQUES PRÉSENT:**

20           À l'époque?

21       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

22           ... de deux mille un (2001)?

23       **Me JACQUES PRÉSENT:**

24           À l'époque...

25       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

1           Parce que toutes les autres provinces l'incluaient.

2           **Me JACQUES PRÉSENT:**

3           À l'époque, honnêtement, je pourrais pas vous dire.

4           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

5           O.K.

6           **Me JACQUES PRÉSENT:**

7           Je pense qu'on n'était pas rendu là.

8           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9           O.K. Puis au niveau...

10          **Me JACQUES PRÉSENT:**

11          Puis honnêtement, je connais pas l'état du portrait  
12          des autres programmes ailleurs au Canada. Je sais  
13          qu'il y en avait qui étaient en avance,  
14          effectivement, par rapport au Québec, d'autres pas  
15          plus vites que nous, là, je vous dirais, là, mais  
16          bon.

17          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18          Bien, c'est un document de Statistique Canada de  
19          mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) qui...  
20          qu'on vous a envoyé qui recense tous les programmes  
21          de mesures alternatives au Canada en mille neuf cent  
22          quatre-vingt-dix-huit (1998) et toutes les provinces  
23          sauf l'Alberta permettaient de référer les  
24          introductions par effraction.

25          **Me JACQUES PRÉSENT:**

1 O.K., bien l'Alberta.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

3 On se posait...

4 **Me JACQUES PRÉSENT:**

5 O.K., c'est correct. C'est beau.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7 Une question. Bon, vous l'avez dit, en deux mille  
8 quinze (2015), suite à des pressions du milieu  
9 autochtone, le protocole de mesures de rechange a  
10 été modifié pour inclure la violence conjugale pour  
11 permettre aux communautés de se voir référer  
12 certains dossiers.

13 On a entendu que effectivement, bien, vous  
14 l'avez dit, il y a la Nation atikamekw, entre  
15 autres, et je pense particulièrement, là, a insisté  
16 pour inclure la violence conjugale et l'introduction  
17 par effraction dans le programme de mesures de  
18 rechange. Ç'a pas été si simple de leur côté, il y  
19 a beaucoup de démarches qu'ils ont dû faire pour y  
20 arriver, c'est ce qu'on entend. Vous... vous me  
21 direz, là, si vous avez une autre position. Ce  
22 qu'on nous dit, c'est que... et c'est dans un des  
23 documents, là, qu'on a transmis, ils ont effectué  
24 beaucoup de démarches auprès du ministère de la  
25 Justice du Québec, ils ont effectué des

1            présentations à des juges, ils ont effectué une  
2            présentation à Femmes autochtones du Québec...

3            **Me JACQUES PRÉSENT:**

4            Oui.

5            **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6            ... ils ont mobilisé la bâtonnière du Québec, qui  
7            s'est déplacée à Manawan, et ils ont mobilisé la  
8            sous-ministre de la justice et le directeur des  
9            poursuites criminelles et pénales, qui se sont  
10            déplacés à Manawan...

11           **Me JACQUES PRÉSENT:**

12           Oui.

13           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14           ... pour parler de tout ça, pour que finalement, en  
15           deux mille quinze (2015), les infractions soient  
16           incluses, que ce soit permis, finalement, là, soient  
17           incluses dans le programme de mesures de rechange.

18                  Donc ça, c'est beaucoup d'efforts et de  
19           ressources qui sont pas déployés directement à  
20           développer un programme, mais seulement à avoir, si  
21           on veut, la permission d'en développer un. Est-ce  
22           que pour le futur on peut penser à faciliter le  
23           processus? Qu'est-ce qui explique qu'ils ont dû  
24           déployer autant, mobiliser, si on veut, autant  
25           d'acteurs pour que ça soit inclus, alors qu'encore

1           une fois, en deux mille un (2001) il y avait déjà  
2           des provinces qui incluait la violence conjugale  
3           dans leurs programmes qui s'adressaient à l'ensemble  
4           de la population, là?

5           **Me JACQUES PRÉGENT:**

6           Oui. Sur ce point, en tout cas, moi, je... si vous  
7           voulez, vous... vous m'intriguez beaucoup. Je vais  
8           vérifier, parce que en matière de violence  
9           conjugale, en tout cas, moi, la perception que  
10          j'avais de mes collègues provinciaux, c'est pas une  
11          question qui était traitée si facilement que ça dans  
12          les PMR, mais vous me le dites, je vais vous croire,  
13          mais ça...

14          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15          Je peux vous les nommer, là, il y avait quelques  
16          provinces, puis il y avait des modalités, mais il y  
17          avait quatre (4) provinces.

18          **Me JACQUES PRÉGENT:**

19          Parce que c'est ça, il y avait des modalités...

20          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

21          Oui.

22          **Me JACQUES PRÉGENT:**

23          ... qui m'apparaissaient pratiquement... qui étaient  
24          un corset pas mal serré, ce qui fait que c'était pas  
25          tout à fait le même type de programme qu'on a

1           aujourd'hui, c'est-à-dire que c'est assez simple,  
2           là, je veux dire, il y a des vérifications faites  
3           auprès de la victime, là, bon. Excusez-moi, mais  
4           là, votre question c'était? Je suis trop parti, là.  
5           (Inaudible).

6           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7           Bien, finalement, est-ce que pour le futur on peut  
8           penser à faciliter un processus pour... bien, est-ce  
9           que...

10          **Me JACQUES PRÉGENT:**

11          Oui, c'est ça votre question. O.K. O.K.

12          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

13          Parce que je mets la table, excusez-moi, là...

14          **Me JACQUES PRÉGENT:**

15          Oui. Oui oui oui.

16          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

17          ... mais on a des programmes qui nous ont dit qu'ils  
18          voudraient encore avoir des infractions plus  
19          graves...

20          **Me JACQUES PRÉGENT:**

21          Oui.

22          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

23          ... mais là, c'est beaucoup d'efforts pour...

24          **Me JACQUES PRÉGENT:**

25          Oui.

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

2 ... pour pouvoir l'inclure dans le programme.

3 **Me JACQUES PRÉGENT:**

4 Mais ça, je pense que ça fait partie, puis dans le  
5 cas du CNA, oui, d'autres groupes en parlaient de  
6 l'enjeu de la question de la violence conjugale, que  
7 ça devrait être déjudiciarisé, mais c'est le CNA qui  
8 a été le premier à vouloir, qui a martelé sans  
9 arrêt, effectivement, l'importance de, puis le  
10 premier paye pour les autres, c'est-à-dire il ouvre  
11 le... il ouvre le sentier, et puis je peux espérer  
12 qu'effectivement, s'il y a d'autres enjeux sociaux,  
13 problèmes sociaux qui sont judiciarisés qui  
14 pourraient ne pas l'être, probablement qu'on va être  
15 dans une réflexion avancée, dans la mesure où les  
16 services sont présents, c'est toujours le... c'est  
17 toujours ça qui pend au bout de, je veux dire, de  
18 la... après la question, là, c'est, "oui, mais qu'en  
19 est-il, qu'allons-nous faire?".

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

21 Mais est-ce que... excusez-moi...

22 **Me JACQUES PRÉGENT:**

23 Oui.

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

25 ... juste pour bien comprendre, est-ce que le fait

1           qu'il faut signer un protocole ça fait pas en sorte  
2           que, bien, on a le programme, c'est possible, mais  
3           pour le mettre en oeuvre, bien, il faut signer un  
4           protocole, donc il faut qu'on développe le service?

5           **Me JACQUES PRÉSENT:**

6           Oui.

7           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8           Donc, bien, si on le rend disponible dans le  
9           programme, après ça, bien, effectivement, pour  
10          signer un protocole, il faut que les énergies soient  
11          concentrées sur rendre le service disponible.

12          **Me JACQUES PRÉSENT:**

13          Oui.

14          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15          Donc le fait que ça soit prévu dans le programme,  
16          bien, ça fait pas en sorte qu'automatiquement ça va  
17          être appliqué si le service est pas disponible.

18          **Me JACQUES PRÉSENT:**

19          Bien, en soi, c'est une question qu'on pose.  
20          Honnêtement, on n'est pas arrivé à la réponse, "on  
21          signera pas, parce que là, vous nous rassurez pas",  
22          puis je pense que la plupart des nations ou en tout  
23          cas des communautés autochtones sont sérieuses. Je  
24          veux dire, quand ils s'attaquent à des questions et  
25          des enjeux aussi complexes, ils ont réfléchi sur les



1 pistes de solution, puis si effectivement ils ont  
2 pas les sommes nécessaires pour mettre en oeuvre les  
3 solutions, ils vont tout faire pour essayer de  
4 trouver, les trouver.

5 Alors c'est pour ça que la complexité des  
6 autres problèmes, au-delà de la... de la violence  
7 conjugale, honnêtement, je sais même... j'ai aucune  
8 idée qu'est-ce que ça pourrait être de plus, mais la  
9 réponse va toujours être la... la question va  
10 toujours être la même, "quels sont les services pour  
11 aider ces gens-là, bon, dans des situations plus  
12 graves?", c'est ce que vous me dites, là.

13 Puis je veux dire, le système de justice, de  
14 façon générale, de toute façon, au Canada, est dans  
15 une mouvance, là, c'est clair depuis les vingt (20)  
16 dernières années, ça avance pas vite, mais il y a  
17 comme un moment, là, où on est aspiré, puis il y a  
18 des choses qui vont se faire dans un an, deux (2)  
19 ans qu'on pense... pensait pas il y a cinq (5) ans,  
20 là, puis c'est normal, je veux dire, il faut  
21 s'ajuster aux besoins de la population en général de  
22 toute façon et en particulier du milieu autochtone,  
23 puis ça nous incite à ce moment-là, effectivement,  
24 à... à prendre des sentiers que on n'a jamais pensé  
25 prendre, et puis honnêtement, moi, j'ai... je suis

1 certain que notre système de justice canadien ou  
2 québécois, il sera pas le même dans dix (10) ans,  
3 c'est certain, mais je vous... je le sais qu'il y a  
4 une résistance de la part de différents partenaires,  
5 puis c'est normal.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7 Quel genre de résistance, par exemple?

8 **Me JACQUES PRÉSENT:**

9 Bien, c'est le changement, je veux dire, changer.  
10 Je veux dire, je pense que vous avez entendu vos  
11 témoignages d'experts, je présume bien, parce que  
12 moi, j'ai pas écouté les témoignages, mais je lis  
13 quand même un peu ce qui se passe quand même dans  
14 la... en théorie et dans la pratique ailleurs dans  
15 le monde puis on voit bien qu'il y a des choses qui  
16 bougent, je veux dire, on voit bien qu'il y a des  
17 façons de faire autrement qui peuvent se faire, et  
18 on pense que ces moyens-là, assurément, en milieu  
19 autochtone, peuvent se faire, en tout cas, puis...  
20 puis toujours, c'est au milieu autochtone de nous  
21 inviter à... dans cette aventure-là, là.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

23 Est-ce qu'il y aurait une ouverture, quelque chose  
24 qu'on a entendu de la part de programmes de justice  
25 communautaire, c'est que des fois on aimerait ça

1            inverser les rôles, ça... Je vais vous expliquer,  
2            là, je reviens avec une... un passage, bon, c'est  
3            ça, de la Commission royale sur les peuples  
4            autochtones. Parfois, il y a des programmes qui  
5            nous ont dit, "on aimerait ça, nous, que certains  
6            dossiers nous soient référés directement et nous on  
7            va décider ceux qu'on peut pas gérer puis qu'on  
8            envoie au DPCP". Est-ce que cette question  
9            d'inverser les rôles, de faire peut-être comme un  
10           37.5, si on veut, là, en matière criminelle ç'a déjà  
11           été réfléchi, est-ce qu'il y aurait une ouverture à  
12           ce sujet-là.

13           **Me JACQUES PRÉGENT:**

14           Euh... aussi loin que ça... on n'est pas allés aussi  
15           loin que ça, par contre, on a toujours, nous, dit  
16           aux coordonnateurs des... ou les responsables des  
17           comités de justice, euh... "hésitez pas à discuter  
18           des dossiers avec le DPCP, dans la mesure où une  
19           fois qu'il a estimé qu'il y avait de la preuve puis  
20           qu'il y avait dépôt de dénonciation, si vous vous  
21           pensez qu'il y a des solutions ou des actions qui  
22           peuvent être prises, écoutez...". Puis c'est ce  
23           qu'on invite les gens à faire, que ce soit dans  
24           notre... dans notre plan de travail ou dans même nos  
25           actions sur d'autres volets, "parlez-en, t'sé, puis

1 échangez, puis si... il y a des PPCP sur les... dans  
2 certaines régions qui sont beaucoup plus ouverts que  
3 d'autres. Ils vont... écoutez, ils sont là pour le  
4 bien commun, alors ils vont travailler avec vous  
5 dans cet intérêt-là de rechercher le bien commun, en  
6 respect avec les lois, bien évident, on n'a pas bien  
7 le choix, là".

8 Mais beaucoup de dossiers, nous, t'sé, on  
9 disait un peu aux responsables des comités de  
10 justice, aux conseils de sages, "écoutez, vous  
11 pouvez avoir un rôle tout le long du processus,  
12 c'est-à-dire que si vous parlez à un individu puis  
13 vous essayez de régler un problème puis qu'il dit,  
14 je veux pas en parler avec toi, tu peux lui dire,  
15 bien, tu vas me retrouver dans le processus tôt ou  
16 tard, soit dans le programme de mesures de rechange,  
17 puis tu pourras pas accepter la mesure de rechange,  
18 parce que tu veux rien savoir de moi, mais tu vas me  
19 retrouver quand tu vas être devant le tribunal,  
20 parce que je vais vouloir intervenir puis proposer  
21 peut-être des pistes de solution au tribunal, puis  
22 t'sé, il y a moyen que vous... les comités, que vous  
23 puissiez être réellement des partenaires  
24 importants".

25 Puis là, la question c'est, O.K., comment

1 s'assure-t-on, effectivement, que cette entrée-là  
2 dans le système est facilitée, d'où effectivement  
3 des plus grandes sensibilisations des juges, des  
4 PPCP, des procureurs de la Couronne donc, puis même  
5 des avocats de la Défense, mais je veux dire, il y a  
6 comme une éducation commune à faire constamment à ce  
7 niveau puis je pense les efforts sont de plus en  
8 plus présents. C'est sûr que vous nous aidez un  
9 peu, mais je veux dire, il faut changer, c'est  
10 clair. Il faut changer, puis moi, je vous dirais  
11 que j'ai quand même trente (30) ans, là,  
12 d'expérience, et depuis cinq (5) ans, ça bouge, on  
13 sent que ça bouge, honnêtement. Je dis pas qu'avant  
14 je faisais rien, là, mais... mais plus difficile.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 O.K. On a parlé de la mécanique des programmes de  
17 mesures de rechange, de la déjudiciarisation. On va  
18 maintenant parler de leur utilisation. On a... dans  
19 le fond, ça, c'est à partir des statistiques qui  
20 nous ont été données par le ministère de la Justice  
21 du Québec. Donc au milieu, dans la colonne du  
22 milieu, on a le nombre de dossiers qui sont  
23 déjudiciarisés via le programme de mesures de  
24 rechange par communautés ayant un protocole  
25 d'entente avec le DPCP à chaque année...

1 **Me JACQUES PRÉSENT:**

2 Oui.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU.**

4 ... et à droite, on a le nombre d'accusations  
5 portées en matière criminelle contre les personnes  
6 qui déclarent leur adresse en communauté selon les  
7 chiffres qui nous ont été calculés par le ministère  
8 de la Justice du Québec. Bref, on constate qu'il y  
9 a peu de dossiers, là, je pense que c'est pas une  
10 interprétation de dire qu'il y a peu de dossiers qui  
11 sont déjudiciarisés, surtout quand on compare au  
12 nombre d'accusations portées.

13 Par exemple, si on prend pour l'ensemble du  
14 Nunavik, je prends le Nunavik parce qu'on est  
15 capable de faire un total, là, on a en deux mille  
16 quinze, deux mille seize (2015- 2016) vingt-six (26)  
17 cas déjudiciarisés pour, on va prendre deux mille  
18 quinze (2015), sept mille cinquante-neuf (7 059)  
19 chefs d'accusation portés, évidemment, c'est pas le  
20 nombre de personnes judiciarisées, parce qu'on n'a  
21 pas ce chiffre-là, on a simplement le nombre de  
22 chefs d'accusation qui a été portés, et en deux  
23 mille seize, deux mille dix-sept (2016-2017) on a  
24 trente-neuf (39) cas qui ont été déjudiciarisés pour  
25 six mille cinquante-trois (6 053) pour deux mille

1 dix-sept (2017), accusations portées. Dans ça,  
2 évidemment, on a des protocoles d'entente qui sont  
3 en place depuis plusieurs années. Comment on  
4 explique, finalement, ce peu de dossiers qui sont  
5 référés en mesures de rechange?

6 **Me JACQUES PRÉGENT:**

7 Bien, je voudrais d'abord peut-être, pour bien  
8 comprendre, que vous me dites le nombre  
9 d'accusations portées, c'est pas le nombre de  
10 dossiers, ça, parce qu'un dossier peut comprendre  
11 plusieurs chefs d'accusation?

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

13 C'est le nombre de chefs d'accusation, c'est ça.

14 **Me JACQUES PRÉGENT:**

15 O.K., correct. Donc le nombre de dossiers pourrait  
16 être réduit peut-être, je sais pas trop, là...

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18 Oui.

19 **Me JACQUES PRÉGENT:**

20 ... de trente pour cent (30 %), quarante pour cent  
21 (40 %), là.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

23 C'est ça, on n'a pas... ces chiffres-là ne sont pas  
24 calculés.

25 **Me JACQUES PRÉGENT:**

1 O.K. Parfait.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Mais il y aurait peut-être aussi, dans le nombre de  
4 dossiers déjudiciarisés, là, je comprends que c'est  
5 le nombre de dossiers, pas le nombre de chefs?

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 C'est le nombre de dossiers, c'est ça.

8 **Me JACQUES PRÉSENT :**

9 Ça, c'est les dossiers.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 O.K.

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 C'est ça ce que je disais.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Parce qu'il peut avoir plusieurs chefs, alors le  
16 rapport entre vos chefs d'accusation portés et les  
17 dossiers déjudiciarisés, le chiffre pourrait être  
18 plus élevé, au lieu de vingt-six (26) ou trente-neuf  
19 (39).

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 C'est ça, parce qu'on n'a pas, malheureusement, des  
22 chiffres équivalents.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 C'est pas... Avoir dix (10) chefs dans...

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**



1           Absolument.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           O.K. Bon.

4           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5           Oui.

6           **LE COMMISSAIRE :**

7           Ça pourrait être plus haut que vingt-six (26), là.

8           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9           C'est... bien, c'est vingt-six (26) personnes puis  
10          d'un côté on a des personnes...

11          **LE COMMISSAIRE :**

12          C'est ça.

13          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14          ... l'autre côté on a les chefs.

15          **LE COMMISSAIRE :**

16          On a des chefs. O.K.

17          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18          On n'a pas les chiffres équivalents,  
19          malheureusement.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Non, ça marche, mais...

22          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23          Oui.

24          **LE COMMISSAIRE :**

25          Mais il me semble que...

1 **Me JACQUES PRÉGENT:**

2 Mais c'est sûr que...

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 Oui oui, je l'ai mentionné, là.

5 **Me JACQUES PRÉGENT:**

6 Oui. Mais c'est sûr qu'on pourra pas réduire  
7 votre... votre chiffre de six mille cinquante-trois  
8 (6 053)...

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 Non.

11 **Me JACQUES PRÉGENT:**

12 ... chefs d'accusation à quatre (4) dossiers puis là  
13 on dirait... ou à trente-neuf (39) dossiers puis on  
14 dirait, "bien, on les a tous faits, là", mais... à  
15 partir de votre tableau. Mais comment expliquer ça,  
16 il y a... il y a... je sais pas trop, honnêtement.

17 Il y a un problème, ça, on le sait, de... de  
18 gestion de dossier au niveau des communautés.

19 Théoriquement, je laisserai mes collègues du DPCP  
20 expliquer un peu plus, là, comment eux

21 comptabilisent leurs dossiers, excusez,

22 déjudiciarisés. J'en aucune idée comment c'est

23 comptabilisé, mais c'est clair que... puis c'est

24 clair que de toute façon, probablement qu'il y a

25 plusieurs des types de dossiers ou des accusations

1 portées qui ne peuvent pas faire l'objet d'une  
2 déjudiciarisation. Puis comme vous savez, toutes  
3 les infractions reliées à l'administration de la  
4 justice, jusqu'à ce jour, ne sont pas prévues dans  
5 la liste des accusations, alors c'est  
6 probablement... dans les accusations, on doit être  
7 autour de quarante pour cent (40 %)...

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9 Oui.

10 **Me JACQUES PRÉSENT:**

11 ... normalement, puis c'est une moyenne canadienne,  
12 là, je veux dire, on n'est pas mieux puis pas pire  
13 qu'ailleurs au Canada, au Québec, mais les  
14 infractions contre l'administration de la justice  
15 sont quand même assez importantes, puis ça, ça se  
16 déjudiciarise pas, entre guillemets. Donc ça, ça  
17 peut être une explication, beaucoup trop... Bon,  
18 cet univers-là est...

19 Puis là-dessus, parenthèse, je sais pas où ça  
20 en est, mais le projet de loi C-75 aborde la  
21 question... projet de loi fédéral, aborde la  
22 question, justement, des infractions reliées à  
23 l'administration de la justice, parce que c'est un  
24 problème, ça, on est tous conscients de ça. Comment  
25 s'attaquer à ça? Honnêtement, je veux dire, c'est

1 un ordre de la cour, t'es allé à l'encontre de  
2 l'ordre de la cour, est-ce qu'on va se mettre à  
3 déjudiciariser ces dossiers-là? Je veux dire, c'est  
4 quoi cet équilibre que tu peux... il faut que tu  
5 maintiennes? Je veux dire, c'est (inaudible).

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Là, pour les gens qui nous écoutent, vous parlez des  
8 bris d'ordonnance...

9 **Me JACQUES PRÉSENT :**

10 Bris d'ordonnance et tout ça.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 ... ces choses-là, là.

13 **Me JACQUES PRÉSENT :**

14 C'est ça.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Boire alors qu'on a une interdiction, se trouver  
17 dans un débit de boisson...

18 **Me JACQUES PRÉSENT :**

19 C'est ça.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... alors qu'il y a un interdit, etc.

22 **Me JACQUES PRÉSENT :**

23 Oui.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Puis on le sait qu'il y a une panoplie de... de

1 choses du genre au Nunavik, entre autres, là.

2 **Me JACQUES PRÉGENT:**

3 Effectivement. Effectivement, puis ça... ça ouvre  
4 d'autres boîtes, bien entendu, est-ce que les  
5 conditions étaient adaptées, effectivement, parce  
6 que là... Alors ça finit jamais, ça, ce dossier-là.

7 Mais donc, ça peut être une partie de  
8 l'explication pourquoi, mais bien honnêtement, il y  
9 a une partie qui est le fait que la collecte des  
10 données n'est pas facile, c'est-à-dire nous, c'est  
11 un casse-tête, euh... c'est un casse-tête, c'est un  
12 casse-tête pour tous les gouvernements.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14 Vous pensez qu'il y en a peut-être plus...

15 **Me JACQUES PRÉGENT:**

16 Plus... Pardon?

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18 Vous pensez qu'il y en a peut-être plus donc qui  
19 sont déjudiciarisés que les informations qu'on a?

20 **Me JACQUES PRÉGENT:**

21 Pour moi, oui. Moi, c'est drôle, hein, mais je  
22 sais... puis on s'est cassé la tête, là, pour vous  
23 fournir les informations puis c'était pas évident,  
24 mais d'après moi, il devrait y en avoir un peu plus,  
25 mais la collecte des données, je pense que ça vous

1 le savez, c'est pas... pas notre fort puis... puis  
2 c'est comme ça, mais... puis honnêtement, c'est ça,  
3 c'est la réalité de la vie.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

5 On en a reparlera demain d'ailleurs de cet...

6 **Me JACQUES PRÉSENT:**

7 Oui. Oui.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9 ... de cet enjeu-là, là.

10 Je comprends que les programmes de mesures de  
11 rechange, les... vous l'avez dit, bon, un comité de  
12 justice peut être là à la déjudiciarisation, le  
13 programme de mesures de rechange, il pourrait  
14 accompagner tout le long aussi dans le système pour  
15 intervenir à plusieurs endroits dans le cheminement  
16 judiciaire, là.

17 **Me JACQUES PRÉSENT:**

18 Hum, hum.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

20 Pour mettre en oeuvre les programmes de mesures de  
21 rechange, les comités de justice se fient sur des  
22 bénévoles, vous l'avez dit, ils peuvent être payés  
23 parfois, on dit compensés, par exemple, au Nunavik  
24 on parle de vingt-cinq dollars de l'heure (25 \$/h),  
25 mais peut être une intervention de deux heures

1           (2 h), au Conseil de la Nation Atikamekw c'est  
2           cinquante dollars (50 \$) par demi-journée, ça  
3           dépend, on parle d'une compensation.

4           **Me JACQUES PRÉSENT:**

5           Hum, hum.

6           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7           Je connais pas les... les chiffres pour chaque  
8           endroit. Est-ce que... pourquoi il faut se fier sur  
9           des bénévoles pour le mettre en oeuvre? Est-ce  
10          qu'il y aurait un moyen de faire en sorte que on  
11          peut avoir vraiment des gens qui sont capables de  
12          faire les mesures de rechange en étant... en étant  
13          payés ou on se fie seulement sur le coordonnateur  
14          pour les mettre en oeuvre?

15          **Me JACQUES PRÉSENT:**

16          Bien, écoutez, ça, je pense que c'est propre à  
17          chaque milieu, d'une part. Il y a des milieux  
18          qui... qu'il y a pas d'honoraires de versés, là, les  
19          gens font ça bénévolement, c'est le mot, bénévoles,  
20          ç'a tout un sens, parce qu'ils pensent que c'est ça  
21          qu'ils doivent faire.

22          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

23          C'est aussi dans les critères d'acceptation...

24          **Me JACQUES PRÉSENT:**

25          Alors, puis dans...

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU.**

2 ... du programme.

3 **Me JACQUES PRÉGENT:**

4 ... dans nos balises, excusez...

5 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6 Oui.

7 **Me JACQUES PRÉGENT:**

8 ... mais dans nos balises, c'est clair qu'on dit aux  
9 milieux autochtones, "à vous de décider s'il y a  
10 rémunération ou pas", puis s'il y a rémunération,  
11 c'est certain que ça nous faciliterait probablement  
12 le travail, parce que s'il y a eu douze (12)  
13 versements, bien, il y a eu douze (12) rencontres,  
14 donc il y a eu douze (12) dossiers. À la limite, ça  
15 pourrait nous aider pratiquement à... comme à avoir  
16 des portraits statistiques plus intéressants, mais  
17 ça, la question de la rémunération, on la laisse aux  
18 milieux. J'ai des milieux, moi, qui payent pas le  
19 monde, je veux dire, mais ils reconnaissent leurs  
20 efforts, je veux dire, puis t'sé, ils font tout ce  
21 qu'ils ont à faire, puis il y a des milieux,  
22 effectivement, qui rémunèrent, puis je veux dire, on  
23 n'a rien à dire par rapport à cette question-là.

24 Dans les dossiers... dans les... *certaines*  
25 constitutions, parce qu'il y en a pas beaucoup, mais



1           ça, on va, nous, demander probablement aux milieux  
2           de s'assurer qu'ils aient des règles de travail qui  
3           leur soient propres, la rémunération est souvent  
4           abordée. Il me semble, j'ai de mémoire deux (2)...  
5           deux (2) genres de constitutions de comité de  
6           justice où ils disent, effectivement, comment la  
7           rémunération va se faire puis elle se fait.

8           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9           O.K.

10          **Me JACQUES PRÉGENT:**

11           Fait que... puis c'est pas des employés,  
12           effectivement, à temps plein, ils sont là pour à  
13           l'occasion intervenir dans un dossier très ponctuel,  
14           parce que ça les intéresse, parce qu'ils sont pas  
15           forcés non plus. Fait que en soi...

16          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

17           Bien, c'est parce que je posais la question aussi  
18           parce que ça fait partie des critères d'analyse  
19           le... le fait que le projet est soutenu par le biais  
20           d'activités bénévoles, ça fait partie des critères  
21           d'analyse d'acceptation du projet selon une lettre  
22           que le MJQ nous a transmise. Donc c'est pour ça je  
23           me demandais...

24          **Me JACQUES PRÉGENT:**

25           Oui.

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

2 ... dans la... dans la réflexion...

3 **Me JACQUES PRÉSENT:**

4 Oui.

5 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6 ... est-ce que c'est important qu'il y ait des  
7 bénévoles.

8 **Me JACQUES PRÉSENT:**

9 O.K. Oui, mais vous me dites ça, puis  
10 effectivement, ça me rappelle, là, que dans les  
11 initiatives... dans les premières versions, c'était  
12 un critère, euh... ça me fait sourire un peu, parce  
13 que c'était un critère fédéral, ça, c'était comme  
14 un... ça... en tout cas, il faut promouvoir ça, bon.  
15 O.K., on peut bien, là, mais si le milieu veut pas,  
16 il fera bien ce qu'il veut, là, mais c'était un  
17 critère d'époque puis il faut quand même pas... il  
18 faut se souvenir que une bonne partie des projets en  
19 matière de comité de justice ont été développés dans  
20 les premières années, là, t'sé, les cinq (5), sept  
21 (7) premières années, là, c'est là qu'ils se sont  
22 tous manifestés, puis depuis ce temps,  
23 effectivement, c'est assez stable. Fait que ils se  
24 sont... ils se sont bâtis à cette époque-là à  
25 partir, effectivement, de documents... J'ai hâte

1 que vous me le montriez. Bien, en tout cas, je  
2 regarderai dans les pièces, là, parce que ça me...  
3 c'est plus... en tout cas, on ne dit plus ça  
4 aujourd'hui, je peux vous le dire, là. Dans le cas  
5 des Innus, jamais je vais penser, dire, "bien, là,  
6 il faut s'assurer qu'il y a une participation  
7 bénévole des membres intéressés". Je pense que je  
8 dirais jamais ça.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

10 O.K.

11 **Me JACQUES PRÉSENT:**

12 Pas parce que vous me l'avez dit aujourd'hui, là,  
13 mais je ne suis plus là.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15 O.K.

16 **Me JACQUES PRÉSENT:**

17 En tout cas, le Ministère n'est plus là.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19 Merci. On va parler brièvement... vous avez dit  
20 du... vous avez mentionné le fait, et je l'ai  
21 mentionné aussi, que le programme de mesures de  
22 rechange ne s'applique pas en milieu urbain, le  
23 Programme de mesures de rechange pour adultes en  
24 milieu autochtone, parce qu'il s'applique aux  
25 personnes en milieu autochtone.

1                   On l'a dit, il y a maintenant un nouveau  
2                   programme de mesures de rechange général pour les  
3                   adultes pour tout le Québec, donc pour l'instant, il  
4                   est seulement à l'étape de projet pilote à  
5                   Sherbrooke, Saguenay et Joliette entre... du premier  
6                   (1<sup>er</sup>) septembre deux mille dix-sept (2017) au trente  
7                   et un (31) mars deux mille dix-neuf (2019).  
8                   Est-ce qu'on a un plan pour rendre accessible,  
9                   est-ce que ç'a déjà été discuté dans les milieux  
10                  urbains de faire des programmes de mesures de  
11                  rechange en milieu urbain pour les personnes  
12                  autochtones?

13               **Me JACQUES PRÉSENT:**

14                  Pour les personnes autochtones?

15               **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16                  Oui, spécifiques à eux.

17               **Me JACQUES PRÉSENT:**

18                  Oui. De mémoire, à part Montréal, effectivement,  
19                  là, depuis les deux (2) dernières années, trois (3)  
20                  dernières années où on en a entendu parler comme  
21                  étant une voie possible, ailleurs, non. Puis est-ce  
22                  que c'est réalisable, bien écoutez, c'est sûr que là  
23                  on a la complexité de notre programme de mesures de  
24                  rechange général, qui s'applique partout au Québec,  
25                  qui va un jour s'appliquer partout au Québec, parce

1 que je présume qu'on restera pas juste dans les  
2 trois (3) régions, mais ça, ça... c'est pas notre  
3 responsabilité du Bureau des affaires autochtones de  
4 gérer ce volet-là, mais c'est sûr qu'on aura un mot  
5 à dire ou en tout cas sûrement un commentaire à  
6 faire par rapport, effectivement, à comment on  
7 dessert la population autochtone au sein même d'une  
8 région métropolitaine ou ailleurs dans... au Québec.

9 On va toujours essayer de s'assurer que la  
10 présence du milieu autochtone de la région soit  
11 partenaire dans la recherche des actions, là, des  
12 solutions aux actions à être prises par rapport aux  
13 mesures de rechange, puis quand je dis ça, c'est...  
14 je fais juste vous dire, bon, si effectivement on  
15 fait un projet à La Tuque, je veux dire en Mauricie,  
16 c'est certain qu'on va essayer d'embarquer dans  
17 l'aventure le centre d'amitié de La Tuque, "bon,  
18 écoutez, avez-vous un intérêt à essayer de  
19 collaborer dans la gestion des dossiers qui vous  
20 seront... qui sont déjudiciarisés?". Parce que  
21 normalement, c'est sûr qu'en milieu urbain on a une  
22 tendance à trouver une seule porte d'entrée  
23 générale, c'est bien correct, mais je pense que dans  
24 la démarche autochtone on va devoir faire une porte  
25 d'entrée générale, mais malheureusement, une porte à

1           côté pour le milieu autochtone pour effectivement  
2           répondre aux préoccupations du milieu, parce que le  
3           système va être plus apte à répondre aux besoins de  
4           l'individu.

5           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6           Est-ce que vous savez, parce qu'on a entendu...

7           **Me JACQUES PRÉGENT:**

8           Mais...

9           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

10           ... les centres de justice des Premiers Peuples qui  
11           mentionnaient qu'ils ont déjà eu des...

12           **Me JACQUES PRÉGENT:**

13           Oui.

14           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15           ... qu'ils sont en train de faire un plan pour se  
16           faire un programme de mesures de rechange en milieu  
17           urbain, est-ce que vous êtes au courant de  
18           discussions à Montréal?

19           **Me JACQUES PRÉGENT:**

20           Honnêtement, je suis... non.

21           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

22           O.K.

23           **Me JACQUES PRÉGENT:**

24           Je suis en retard dans ce dossier, puis je sais  
25           qu'il y a la ville... je veux dire, il y a la ville

1 de Montréal aussi, là, t'sé. Il y a... il y a deux  
2 (2) partenaires importants quand même à Montréal,  
3 qui est la cour municipale puis la Cour du Québec,  
4 puis honnêtement, des fois, moi-même je m'y perds,  
5 alors... mais c'est... et je le sais qu'ils en ont  
6 parlé puis je le sais qu'il va falloir trouver.  
7 Ça... ça, je sais deux (2) choses. Ça va être quoi?  
8 Je sais pas comment ça va se concrétiser.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

10 Puis... Merci. On revient juste sur la question  
11 encore une fois du financement. Est-ce qu'on a  
12 pensé, justement, pour appliquer ce programme de  
13 mesures de rechange là spécifique aux Autochtones en  
14 milieu urbain à débloquer des financements pour ça?

15 Le centre de justice nous mentionne que pour  
16 développer ce programme-là, le... les fonds, on peut  
17 revenir à cette diapositive, là, mais les fonds  
18 qu'ils recevaient, gouvernementaux, suffisaient pas,  
19 donc c'est pour ça qu'ils ont fait appel à la  
20 Fondation McConnell, qui leur a donné un financement  
21 de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$). Dans  
22 leur témoignage, ils nous ont dit que ce  
23 financement-là c'était pour développer ce programme  
24 de mesures de rechange qui serait pour leurs...  
25 leurs personnes, finalement, les personnes

1 autochtones à Montréal. Donc est-ce qu'on a  
2 réfléchi à justement donner les moyens que ça  
3 commence à être développé déjà, là, on a trois (3)  
4 projets pilotes, qu'on ait des projets pilotes  
5 peut-être en milieu urbain, on n'a pas de fonds  
6 nécessairement pour ça présentement?

7 **Me JACQUES PRÉSENT:**

8 Mais c'est parce que là, vous vous attaquez... je  
9 veux dire, vous êtes encore dans la question des  
10 services, parce que je présume...

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

12 O.K.

13 **Me JACQUES PRÉSENT:**

14 ... que c'est à ça que pourra peut-être servir la  
15 Fondation *McDonnell*, c'est qu'est-ce que... C'est  
16 parce que la gestion du dossier est pas complexe en  
17 soi. Je veux dire, une fois qu'effectivement le  
18 procureur de la Couronne a décidé de référer le  
19 dossier à un coordonnateur responsable d'un conseil  
20 de... d'un comité de justice ou, dans le cas de  
21 Montréal, au Centre de justice des Premiers Peuples  
22 éventuellement, ça va être de leur dire, "bien, là,  
23 rencontre l'accusé, rencontre la victime, essaie de  
24 voir s'il y a une victime puis si victime humaine -  
25 parce que des fois c'est des méfaits, peu importe -



1            puis vois à trouver une solution", puis la solution  
2            c'est... c'est du service, t'sé, c'est suivre une  
3            thérapie, c'est je sais pas quoi, là, t'sé, c'est...  
4            et là, c'est là que nous, peut-être pour les milieux  
5            autochtones c'est frustrant, mais on débarque,  
6            nous... mais on débarque pas en disant, "bon, là,  
7            ça, c'est pas mon problème, puis bye, moi, tu me  
8            reviendras avec ton rapport d'activité à la fin de  
9            l'année".

10            Je suis bien conscient que si je veux qu'il me  
11            fasse un rapport avec de l'activité puis qu'il a  
12            besoin effectivement de services, il faut que je  
13            collabore avec lui à la recherche de ces  
14            solutions-là. Des fois on a des succès puis des  
15            fois ça donne... on parle comme dans le désert, on  
16            prêche dans le désert, mais je veux dire, de la part  
17            du Ministère, dans nos actions à ce jour, je pense  
18            que ça... ça nous anime, nous. Est-ce que ça les  
19            anime, les autres, pas toujours, d'autres  
20            partenaires gouvernementaux, pas toujours, mais...  
21            mais ça, on est dans le défi, je veux dire, puis...  
22            puis honnêtement, on devrait y arriver. En tout  
23            cas, le plan nous dit de travailler ensemble, fait  
24            qu'on va travailler ensemble.

25            À un moment donné, s'ils nous disent qu'ils

1           veulent pas travailler avec nous, on va dire, "bien,  
2           là, regarde le... regarde le plan", je veux dire.  
3           Puis ça, c'est... puis comme je disais tantôt, c'est  
4           une nouvelle façon de faire puis il faut  
5           qu'évidemment tout le monde accepte ça, non  
6           seulement nos partenaires ministériels, mais aussi  
7           le milieu autochtone, t'sé. C'est plate leur dire,  
8           "écoute, à la table, finalement, ça prend trois (3)  
9           ministères". Lui, il veut juste sa solution, puis  
10          je le comprends très bien, là, le citoyen, il  
11          veut... "moi, je veux donner des services", "oui,  
12          mais il faut que je sois trois (3) pour te parler de  
13          tes services, que voulez-vous", mais... puis ça,  
14          c'est peut-être ça qu'il faut changer, il faut  
15          travailler différemment probablement, plus  
16          efficacement, puis c'est tout cet univers-là de  
17          l'administration publique qu'il faut comme explorer  
18          davantage. Puis honnêtement, moi, l'administration  
19          publique, je suis pas bien bon là-dedans même si je  
20          travaille là-dedans depuis trente (30) ans, je veux  
21          dire, c'est comme, "O.K., il faut travailler  
22          ensemble", puis ça, c'est pas évident.

23          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

24                    O.K.

25          **Me JACQUES PRÉSENT:**

1 C'est pas évident.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

3 Merci. Sur... au niveau... à propos du programme de  
4 mesures de rechange pour adultes autochtones, le  
5 nouveau, là, le général pour... ça va être celui-là,  
6 on comprend que ça va être celui-là qui va pouvoir  
7 être appliqué pour les Autochtones en milieu urbain  
8 puisque le programme de mesures autochtone, voyons,  
9 le programme de mesures de rechange autochtone ne  
10 s'applique pas en milieu urbain. Est-ce qu'on a  
11 pensé d'emblée à inclure la violence conjugale, les  
12 introductions par effraction pour pas que les... ils  
13 doivent refaire la même démarche, là, les  
14 Autochtones en milieu urbain?

15 **Me JACQUES PRÉSENT:**

16 Euh...

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18 Pour l'instant, c'est pas inclus, là, mais est-ce  
19 qu'il y a des...

20 **Me JACQUES PRÉSENT:**

21 Il y a une réflexion à faire.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

23 Mais ç'a pas... ç'a pas déjà...

24 **Me JACQUES PRÉSENT:**

25 Non, on n'est pas... on n'est pas là.

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

2 O.K.

3 **Me JACQUES PRÉGENT:**

4 Pas là, parce que honnêtement, écoutez, juste  
5 intégrer la violence conjugale dans le PMR  
6 autochtone, ç'a été un... un beau... un beau... un  
7 beau combat.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9 O.K.

10 **Me JACQUES PRÉGENT:**

11 On l'a gagné, grâce aux Atikamekw. Je veux dire,  
12 ils ont tous leurs... tous leurs actions prises par  
13 nation, là. Honnêtement, je pourrais, moi, vous...  
14 t'sé, vous dire qu'est-ce que les Cris ont fait les  
15 premiers puis qu'est-ce que les Atikamekw ont fait  
16 les premiers puis... Je pense qu'ils ont... ils  
17 contribuent tous indirectement, sans le savoir  
18 probablement d'ailleurs, mais nous, on est... on est  
19 au-dessus, fait qu'on voit tout qu'est-ce qui se  
20 passe puis il y a des actions qui sont prises, puis  
21 je veux dire, c'est... c'est ça, c'est la réalité du  
22 système...

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

24 Il y a de la résistance?

25 **Me JACQUES PRÉGENT:**

1           ... qui doit s'adapter.

2           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

3           Il y a de la résistance, je comprends?

4           **Me JACQUES PRÉGENT:**

5           Bien, je veux dire, c'est des pratiques. Je veux  
6           dire, c'est comme...

7           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8           O.K.

9           **Me JACQUES PRÉGENT:**

10          Puis il y a... mais comme je vous disais tantôt, il  
11          y a une sensibilité beaucoup plus grande depuis les  
12          cinq (5) dernières années. Il faut trouver. Je  
13          veux dire, de toute façon, juste le rapport de la  
14          Commission vérité et réconciliation nous dit, "bien,  
15          agissez, là". Je veux dire, tous les gouvernements,  
16          dont l'Assemblée nationale a pris une résolution à  
17          cet effet, on va devoir trouver les moyens de le  
18          réaliser, peut-être pas au niveau nécessairement  
19          toujours des espoirs des commissaires de la  
20          Commission vérité et réconciliation, mais je pense  
21          que ça... ça nous anime puis ça nous habite, veux,  
22          veux pas. On n'a bien le choix, parce qu'on...  
23          effectivement, on va se le faire reprocher de toute  
24          façon à chaque année, "où en êtes-vous?", puis si on  
25          est rendus nulle part, on va se le faire dire. Fait

1           qu'il faut bouger, je pense que de façon générale on  
2           n'a pas le choix, mais c'est pas facile toujours.

3           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4           Merci. On va laisser de côté les programmes de  
5           justice communautaire et on va parler de la mise en  
6           oeuvre des jugements Gladue et Ipeelee, les  
7           jugements de la Cour suprême du Canada qui demandent  
8           aux juges de prendre en considération certaines...  
9           certaines réalités lorsqu'ils ordonnent une peine  
10          pour une personne... à l'endroit d'une personne  
11          autochtone.

12                 On a eu de la preuve, on a entendu de la preuve  
13          à l'effet qu'il y a une qualité inégale dans le  
14          contenu des rapports Gladue, donc c'est des  
15          informations selon lesquelles les délais de  
16          production peuvent être longs avant d'avoir un  
17          rapport Gladue et donc pour certaines personnes ça  
18          vaut pas la peine d'en demander un, parce que c'est  
19          trop long.

20          **Me JACQUES PRÉSENT:**

21                 Oui.

22          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

23                 Et donc on va regarder plusieurs aspects, là, en  
24          lien avec les rapports Gladue.

25                 Le premier rapport Gladue a été soumis à un

1 tribunal au Québec en mars deux mille douze (2012).  
2 D'abord, comment ç'a été décidé qui prendrait en  
3 charge la rédaction des rapports Gladue au Québec?  
4 Comment ça s'est décidé?

5 **Me JACQUES PRÉSENT:**

6 Comment ça s'est passé, bien, essentiellement, il y  
7 a eu d'abord des discussions avec le MSP et nous sur  
8 effectivement quelles seraient les orientations  
9 prises pour donner suite effectivement à cette  
10 obligation-là qu'on a pratiquement, là, de mettre au  
11 service du tribunal, incluant donc les avocats, un  
12 peu le service de rapports Gladue.

13 Il y a eu donc des échanges entre le MSP et  
14 nous sur les pistes de solution possibles. Une des  
15 pistes qui avaient été retenues c'était  
16 effectivement de faire un... d'adapter un peu leurs  
17 rapports présentenciels avec un volet autochtone ou  
18 volet Gladue, peu importe comment ils le  
19 définissent, je ne me souviens plus, donc ils ont  
20 fait... ils ont pris cette action-là donc de prévoir  
21 à l'intérieur de leurs rapports présentenciels un  
22 volet autochtone spécifique. Puis à l'époque, le  
23 ministère de la Justice, nous, on a dit, "écoutez,  
24 pour la rédaction des rapports, on voit  
25 effectivement à travers le Canada que des fois c'est

1 le ministère de la Justice, des fois c'est le MSP,  
2 ça dépend des provinces", puis on sentait pas un  
3 emballement de part du MSP à s'en occuper, fait  
4 qu'on a dit, "on va le faire". Je veux dire, c'est  
5 pas plus grave que ça, on n'en fera pas une guerre,  
6 là, l'important c'est qu'il y en ait un service  
7 éventuellement, fait qu'on va prendre l'initiative.

8 On a pris l'initiative et on a effectivement  
9 développé un mécanisme pour faciliter cette  
10 disponibilité-là, en fait, auprès du juge et des  
11 avocats pour qu'il y ait des rapports Gladue qui  
12 soient produits. Fait qu'on a développé une  
13 mécanique, puis honnêtement, on a un cartable à peu  
14 près ça d'épais qui nous explique toutes les  
15 procédures puis les étapes, puis c'est différent  
16 chez les Inuits par rapport aux Premières Nations,  
17 parce que nos intervenants sont pas les mêmes puis  
18 etc. Fait que donc, on a développé ces outils, et  
19 évidemment, je vous cache pas que l'enjeu est  
20 toujours un enjeu financier, il fallait trouver  
21 effectivement une façon de financer les rapports,  
22 puis par le biais de l'ordonnance rendue par le  
23 tribunal, ça facilite beaucoup la mécanique. Donc  
24 on a développé des paramètres.

25 Effectivement, on n'a pas de rédacteurs à temps



1           plein, si la question vient, on a des rédacteurs  
2           temps partiel payés par... au rapport produit pour  
3           un maximum de mille dollars (1 000 \$), vingt heures  
4           (20 h), donc à cinquante heures (50 h) de...  
5           cinquante dollars de l'heure (50 \$/h), et à ça se  
6           rajoutent évidemment tous les frais de déplacement,  
7           d'hébergement nécessaires si effectivement  
8           l'organisme qui coordonne le rédacteur estime que  
9           c'est approprié qu'il y ait des déplacements aériens  
10          ou peu importe, routiers, pour se rendre et  
11          rencontrer d'autres témoins, membres de la famille  
12          de l'accusé.

13                 Donc le... le ballon est dans notre cour, au  
14          ministère de la Justice. Bon, on s'en plaint pas  
15          puis les partenaires non plus s'en plaignent pas.  
16          Fait que ça, c'est la mécanique. Puis évidemment,  
17          il y a tout un système de paiement, là, puis c'est  
18          pas toujours évident. Des fois, il y a des... il y  
19          a des problèmes, du sable dans l'engrenage, puis il  
20          faut dire quand même que ça fait deux (2) ans, trois  
21          (3) ans, là, on est rendu... honnêtement, je ne me  
22          souviens plus même plus, que les rapports Gladue  
23          sont comme systématiquement produits, ça fait que  
24          c'est comme quatre (4) ans bientôt, il y a encore  
25          des problèmes de... au niveau de la mécanique. Ça,

1 c'est une chose.

2 Deuxièmement, au niveau de la formation, au  
3 niveau de la compétence des rédacteurs, tout ça, il  
4 y a effectivement des questionnements annuels qui se  
5 font, comment on peut faire mieux, comment on peut  
6 outiller davantage nos rédacteurs, et là, on a fait  
7 un genre de petit post mortem il y a trois (3) mois,  
8 justement, pour dire, "bon, on en est rendus où puis  
9 on fait quoi au sein de notre équipe?", petite  
10 équipe, là, puis on a identifié des actions, là,  
11 par... à faire puis qu'on va prévoir dans nos  
12 contrats de service signés avec les partenaires  
13 autochtones qui gèrent les fameux rapports pour  
14 essayer d'améliorer la qualité.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 C'est quoi les actions?

17 **Me JACQUES PRÉGENT:**

18 Les actions, par exemple, on va prévoir la  
19 possibilité que... de rémunérer des réviseurs de  
20 réda... de rapports Gladue. Donc dans le cas de  
21 certaines nations, on va dire aux Cris, puis là, on  
22 n'est pas rendus là encore, mais on va conclure,  
23 notre mécanisme va être ajusté, c'est-à-dire que  
24 quand c'est un Cri, on va passer par le Gouvernement  
25 de la nation crie, quand c'est un Inuit, on le

1            faisait déjà, on passe par Makivik, puis quand c'est  
2            un autre Autochtone, on passe par les services  
3            parajudiciaires autochtones. C'est à eux de trouver  
4            le rédacteur puis à eux de coordonner l'action  
5            aussi, alors les délais et tout ça, théoriquement,  
6            c'est à eux de sonner la cloche auprès de leur  
7            rédacteur pour dire, "eille, il te reste un mois,  
8            as-tu rencontré ton monde? Parce que si t'as pas  
9            rencontré ton monde, on peut peut-être essayer de  
10           peut-être... va falloir appeler la Couronne ou la  
11           Défense pour en faire état puis dire, écoutez, on va  
12           être en retard", puis ça, cet aspect-là est  
13           effectivement pas facile à gérer, mais en principe,  
14           qu'on dit, le singe est sur l'épaule du contractant,  
15           donc c'est à Makivik de s'assurer que son rédacteur  
16           va être en mesure de déposer le rapport dans le  
17           délai prescrit.

18           Les délais prescrits, évidemment, changent, on  
19           dirait, puis je sais pas si... il y a des tendances  
20           un petit peu... pas inquiétantes, mais normalement,  
21           la norme, puis c'est un peu drôle, mais c'est quatre  
22           (4) mois. C'est comme ça qu'on le voyait. Parce  
23           qu'il est vrai que des rédacteurs, il en pleut pas,  
24           mais ça, c'est comme toutes les autres  
25           problématiques. Quand on va aborder la question des

1           interprètes, on est dans la même problématique.  
2           Écoutez, on trouve pas ça facilement, des gens  
3           intéressés à s'asseoir puis accompagner une personne  
4           à s'ouvrir sur ses... tu es qui, et puis bien  
5           honnêtement, quand on lit certains rapports de façon  
6           non nominale, on voit bien qu'il y a de la tragédie  
7           pratiquement derrière chaque individu, fait qu'on  
8           peut comprendre que au même titre que nos  
9           coordonnateurs des comités de justice, ils sont  
10          confrontés à ce qu'on appelle la misère humaine, qui  
11          est bénéfique parfois, parce que ça ouvre, ça pète  
12          l'abcès, ça permet au contrevenant de réaliser des  
13          affaires, on a des témoignages de rédacteurs qui  
14          sont positifs quand même, mais si c'était pas  
15          agréable comme affaire.

16                 Alors donc, encore là, le rédacteur, je veux  
17          dire, ça lui prend un bouclier, là, il faut qu'il  
18          trouve une façon de se protéger, puis là-dessus,  
19          on... à la fois l'accusé comme au... comme les  
20          contrevenants, dans les formations qui sont  
21          notamment données par Taiga Vision, par madame  
22          St-Louis, t'sé, il faut que tu t'assures 1) toi, que  
23          t'as les ressources nécessaires pour décompresser,  
24          puis il faut que tu t'assures évidemment que ton...  
25          ton client il ait autour de lui aussi des gens qui

1           vont... peuvent l'accompagner, parce que lui, ça se  
2           peut qu'il ouvre des affaires qu'il a jamais voulu  
3           ouvrir, puis que là il l'ouvre, la porte, ça peut  
4           être dangereux, là, pour l'individu. Puis ça, c'est  
5           là que ça met encore à contribution les  
6           partenariats, t'sé, sont où les services sociaux,  
7           là, est-ce que vous avez, t'sé, des contacts pour  
8           vous assurer au dispensaire que l'infirmière est au  
9           fait que tel individu, on l'a rencontré, qu'on a  
10          parlé de lui puis qu'il a parlé de nous, fait que...

11                 Puis tout ça pour vous dire donc un rédacteur  
12          Gladue, c'est pas une affaire facile puis les défis  
13          sont très complexes en milieu non urbain. Je veux  
14          dire, quand vous me parlez de Toronto, parce que  
15          j'ai... je vois votre présentation de Toronto, je  
16          veux dire, il est dans la couronne urbaine, il y a  
17          une population autochtone importante dans la  
18          couronne urbaine à Toronto, éduquée, puis il y en a  
19          là-dedans qu'ils ont un bagage universitaire ou  
20          technique qui leur permet de plus facilement  
21          réaliser leur travail, ce qui est pas nécessairement  
22          le cas lorsqu'on se retrouve en milieu non urbain où  
23          les défis sont plus complexes, là, de trouver la  
24          bonne personne pour faire ce type de travail, puis  
25          c'est pour ça d'ailleurs que dans nos ententes on

1           accepte de prendre un rédacteur qui est à Montréal  
2           pour monter à Kuujjuak ou Salluit. Fait que vous  
3           pouvez imaginer que...

4           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

5           Mais c'est ça, au niveau...

6           **Me JACQUES PRÉGENT:**

7           ... le coût, il... je veux dire... puis le Ministère  
8           en fait pas... je veux dire, on n'en fait pas une  
9           poussée de boutons, là, on se dit, "ça coûtera ce  
10          que ça coûtera", puis...

11          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

12          Mais c'est ça, au niveau des frais afférents aux  
13          déplacements, on a entendu en témoignage qu'il y a  
14          des frais maximaux, max... des frais maximaux,  
15          *maximals*, excusez-moi, mon Dieu, j'en perds mon  
16          français, mais bref, qu'il y a un maximum qui peut  
17          être octroyé pour les... pour le déplacement puis  
18          que c'est un obstacle parfois. Vous l'avez dit, par  
19          exemple, on envoie quelqu'un de Montréal pour faire  
20          un rapport Gladue qui lui demande d'aller dans trois  
21          (3), quatre (4) communautés du Nunavik, il y a un  
22          maximum qu'on peut payer pour les frais de  
23          déplacement, est-ce que vous êtes au fait de cette  
24          problématique-là ou c'est pas la réalité?

25          **Me JACQUES PRÉGENT:**

1 Non, mais c'est pas ça.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

3 O.K. Il y a pas de maximum?

4 **Me JACQUES PRÉGENT:**

5 Il y a pas de maximum comme tel.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7 O.K.

8 **Me JACQUES PRÉGENT:**

9 Tout ce qu'on a prévu, effectivement, dans les  
10 contrats, puis c'est peut-être là qu'est le  
11 problème, mais à vrai dire, c[e n]'est même plus  
12 un...

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14 Deux cent cinquante dollars (250 \$).

15 **Me JACQUES PRÉGENT:**

16 C'est ça, ce n'est même plus un plafond.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18 O.K.

19 **Me JACQUES PRÉGENT:**

20 Ce qu'on demande à... au coordonnateur du dossier,  
21 que ce soit Makivik, les Cris éventuellement puis le  
22 SPAQ, c'est, "quand ton rédacteur te dit, je dois  
23 aller à Salluit puis je... puis il est à Montréal,  
24 peux-tu t'assurer que c'est nécessaire qu'il aille à  
25 Salluit, puis que si c'est en bas de deux cent

1           cinquante (250), il a pas besoin de te le dire, 1)  
2           t'sé, ça va de soi, là, il prend son auto puis il va  
3           à la prison qui est à côté, puis ça, on se cassera  
4           pas la tête, mais s'il doit aller à Salluit puis  
5           qu'on en a pour six mille piastres (6 000 \$) de  
6           juste de frais de déplacement puis d'hébergement,  
7           peux-tu au moins t'assurer que le téléphone peut pas  
8           faire la job, qu'il y a pas quelqu'un là-bas qui  
9           peut pas faire la job, que...", t'sé, poser au moins  
10          ces questions-là.

11        **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

12           O.K.

13        **Me JACQUES PRÉGENT:**

14           C'est juste ça.

15        **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16           Mais il y a pas de maximum?

17        **Me JACQUES PRÉGENT:**

18           En tout cas, si...

19        **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

20           Pas à votre connaissance.

21        **Me JACQUES PRÉGENT:**

22           ... s'il y a quelqu'un qui a dit ça, je vais lui  
23           parler, dans le sens je vais lui dire, "bien non, il  
24           y a pas de maximum".

25        **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**



1 O.K.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Mais je comprends qu'en haut de deux cent cinquante  
4 (250) il y a une communication à faire.

5 **Me JACQUES PRÉSENT :**

6 Puis honnêtement, même le deux cent cinquante (250),  
7 Monsieur le Commissaire, on est... il est là, mais  
8 il est un peu... il est un peu bizarre pour le  
9 Nunavik. On sait fort bien que si tu veux prendre  
10 l'avion de Kuujjuak pour aller à Aupaluk, c'est pas  
11 avec deux cent cinquante dollars (250 \$) que tu vas  
12 pouvoir le faire, fait qu'il... il est un peu  
13 théorique, c'est comme... c'est ça.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 Merci. Bon, on a parlé des rédacteurs des rapports  
16 Gladue. Bon, vous l'avez dit, des rédacteurs des  
17 rapports Gladue, il y en a certains que ce sont des  
18 travailleurs autonomes qui font ça... qui peuvent  
19 avoir toutes sortes d'emplois, là. Il y a des gens  
20 qui sont des coordonnateurs de comité de justice, il  
21 y en a quelques-uns, là, il y en a pas énormément  
22 encore qui ont rédigé des rapports Gladue, mais il y  
23 en a, et il y en a... pour plusieurs, il y en a  
24 beaucoup qui sont des conseillers parajudiciaires  
25 autochtones, donc les travailleurs des SPAQ, des

1 Services parajudiciaires autochtones du Québec.

2 **Me JACQUES PRÉSENT:**

3 Hum, hum.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

5 On a entendu souvent, et d'ailleurs, ça nous a été  
6 dit dans un sondage qu'on a envoyé à certains...  
7 bien, à tous les conseillers parajudiciaires  
8 autochtones du Québec, mais ils n'ont pas encore  
9 tous répondu, que ils ne suffisent pas à la tâche.  
10 On a entendu des avocats dire, "ils ne sont... on  
11 aurait besoin qu'ils soient là davantage, ils  
12 suffisent pas à la tâche".

13 En deux mille douze (2012), quand... ou c'est  
14 peut-être en deux mille quinze (2015), là, qu'on a  
15 commencé à confier les... la rédaction de rapports  
16 Gladue aux conseillers parajudiciaires autochtones  
17 du Québec, ils étaient dix-sept (17) travailleurs  
18 parajudiciaires autochtones du Québec pour tout le  
19 territoire, et aujourd'hui, ils sont encore dix-sept  
20 (17), donc il y a pas eu d'augmentation des  
21 effectifs malgré le fait que maintenant ils peuvent  
22 faire des rapports Gladue. Est-ce qu'on a une  
23 stratégie pour s'assurer qu'ils suffisent à la  
24 tâche?

25 **Me JACQUES PRÉSENT:**

1 Bien, dans ce dossier, je veux dire, lorsque le  
2 Ministère a approché les services parajudiciaires  
3 autochtones, c'était plus sous l'angle des  
4 questions, je veux dire, "est-ce que vous pensez  
5 qu'il y a un intérêt de la part des conseillers?",  
6 puis honnêtement, je pense la réaction de la part  
7 des conseillers parajudiciaires, je veux dire, leurs  
8 clients, c'est des accusés, alors naturellement,  
9 pour eux, ils se disaient, "bien, je vois ça comme  
10 normal que je puisse non seulement m'asseoir avec  
11 puis l'accompagner dans le système de justice", puis  
12 de ce que vous me dites, on dirait pas toujours  
13 correctement ou en tout cas, peu importe...

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15 Pas suffisant.

16 **Me JACQUES PRÉGENT:**

17 Oui, c'est ça.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19 Ils suffisent pas à la tâche.

20 **Me JACQUES PRÉGENT:**

21 Puis ça, j'aimerais bien comprendre un peu plus.

22 Mais donc, de l'accompagner dans le système de

23 justice comme tel, mais également de l'accompagner

24 dans ce processus-là de rapport Gladue, puis je veux

25 dire, pour eux, c'était comme bénéfique.

1           Honnêtement, ils m'ont pas dit, "eille, O.K., on va  
2           le faire parce qu'il y a personne qui veut le  
3           faire". Au contraire, je pense que c'est... oui, il  
4           y a peut-être un intérêt financier, mais je pense  
5           que dans la... dans l'emploi comme tel, dans la  
6           mission comme telle, ils trouvent que c'est pas mal  
7           enrichissant comme expérience de travail,  
8           enrichissant également pour le système de justice  
9           dans lequel de toute façon ils sont là pour ça, ils  
10          travaillent dans le système de justice pour faire  
11          les ponts entre, oui, la défense pure puis le  
12          tribunal, le juge. Ils sont déjà dans le pont,  
13          alors donc pourquoi pas s'outiller dans cette...  
14          puis faire cette... se joindre à cette aventure-là,  
15          et moi, ils m'ont pas dit non, 1). 2) Même, comme  
16          vous savez sans doute, ils ont même une responsable  
17          un peu coordonnatrice des rapports Gladue qui révisé  
18          les rapports en principe, qui est là pour les  
19          outiller, les autres conseillers parajudiciaires,  
20          puis cette année, le Ministère a ré... a pu mettre à  
21          la disposition de l'organisme, effectivement, une  
22          somme dédiée pour la mission de la coordination des  
23          rapports Gladue, donc il y a une personne à temps  
24          plein maintenant qui fait ça puis qui s'assure que  
25          ses collègues, lorsqu'ils sont... acceptent de faire

1 des rapports Gladue, parce que actuellement,  
2 probablement que sur les dix-sept (17) il y en a  
3 peut-être juste...

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

5 Neuf (9).

6 **Me JACQUES PRÉSENT:**

7 ... six (6), sept (7), huit (8), neuf (9)...

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9 Neuf (9).

10 **Me JACQUES PRÉSENT:**

11 ... O.K., neuf (9), mais... c'est drôle, j'en vois  
12 sept (7), là, mais pas grave, euh... je veux dire,  
13 ils sont... ils veulent tous en faire, là, puis là,  
14 on les force pas.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 Hum, hum.

17 **Me JACQUES PRÉSENT:**

18 Puis maintenant, le pont avec le fait que en faisant  
19 ça ils font pas la job qu'ils devraient faire, ça,  
20 j'ai jamais eu ce commentaire-là...

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

22 En fait...

23 **Me JACQUES PRÉSENT:**

24 ... de l'organisme, comme pour dire, "Jacques, quand  
25 on fait ça, on donne moins de service". J'ai pas...

1 j'ai pas entendu ça. Parce que de toute façon, le  
2 service qu'on donne, c'est à un client qui de toute  
3 façon va se retrouver devant le tribunal et qui  
4 travaille évidemment avec... qui est... où il y a un  
5 avocat de la Défense, fait que quand je fais ça, je  
6 veux dire, je contribue à... il me semble, de façon  
7 beaucoup plus riche à préparer le client.

8 Mais moi, l'organisme a fait des demandes pour  
9 des postes additionnels, mais pas pour ça, pas  
10 pour...

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

12 Ça, on...

13 **Me JACQUES PRÉSENT:**

14 ... deux (2) postes, c'est pour couvrir des endroits  
15 pas desservis, par exemple. T'sé, j'ai pas eu de  
16 demande pour avoir trois (3) postes chez les Cris,  
17 un troisième poste chez les Cris ou un troisième  
18 poste chez les Inuits. Non, on veut un poste pour  
19 Wendake, puis je veux dire... Puis ça, c'est le CA,  
20 évidemment, c'est un organisme quand même autonome,  
21 on doit quand même respecter le consensus qui  
22 s'établit au sein de ce CA, puis sur le CA, la  
23 plupart des nations sont présentes. Il y en a qui  
24 sont pas représentées, mais je vous dirais que les  
25 Algonquins sont là, je veux dire, les partenaires

1           sont pas nécessairement des entités nationales qui  
2           regroupent les Algonquins, mais Kitigan Zibi, par le  
3           biais d'un conseiller... un chef sur le conseil,  
4           participe au CA, les Cris sont présents, les Inuits  
5           sont présents par une personne responsable de  
6           Kativik, les Innus aussi, fait que...

7           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8           Ç'a jamais été porté, il y a... ç'a jamais été porté  
9           à votre attention, "on n'est pas capables de faire  
10          tout ce qu'on... on suffit pas, on n'est pas  
11          suffisamment de...

12          **Me JACQUES PRÉSENT:**

13          À cause de Gladue?

14          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15          ... conseillers parajudiciaires autochtones"? Pour  
16          tout, pour tout ce que doivent faire les conseillers  
17          parajudiciaires. C'est ce que... c'est ce qu'on a  
18          entendu de la part de certains conseillers et de la  
19          part de certains avocats, qu'ils sont pas assez de  
20          conseillers parajudiciaires. Ç'a pas été porté à  
21          votre attention, de ce je comprends?

22          **Me JACQUES PRÉSENT:**

23          Mais pas par... pas... Oui, par rapport aux trois  
24          (3) postes dont je vous ai mentionnés.

25          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

1           Oui, O.K.

2           **Me JACQUES PRÉSENT:**

3           Mais au-delà de ça, non.

4           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

5           Non, O.K.

6           **Me JACQUES PRÉSENT:**

7           Mais j'entends les commentaires par contre.

8           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9           O.K.

10          **Me JACQUES PRÉSENT:**

11          J'entends.

12          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

13          Oui. Merci. Les rapports Gladue, est-ce qu'ils  
14          sont utilisés pour les jeunes contrevenants ou  
15          c'est... à votre connaissance? On a l'information  
16          que non, mais je... O.K.

17          **Me JACQUES PRÉSENT:**

18          Non, puis honnêtement, la... la position à ce jour  
19          est à l'effet que... de la part du réseau de la  
20          santé, là, des services sociaux, c'est de dire qu'un  
21          RPD, qui est le rapport prédécisionnel, est un  
22          rapport en soi déjà pratiquement de type Gladue, qui  
23          va très loin, t'sé, dans le portrait de qui est le  
24          jeune contrevenant, puis à ça se rajoutent  
25          probablement des éléments qui touchent la dimension



1 autochtone. Mais il faut dire que logiquement, les  
2 services sociaux autochtones devraient être en  
3 mesure de faire un portrait plus juste. T'sé,  
4 prenons l'exemple du CNA. Je présume que les  
5 services sociaux des CNA, qui sont atikamekw,  
6 devraient être en mesure de faire un RPD, un rapport  
7 prédécisionnel qui... qui est proche de la réalité,  
8 des besoins puis de la réalité du jeune  
9 contrevenant. Bien, tu te dis, bien, c'est plus  
10 complet, évidemment, en termes d'informations pour  
11 un jeune contrevenant en général, surtout quand les  
12 services sociaux sont autochtones, t'sé, d'y  
13 arriver, là, à l'objectif visé par Gladue. Fait  
14 qu'on en est là, oui.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 Et est-ce qu'à votre connaissance il y a des nations  
17 où il y a plus de rapports Gladue, moins de... bien  
18 plutôt, moins de rapports Gladue qui se font, qui  
19 sont sous-représentés?

20 **Me JACQUES PRÉSENT:**

21 J'ai pas... mais on a une pointe de tarte, nous,  
22 effectivement, on fait juste tenir des statistiques,  
23 là, puis effectivement, c'est davantage chez les  
24 Inuits.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

1 Il y en a plus qui sont produits là?

2 **Me JACQUES PRÉSENT:**

3 Il y en a plus, oui, chez les Inuits.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

5 O.K.

6 **Me JACQUES PRÉSENT:**

7 Puis après ça, probablement les Cris, je veux dire,  
8 mais t'sé, on n'aurait qu'à suivre, finalement, les  
9 nombres de dossiers ouverts par nation puis  
10 probablement que ça doit suivre la même... la même  
11 logique, là. Je veux dire, plus il y a de dossiers  
12 ouverts, plus t'as des chances qu'effectivement il y  
13 ait des rapports Gladue produits. Mais il me  
14 semble, de mémoire, les Inuits vont chercher  
15 pratiquement le... quarante (40), cinquante pour  
16 cent (50 %) de la tarte, là, sûrement.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18 O.K. Puis est-ce qu'on a un plan pour augmenter la  
19 production de rapports Gladue ou pas nécessairement,  
20 là, pour qu'il y en ait plus qui soient faits, là?  
21 On a mis le nombre... le nombre de rapports Gladue  
22 qui ont été effectués dans les dernières années  
23 financières.

24 **Me JACQUES PRÉSENT:**

25 Et encore aux accusations.

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

2 Est-ce qu'on a un plan pour en faire plus ou pas  
3 nécessairement?

4 **Me JACQUES PRÉSENT:**

5 Bien, nous, si les intervenants veulent en faire  
6 plus, c'est-à-dire avoir recours à ça plus, on  
7 n'aura pas le choix de suivre la parade comme  
8 ministère, je veux dire, on va devoir transférer  
9 davantage de dossier aux Cris, aux Inuits puis aux  
10 services parajudiciaires, mais c'est certain que la  
11 machine va chauffer aux services parajudiciaires,  
12 parce que je sais pas s'ils vont être en mesure  
13 de... de suivre la... le rythme. Vous doubleriez le  
14 nombre de dossiers produits que je suis pas certain  
15 qu'on va trouver qu'on a le bassin des rédacteurs  
16 disponibles, ça c'est clair, puis je sais même pas  
17 s'il y a un intérêt pour avoir un bassin aussi  
18 important. Comme je vous dis, c'est pas une mission  
19 facile, là.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

21 Hum, hum.

22 **Me JACQUES PRÉSENT:**

23 Puis... puis ça, cet équilibre-là, je veux dire,  
24 ça... je veux dire, on va y faire face effectivement  
25 s'il y a un emballement du système puis qu'ils

1           veulent des rapports Gladue dans tous les dossiers,  
2           moindrement...

3           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4           C'est sûr que des fois on entend que parce que ça va  
5           être long, on va pas nécessairement le demander,  
6           donc on est dans une espèce de la poule ou l'oeuf,  
7           là.

8           **Me JACQUES PRÉSENT:**

9           Oui. Oui. Oui. Je suis... oui, je suis conscient  
10          de cette difficulté-là. Peut-être à nous d'être  
11          plus vigilants sur les délais de... fixés par le  
12          tribunal, mais c'est clair qu'il y a quand même une  
13          décision du tribunal qui dit, "bien, on s'attend  
14          donc à un rapport Gladue dans quatre (4) mois", puis  
15          malheureusement, oui, il arrive souvent que c'est  
16          reporté. Il y a du travail à faire.

17          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18          O.K.

19          **Me JACQUES PRÉSENT:**

20          Il y a du travail à faire.

21          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

22          Merci. On va... on va poursuivre en discutant  
23          encore une fois de l'application de ces principes-là  
24          de Gladue et du jugement Ipeelee, là, mais...  
25          excusez-moi, là, mais sans rapport Gladue,

1 finalement.

2 Donc évidemment, le jugement Gladue et ses  
3 principes et le jugement Ipeelee qui en a suivi  
4 s'appliquent dans tous les cas où une personne  
5 autochtone est accusée d'une infraction criminelle.  
6 Le ministère de la Justice du Québec a développé  
7 avec quelques partenaires un cadre de travail  
8 concernant la production des rapports Gladue, là,  
9 vous me... vous nous l'avez transmis, et on y  
10 mentionne que on recommande que ces rapports, pour  
11 plusieurs raisons, soient demandés quand le  
12 contrevenant est à risque d'avoir une peine  
13 d'incarcération de plus de quatre (4) mois.

14 **Me JACQUES PRÉSENT:**

15 Hum, hum.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

17 Mais bon, comme on l'a dit, évidemment, Gladue et  
18 Ipeelee s'appliquent à toutes les situations.

19 **Me JACQUES PRÉSENT:**

20 Oui.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

22 Le jugement Gladue et le jugement Ipeelee demandent  
23 essentiellement à ce que les juges considèrent deux  
24 (2) éléments quand ils infligent une peine, je vous  
25 les ai transcrits sur la diapositive, mais en bref,

1 le juge doit examiner « les facteurs systémiques ou  
2 historiques distinctifs qui peuvent être une des  
3 raisons pour lesquelles le délinquant autochtone se  
4 retrouve devant les tribunaux », ce qu'on appelle le  
5 volet A, et le volet B, « les types de procédures de  
6 détermination de la peine et de sanctions qui, dans  
7 les circonstances, peuvent être appropriées à  
8 l'égard du délinquant en raison de son héritage ou  
9 ses attaches autochtones ». Le rapport Gladue  
10 couvre ces deux (2) enjeux-là.

11 **Me JACQUES PRÉSENT:**

12 (Inaudible).

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14 Donc là, on va essayer de voir comment on peut faire  
15 pour être sûr qu'ils soient bien reflétés, que les  
16 juges aient les outils pour les mettre en  
17 application sans rapport Gladue. Parce qu'on a vu à  
18 plusieurs endroits dans la preuve, c'est aussi dans  
19 une étude récente au niveau du ministère de la  
20 Justice du Canada, là, sur la lumière sur l'arrêt  
21 Gladue, une étude de deux mille dix-sept (2017), et  
22 c'est aussi dans l'évaluation de la Stratégie pour  
23 la justice applicable aux Autochtones que ces  
24 rapports, que ces jugements Gladue et Ipeelee ne  
25 sont pas suffisamment appliqués lorsque des

1           contrevenants autochtones sont devant les tribunaux.  
2           Ç'a été aussi entendu dans la preuve, dans la preuve  
3           qu'on a eue ici à la Commission, et ç'a été rappelé  
4           récemment par la Cour d'appel du Québec dans le  
5           jugement Denis-Damée que c'est pas optionnel  
6           d'appliquer ces deux (2) volets.

7           Comment on s'assure que les juges bénéficient  
8           des informations nécessaires quand ils ordonnent une  
9           peine à une personne autochtone en l'absence d'un  
10          rapport Gladue, est-ce qu'on a d'autres choses qu'on  
11          pense mettre en place?

12          Je peux vous donner un exemple, un exemple qui  
13          vient d'Aboriginal Legal Services. Pour les  
14          sentences de quatre-vingt-dix (90) jours et moins,  
15          eux font des lettres Gladue qui se concentrent  
16          davantage sur le volet B, simplement, mais est-ce  
17          qu'on a réfléchi à un plan pour donner aux juges les  
18          outils dont ils ont besoin pour mettre en oeuvre ces  
19          principes, autre que les rapports Gladue?

20          **Me JACQUES PRÉSENT:**

21          Hum, hum. Euh... attendez. Donc juste parce que  
22          c'est... je veux le souligner, c'est que sous le  
23          volet A, pour l'aspect historique, juste indiquer  
24          que le Ministère a produit par le biais d'un  
25          historien des portraits des réalités des

1           communautés...

2       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

3           O.K.

4       **Me JACQUES PRÉSENT:**

5           ... afin que ces portraits puissent, si le rédacteur  
6           veut bien, les mettre en pièce jointe au...

7       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

8           Pour chaque communauté?

9       **Me JACQUES PRÉSENT:**

10          ... au rapport. Pour chacune des communautés.

11       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

12          O.K.

13       **Me JACQUES PRÉSENT:**

14          Et d'ailleurs, dans le jugement Denis-Damée, on y  
15          réfère.

16       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

17          O.K.

18       **Me JACQUES PRÉSENT:**

19          Puis honnêtement, c'était... ç'a été difficile pour  
20          le Ministère de se lancer dans cette aventure-là,  
21          parce que évidemment, c'est un portrait d'un  
22          historien qui est pas évidemment du milieu puis  
23          etc., fait qu'on s'est fait reprocher des fois,  
24          bien, t'sé, "comment ça que ton historien connaît la  
25          réalité des Cris?".



1       **LE COMMISSAIRE :**

2               Est-ce que ç'a été validé avec des gens des nations  
3               concernées?

4       **Me JACQUES PRÉGENT :**

5               Non. Non. Puis...

6       **LE COMMISSAIRE :**

7               Est-ce que c'est par communauté ou par nation?

8       **Me JACQUES PRÉGENT :**

9               On l'a fait par communauté, puis ce qu'on a dit, ce  
10              qu'on répond... ce qu'on répond, il faut toujours  
11              répondre quelque chose, hein, ce qu'on répond,  
12              c'est, "écoutez, c'est la base, d'une part, puis  
13              s'il y a des faussetés, si c'est incomplet,  
14              complétez-les". Parce que très rapidement, dans la  
15              rédaction des premiers rapports Gladue, c'était du  
16              Google, pas du Google, mais du Wikipédia puis des  
17              trucs du genre, on faisait du copier-coller,  
18              certains rédacteurs, parce que t'sé, il y a pas  
19              d'écrits sur c'est quoi la... la réalité tragique de  
20              telle communauté, t'sé, il y a pas tant d'écrits ou  
21              bien donc il y a des thèses, fait que c'est pas  
22              résumé.

23              Alors on était face à ça, puis là, on voyait ça  
24              passer puis on disait, "O.K., là, c'est comme pas  
25              n'importe quoi, mais c'est comme difficile", puis

1 honnêtement, il y avait des rédacteurs, ils  
2 disaient, "bien, pouvez-vous nous aider? Parce que  
3 là, on perd du temps, là, je veux dire, on fait de  
4 la recherche historique, c'est pas ça ma... ma  
5 mission première", fait qu'on les a outillés.

6 Puis c'est un document quand même... c'est un  
7 portrait des cinquante (50) quelques communautés où  
8 on s'est entendu avec l'historien pour que les  
9 droits soient au moins levés pour les magistrats,  
10 les procureurs de la Couronne, les avocats, les  
11 agents de probation, puis après ça, s'il y a  
12 d'autres personnes qui veulent ça, bien là, ils  
13 parleront puis t'as des droits sur le document,  
14 parce que ç'a été quand même un outil intéressant,  
15 puis c'est ça, dans la décision de la Cour d'appel,  
16 on y réfère, même, on réfère au rédacteur du  
17 fameux...

18 Fait que je voulais le souligner, parce que je  
19 pense qu'on est pas mal les seuls à l'avoir fait au  
20 Canada, puis à date, ça semble être intéressant.  
21 Puis oui, les rédacteurs d'*Oujibougoumo* ou de je  
22 sais pas trop où va rajouter des dimensions  
23 historiques qui sont les siennes à l'intérieur de ça  
24 ou il va tout simplement le mettre à la poubelle,  
25 puis nous, on dit toujours, "pas de problème", mais

1           au moins, ça donne un portrait relativement correct,  
2           à haut niveau, on s'entend, mais quand même qu'on...  
3           intéressant pour le lecteur.

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           Est-ce qu'on a ce portrait-là?

6           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7           Non, mais si... je peux faire prendre un engagement  
8           de nous le fournir, si vous me le permettez,  
9           Monsieur le Commissaire.

10          **LE COMMISSAIRE :**

11          Ça serait une bonne idée. Si vous pouvez nous faire  
12          suivre ça... cet après-midi, vous allez pouvoir  
13          avoir le temps de faire ça.

14          **Me JACQUES PRÉGENT :**

15          C'est sûr. Je vais descendre à Québec le chercher.

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          Non non, mais quelqu'un peut nous l'envoyer.

18          **Me JACQUES PRÉGENT :**

19          Non non non non. Non, mais... Oui.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Le téléphone...

22          **Me JACQUES PRÉGENT :**

23          Oui.

24          **LE COMMISSAIRE :**

25          ... existe encore, Me Prigent.

1 **Me JACQUES PRÉGENT:**

2 Oui oui oui oui. Non non, je sais pas... oui, il  
3 doit avoir un moyen de zipper ça, parce que c'est un  
4 document d'à peu près quatre cents (400) pages quand  
5 même, là.

6 **LA COUR:**

7 Mais peut-être par...

8 **Me JACQUES PRÉGENT:**

9 Oui. Oui.

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Peut-être l'avoir numérisé.

12 **Me JACQUES PRÉGENT:**

13 Je connais pas assez ça cet univers...

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

15 (Inaudible)...

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Si c'était possible.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19 ... un délai d'une semaine?

20 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

21 Oui, on va s'en occuper.

22 **Me JACQUES PRÉGENT:**

23 Mais demain, vous allez l'avoir.

24 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

25 Un délai d'une semaine puis on va s'en occuper cet

1 après-midi.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Oui, bien, c'est gentil, Me Boucher, merci beaucoup.

4 **LA GREFFIÈRE :**

5 (Inaudible) numéro d'engagement (inaudible).

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 On peut faire un numéro d'engagement. Ça serait...

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Oui, on pourrait peut-être.

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 Ça serait quel numéro?

12 **LA COUR :**

13 Dans ce cas-là, ça m'intéresse, ça, le portrait des  
14 communautés, oui.

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 Ça serait le E-882.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 E-882, et donc un délai d'une semaine, ça...

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Ça vous convient, Me Boucher, comme ça?

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Oui, parfait.

23 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

24 (Inaudible)

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Suffisant? Bon, merci.

2 - ENGAGEMENT E-882 -

3 **Me JACQUES PRÉGENT:**

4 Pas le B.

5 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6 Merci.

7 **Me JACQUES PRÉGENT:**

8 Pour le volet B, au niveau donc... l'idée d'abord de  
9 la lettre, je la trouve intéressante. Honnêtement,  
10 quand vous... quand j'ai su ça, j'ai dit, "bien,  
11 oui, pourquoi pas", je veux dire... Puis ce qui est  
12 intéressant surtout, c'est que ça remet toujours en  
13 perspective la même problématique. Puis quand vous  
14 me demandiez tantôt qu'est-ce qui va être ajusté au  
15 niveau des conventions qu'on va signer avec nos  
16 partenaires, c'est que on... évidemment, on exige de  
17 la part du rédacteur un certain niveau de...  
18 déontologique, etc., donc c'est à l'organisme inuit  
19 de s'assurer que le rédacteur convienne que c'est  
20 confidentiel ce sur quoi... de quoi on va parler,  
21 parce que très souvent, à très grande majorité, ils  
22 sont pas membres d'un ordre professionnel, fait que  
23 sont comme lancés dans l'univers, là, fait que...  
24 Puis on a donc des balises comme ça de fixées, puis  
25 une des balises qu'on va rajouter et puis qui est un

1           écho un petit peu à la décision rendue par la Cour  
2           d'appel, c'est qu'on va exiger de la part des  
3           rédacteurs de faire, de tenir à jour les différents  
4           services disponibles dans les régions qu'il dessert.

5           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6           O.K. Aux rédacteurs?

7           **Me JACQUES PRÉGENT:**

8           Aux rédacteurs.

9           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

10          O.K.

11          **Me JACQUES PRÉGENT:**

12          Autrement dit, t'sé, il va pas juste dire qu'il  
13          devrait bénéficier d'un centre de... une thérapie de  
14          désintox, t'sé. Sache d'abord où sont les centres  
15          de thérapie dans la région pour que lorsque  
16          effectivement tu recommandes dans ton rapport au  
17          tribunal ou l'avocat qu'il devrait suivre une  
18          thérapie que t'as vérifié qu'il y a une thérapie de  
19          disponible puis que la thérapie qui est offerte est  
20          dans un contexte culturellement adapté, je veux  
21          dire... alors... puis honnêtement, on fait juste se  
22          dire, "bien, le rédacteur, il sera pas outré de ça,  
23          t'sé, il va...".

24          Pour certains rédacteurs, peut-être ça va être  
25          un petit peu plus fatiguant, parce que là, ça veut

1           dire, "pousse ta démarche un petit peu plus loin,  
2           t'sé. Quand tu recommandes une thérapie, bien c'est  
3           quoi la thérapie, c'est où la thérapie", pour  
4           qu'effectivement l'action soit concrète rapidement,  
5           puis évidemment, comme rédacteur, on peut s'attendre  
6           à ce qu'il soit sensible à... aux préoccupations au  
7           milieu... du milieu autochtone, donc il va vérifier  
8           dans l'entourage du milieu autochtone ce qui est  
9           disponible.

10           Ça se peut fort bien qu'on arrive au bout d'un  
11           an à deux (2) ans à se dire, "O.K., finalement, il y  
12           a bien des endroits où il y a pas de services", il y  
13           a ces réalités, mais ça, ça va venir, je pense, nous  
14           outiller, nous, pour poursuivre la démarche de la  
15           collaboration, de la nécessité de trouver d'autres  
16           types de services. Fait que... et donc, dans le cas  
17           présent, effectivement, quant au volet B, que ce  
18           soit par lettre ou que ce soit dans un rapport plus  
19           volumineux, il faut que les services soient  
20           présents, disponibles, et ça, on veut s'assurer que  
21           les rédacteurs fassent cet effort-là, cet...  
22           d'appeler aux services sociaux, de dire... Parce  
23           que on le voit, on le verra aussi pour les  
24           programmes de traitement judiciaire dans les  
25           tribunaux spécialisés, c'est... le problème qu'on a



1 souvent, c'est quand il sort de la thérapie puis  
2 qu'il se retrouve chez eux, qui s'occupe de lui, là,  
3 puis... puis il y a des réseaux en place. Le comité  
4 de justice en est un, mais il y en a d'autres, là.  
5 Puis le comité de justice interpellé par un  
6 rédacteur, en ayant discuté avec le coordonnateur,  
7 "quand il va sortir de sa thérapie, ça serait-tu  
8 intéressant que vous le suiviez puis faire je sais  
9 pas quoi, puis dites-moi ce que vous faites comme  
10 services, vous, dans votre communauté, puis là, je  
11 vais le recommander puis...".

12 Alors c'est comme tout cet univers de  
13 collaboration là que amène le volet B, puis... puis  
14 bien honnêtement, c'est facile à dire, là, mais j'en  
15 suis bien... je suis bien conscient que c'est pas  
16 facile à faire, puis il y a énormément de travail à  
17 faire à ce niveau-là, et si on est tous dans la même  
18 démarche, probablement qu'on devrait pas avoir trop  
19 de problèmes d'ici deux (2) ans à en faire un cadre  
20 relativement homogène, là, dans chaque région,  
21 "voici la liste des services disponibles", puis il y  
22 a des services qui disparaissent, fait que mets-les  
23 à jour tes services, là, c'est... c'est comme ça la  
24 vie. Mais donc de mettre à jour tes services puis  
25 t'assurer qu'effectivement quand tu recommandes

1           qu'il y a de la place, puis s'il y a pas de place,  
2           il va falloir que tu le prévoies dans ton rapport  
3           qu'il y a pas de place avant trente (30) jours, fait  
4           qu'on fait quoi avec lui pendant trente (30) jours?  
5           Puis ça, en partenariat, ça se fait... ça peut se  
6           faire facilement, bien, facilement, ça peut se faire  
7           plus facilement, mais c'est sûr que si tu restes  
8           tout seul, bien là, tu vas avoir de la difficulté à  
9           relever le défi.

10                 Fait que le B en soi, votre volet B, je veux  
11           dire, il y a pas de réponse facile, mais il y a  
12           moyen de faire quelque chose, puis par rapport  
13           effectivement des situations simples comme des  
14           petits rapports ou je sais pas comment les appeler,  
15           là, les rapports en bref, peut-être que ça... c'est  
16           peut-être même l'avenir, t'sé, mais...

17           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18           Oui. En l'absence en ce moment, là, vous avez dit,  
19           "bon, on va peut-être demander aux rédacteurs de  
20           faire une liste...

21           **Me JACQUES PRÉGENT:**

22           Oui.

23           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

24           ... des services disponibles dans la région", mais  
25           un des enjeux, bon, encore une fois, la décision

1 Denis-Damée l'a dit, l'application du volet B semble  
2 encore plus difficile que celle du volet A, là,  
3 clairement, dans Gladue et Ipeelee, et un des enjeux  
4 c'est donner aux juges les outils pour qu'ils soient  
5 capables de dire, "O.K., bien voici une sentence  
6 qui... qui reflète l'héritage autochtone", donc ce  
7 serait ça que les listes des rédacteurs Gladue  
8 pourraient faire, on les donnerait peut-être à la  
9 magistrature ou aux avocats, du moins pour qu'ils  
10 puissent plaider des sentences qui reflètent le  
11 volet B, là?

12 **Me JACQUES PRÉSENT:**

13 Mais dans les... excusez-moi, dans les rapports  
14 Gladue, si je me souviens bien, en tout cas, dans la  
15 structure des... de l'annexe des conventions, on  
16 propose un peu le cadre d'un rapport Gladue,  
17 qu'est-ce qu'il doit composer avec ses sections puis  
18 tout ça, et c'est sûr que dans la recommandation  
19 ultime, puis ça, c'est un autre volet qu'on va  
20 ajuster dans le cadre de nos documents, on veut  
21 aller assez loin pour... on le sait que certains  
22 rédacteurs le font et proposent au tribunal en soi  
23 un plan, "voici ce que je propose et que j'ai  
24 discuté avec mon... avec le client et qu'il  
25 accepte", puis ça nécessite un paquet de choses à

1 faire, puis là, des fois c'est, "t'es-tu assuré  
2 qu'effectivement les partenaires seront au rendez-  
3 vous?". Ça, des fois, pas toujours, fait qu'on va  
4 s'assurer de ça. Et donc, en soi, le tribunal est  
5 saisi d'un... d'un plan. Quand vous me demandez "le  
6 Ministère a-tu des plans, là?", bien là, dans le  
7 Gladue, on a des plans.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9 C'est ça, mais quand il y a pas de Gladue.

10 **Me JACQUES PRÉGENT:**

11 Mais...

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

13 C'est ça le... la question.

14 **Me JACQUES PRÉGENT:**

15 Bon, c'est ça. Puis là, ce volet-là, la seule façon  
16 au moins, effectivement, c'est... c'est notamment  
17 par nos conseillers parajudiciaires. Je veux dire,  
18 il y a des conseillers parajudiciaires qui sont plus  
19 volubiles que d'autres puis qui sont capables  
20 d'exposer aux juges, au tribunal qu'il y a des  
21 services disponibles chez eux puis ils pourraient  
22 faire ça, fait qu'ils alimentent le tribunal  
23 d'options possibles, mais ça veut pas dire que c'est  
24 facilement réalisable, puis l'avantage qu'un  
25 rédacteur a, c'est d'essayer de voir dans quelle

1 mesure c'est réalisable, il y a-tu de la  
2 disponibilité, parce qu'effectivement, l'ordonnance  
3 rendue par le tribunal, après ça, bien, t'es supposé  
4 de passer trente (30) jours dans ton centre de  
5 désintox, peu importe, mais si...

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7 (Inaudible).

8 **Me JACQUES PRÉSENT:**

9 ... s'il cogne à la porte puis on lui dit, "bien,  
10 j'ai pas de place avant deux (2) mois", bien là, il  
11 est en bris, là, on n'est pas bien avancé. Fait que  
12 cet aspect-là...

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14 Mais on comprend bien pour les rapports Gladue, mais  
15 est-ce qu'on... il y en a cent vingt (120) à peu  
16 près dans une année...

17 **Me JACQUES PRÉSENT:**

18 Oui.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

20 ... donc c'est qu'on se demande pour tous les  
21 autres, là, comment on a fait.

22 **Me JACQUES PRÉSENT:**

23 Mais pour les autres, je veux dire, il faut... je  
24 veux dire, les partenaires autochtones,  
25 coordonnateurs notamment, peuvent le faire aussi.

1 Je veux dire, c'est... c'est comment effectivement  
2 s'assurer que tous les partenaires qui ont la... le  
3 portrait de la réalité, de leur réalité, du milieu,  
4 peuvent contribuer. Un conseiller parajudiciaire  
5 peut le faire, un coordonnateur d'un comité de  
6 justice en principe connaît bien les besoins de son  
7 milieu puis les services disponibles, fait que ces  
8 gens-là peuvent alimenter le tribunal, puis ils  
9 peuvent l'alimenter par le biais d'une simple page  
10 ou par un exposé verbal fait auprès du tribunal pour  
11 dire, "moi, ce qu'il y a chez nous, c'est ça,  
12 Monsieur le juge", puis c'est sûr qu'on le sait  
13 qu'il en a discuté avec l'avocat de la Défense,  
14 qu'il en a discuté avec le procureur de la Couronne  
15 pour peut-être dire, "ouin, ç'a tout du bon sens  
16 cette affaire-là" ou "ç'a pas de bon sens de toute  
17 façon".

18 Bien, cette dynamique-là... mais ultimement,  
19 c'est effectivement de mettre, mais t'sé, ça... ça  
20 répond pas nécessairement à certains des problèmes  
21 que votre présentation des fois aborde, mais c'est  
22 comment mettre un peu plus la vision autochtone à  
23 l'intérieur du système conventionnel en recherche de  
24 solutions. Bon, c'est une façon de le faire, puis  
25 je pense qu'on peut y arriver, puis oui, on va se

1 faire dire probablement, "on n'a pas tous les  
2 moyens", puis je veux dire, on va explorer.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 O.K. Merci. Ça nous amène en quelque sorte à  
5 l'appel à l'action 31, finalement, qui découle un  
6 peu logiquement de ça, là. L'appel à l'action 31  
7 demande au gouvernement :

8 « de procéder à une évaluation et  
9 d'établir des sanctions communautaires  
10 réalistes qui offriront des solutions de  
11 rechange à l'incarcération des délinquants  
12 autochtones, de fournir un financement  
13 suffisant et stable à cet égard et de  
14 cibler les causes sous-jacentes du  
15 comportement délinquant. »

16 Donc bref, des ressources qui pourraient aider,  
17 entre autres, avec le volet B de Gladue, là.

18 Je vais avoir des questions. En fait, juste en  
19 dessous sur la diapositive, j'ai retranscrit la  
20 réponse que le MJQ nous a fournie en réponse à cet  
21 appel à l'action. Je vais avoir des questions au  
22 sujet des deux (2) paragraphes. D'abord, le premier  
23 paragraphe, le MJQ mentionne les rapports Gladue  
24 comme étant une solution à la... à cet appel à  
25 l'action.

1 **Me JACQUES PRÉGENT:**

2 Oui.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 Bon, évidemment, on en a parlé, là, c'est aussi dans  
5 le... dans le sommaire exécutif du rapport de la  
6 Commission de vérité et réconciliation, le rapport  
7 Gladue n'est pas une solution de rechange à  
8 l'incarcération, le rapport Gladue peut proposer,  
9 mais s'il y a pas la ressource, on tourne un petit  
10 peu en rond avec cette solution-là pour répondre à  
11 une augmentation des solutions de rechange, là.  
12 Vous comprenez ce que je veux dire?

13 **Me JACQUES PRÉGENT:**

14 Oui.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 O.K.

17 **Me JACQUES PRÉGENT:**

18 Puis vous voulez que je réagisse?

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

20 Bien en fait, c'est que c'était une des... je  
21 voudrais commenter, parce que c'était une  
22 solution...

23 **Me JACQUES PRÉGENT:**

24 Oui. Non, ça va.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**



1           ... qui était proposée par le ministère de la  
2           Justice en réponse...

3           **Me JACQUES PRÉSENT:**

4           Oui.

5           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

6           ... à l'appel à l'action 31, donc comment le  
7           Ministère le voit comme une solution.

8           **Me JACQUES PRÉSENT:**

9           Mais le problème, je veux dire... je veux dire,  
10          l'appel à l'action, c'est... je veux dire, c'est un  
11          défi de tous les jours, là, comment concrètement  
12          mettre en oeuvre la mesure. Les outils sont... sont  
13          ceux disponibles, très souvent, puis on considère  
14          quand même que dans la mesure où effectivement un  
15          rapport Gladue est fait avec un angle proposition  
16          d'un plan... d'un plan de la part du rédacteur  
17          auprès du tribunal, plan qui évidemment est sérieux  
18          puis qui prévoit les ressources, on se dit qu'on  
19          atteint un peu notre objectif. Je veux dire, si le  
20          plan c'est pas nécessairement de faire de la  
21          détention, bon, on atteint notre objectif, là, qui  
22          est de réduire l'incarcération et de s'assurer  
23          surtout que... que la décision réponde adéquatement  
24          aux besoins de l'individu.

25          Fait que c'est pour ça que nous, la stratégie

1 de Gladue, dans la mesure où c'est... ça fonctionne,  
2 en théorie, on atteint notre objectif au même titre  
3 que les autres solutions proposées, que ce soit les  
4 programmes de mesures de rechange ou que ce soit  
5 effectivement les interventions des comités de  
6 justice à l'intérieur de la dynamique.

7 Je veux dire, rendre concret l'action 31, je  
8 veux dire, prend diverses voies, puis honnêtement,  
9 peut-être sont modestes parfois, mais vont dans  
10 cette voie-là. Est-ce qu'on est capable d'en faire  
11 plus, euh... la question est bonne, puis est-ce que  
12 le milieu est capable d'en faire plus, il faut se  
13 poser aussi la question. Je veux dire, il y a un  
14 tout à considérer tout le temps, puis ce que je peux  
15 juste dire, c'est que c'est clair que l'objectif  
16 est... on va le... on veut l'atteindre, il est  
17 louable puis on veut y travailler dans ce sens-là.  
18 Puis les réponses, je les regarde, je les lisais,  
19 puis *bof*, c'est pas inspirant *pantoute*, là, mais  
20 peut-être, mais c'est quand même des pistes  
21 possibles.

22 Puis honnêtement, j'ai posé la question  
23 récemment à certains organismes autochtones, "quand  
24 vous prenez le plan d'appel à l'action, êtes-vous  
25 capable de me décrire quelles sont concrètement les

1 actions que vous voudriez voir mettre en oeuvre?".  
2 Je pose la question, j'ai pas de réponse encore, là,  
3 puis je vais... je vais essayer de travailler avec  
4 eux pour trouver c'est quoi les solutions, t'sé,  
5 pour... concrètes, parce que c'est toujours pareil,  
6 là, c'est comment on fait pour arriver sur le  
7 plancher des vaches, là, puis dire, "O.K., comment  
8 ça va fonctionner?".

9 Puis cette approche-là, honnêtement, quand je  
10 pose la question, sont pas mal comme moi, là,  
11 c'est-à-dire "O.K., on va réfléchir", mais on a  
12 tous, je pense, en... toujours en tête cet  
13 équilibre-là nécessaire des partenaires, je veux  
14 dire, c'est clair, puis derrière ça il y a peut-être  
15 un manque d'argent, mais moi, je me plais souvent à  
16 dire, "si seulement on pouvait travailler ensemble,  
17 mais vraiment travailler ensemble, avec les moyens  
18 que nous avons, déjà on ferait mieux". Est-ce que  
19 il y aurait... nous aurions tous les moyens, on  
20 verrait, puis peut-être que non, puis là on aurait  
21 encore une raison de plus pour bien démontrer  
22 pourquoi ça prend plus de moyens, mais actuellement,  
23 des fois on a un discours un petit peu qui tourne en  
24 rond, "on a besoin d'argent", "mais vous avez besoin  
25 d'argent pour quoi?", "mais je sais pas trop, mais

1           parce que je vais... m'as offrir des services",  
2           "mais quelle sorte de services?", "mais je sais pas  
3           encore, mais...". Fait qu'on tourne.

4           Fait que qu'est-ce que concrètement on veut,  
5           puis après ça, je veux dire, ça va venir, ça va  
6           aller de soi puis on va dire, "bien, il y a de  
7           l'argent là, il y a de l'argent là", puis, "non, il  
8           y en a pas pour ça puis il faut se casser la tête",  
9           puis ça prendra malheureusement le temps que ça  
10          prendra. Mais normalement, comme je vous dis,  
11          depuis cinq (5) ans, moi, je vois qu'il y a des  
12          solutions tout le temps pas mal à des problèmes,  
13          mais c'est très ponctuel, c'est pas global, mais on  
14          sent qu'il y a des actions.

15          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16          Merci. Je vais juste poser des... une question sur  
17          le deuxième paragraphe...

18          **Me JACQUES PRÉSENT:**

19          Oui.

20          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

21          ... qui était la réponse du MJQ à la mise en  
22          application de l'appel à l'action 31. Le deuxième  
23          paragraphe parle du fait que pour répondre à cet  
24          appel à l'action le gouvernement du Québec a  
25          procédé, en bref, à un investissement de cinq

1 millions (5 M) sur une période de cinq (5) ans  
2 visant l'amélioration du système de justice dans le  
3 Nord-du-Québec et que les montants consentis visent  
4 principalement les activités du tribunal et  
5 permettent d'accroître la présence de la cour  
6 itinérante.

7 Comment ça, cette mesure, fait en sorte de...  
8 de soutenir des sanctions communautaires réalistes,  
9 bien, des solutions de rechange à l'incarcération,  
10 finalement, là, selon la vision du ministère de la  
11 Justice?

12 **Me JACQUES PRÉSENT:**

13 Vous avez une bonne question, Me Denis-Boileau.  
14 Honnêtement, je vous dirais, Monsieur le  
15 Commissaire, que je... je sais pas trop pourquoi on  
16 est allé coller ce paragraphe en réponse à l'article  
17 31.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

19 O.K.

20 **Me JACQUES PRÉSENT:**

21 Le deuxième paragraphe vise... c'est une réponse  
22 principalement en lien avec le rapport du Protecteur  
23 du citoyen, qui avait identifié dans les années  
24 quatre-vingt ('80)... pas années quatre-vingt ('80),  
25 excusez-moi, mais deux mille... juste avant deux

1 mille seize (2016), des problématiques au Nunavik et  
2 certaines des actions proposées par la Protectrice  
3 ont été *pris* à même ce fameux montant pour pouvoir  
4 améliorer l'offre de service des cours itinérantes  
5 actives sur le territoire, c'est principalement ça,  
6 avec un volet quand même comités de justice.

7 Donc il y a un... il y a une partie du cinq  
8 millions (5 M) qui a servi à financer, à accroître  
9 le budget des comités de justice au Nunavik, parce  
10 que c'est une piste proposée par la Protectrice  
11 également, mais bien honnêtement, c'est pas  
12 tellement en lien avec 31.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14 O.K. Donc peut-être que ça aurait pas dû être mis  
15 en réponse...

16 **Me JACQUES PRÉGENT:**

17 Non, je pense que c'est pas habile de notre part  
18 d'avoir mis ça là, ça va pas là.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

20 O.K.

21 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

22 Est-ce que c'était le paragraphe qui suivait?

23 **Me JACQUES PRÉGENT:**

24 Puis c'est probablement moi.

25 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

1           Excusez-moi de vous interrompre.

2           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

3           Oui.

4           **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

5           C'est-tu le paragraphe qui suivait?

6           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

7           C'est le paragraphe qui suivait dans la...

8           **Me JACQUES PRÉGENT:**

9           Oui, c'est ça.

10          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11          ... (inaudible) 47.

12          **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

13          O.K. Juste être...

14          **Me JACQUES PRÉGENT:**

15          Je peux vous le résumer, là.

16          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

17          Oui oui, c'était un copier-coller exact...

18          **Me JACQUES PRÉGENT:**

19          Un copier-coller.

20          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

21          ... de l'entièreté de la réponse.

22          **Me JACQUES PRÉGENT:**

23          Oui.

24          **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

25          Merci.

1           **Me JACQUES PRÉGENT:**

2           C'est ça.

3           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4           Merci. Je vous suggère, il est presque midi et demi  
5           (12 h 30), je vous suggère qu'on suspende.

6           **LE COMMISSAIRE:**

7           Oui.

8           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

9           Parfait.

10          **LE COMMISSAIRE:**

11          On a eu gratification d'une demi-heure ( $\frac{1}{2}$  h).

12          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

13          Oui.

14          **LE COMMISSAIRE:**

15          Au départ c'était midi (12 h), on nous a accordé un  
16          peu plus de temps. Alors on va maintenant suspendre  
17          et on reprend demain matin à neuf heures (9 h),  
18          Madame la greffière? Neuf heures (9 h). Alors  
19          nous, se revoit demain après-midi?

20          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

21          À onze heures (11 h), en fait, demain matin.

22          **LE COMMISSAIRE:**

23          À onze heures (11 h).

24          **Me JACQUES PRÉGENT:**

25          Ah.



1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bon, bien alors, je vous souhaite une bonne fin de  
3 journée, un bon séjour à Val-d'Or, puis on se revoit  
4 demain matin, onze heures (11 h), mais on ajourne à  
5 neuf heures (9 h) parce qu'il y a d'autres  
6 témoignages avant.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Oui.

9 **LA COUR :**

10 C'est ça. Alors bon après-midi.

11 **Me JACQUES PRÉGENT :**

12 Merci.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 Merci.

15 =====

16 (FIN DE LA TRANSCRIPTION)

17

Je, soussignée, KARINE BÉDARD, sténographe officielle, certifie que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :



Karine Bédard, s.o.